Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention - histoire civilisation patrimoine

Parcours - cultures de l'écrit et de l'image

Mémoire de master 2 / août 2026

La place de la jeunesse dans les bibliothèques municipales de Bretagne (1945-1988). D'après l'étude des rapports de l'Inspection générale des bibliothèques.

Eloane GUERIN

Sous la direction de Fabienne Henryot
Maître de conférences – Enssib

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier ma directrice de mémoire, Fabienne Henryot, pour ses relectures, ses conseils avisés et sa présence tout au long de ces deux années.
Un grand merci à ma mère pour son aide précieuse et ses relectures, et surtout pour son soutien indéfectible dans tout ce que j'entreprends.
Enfin, merci à mes amies de l'Enssib pour ces deux belles années passées à vos côtés.

Droits d'auteur réservés.

Résumé :

Avec l'essor de la littérature jeunesse et le développement de la lecture publique, les sections jeunesse se multiplient partout en France. Grâce à l'analyse d'un corpus de rapports de l'Inspection générale des bibliothèques, ce mémoire a pour objectif d'analyser la place de la jeunesse dans les bibliothèques municipales de Bretagne entre 1945 et 1988. Nous tenterons de comprendre si ces dernières rejoignent le reste de la France dans la place grandissante laissée aux enfants.

Descripteurs :

Bibliothèque jeunesse, Bretagne, bibliothèque municipale, Inspection générale des bibliothèques, rapports, XXe siècle, littérature jeunesse

Abstract:

With the rise of children's literature and the development of public reading, children's section are multiplying throughout France. By analyzing a corpus of reports from the General Inspectorate of Libraries, the aim of this dissertation is to analyze the place of young people in Brittany's municipal libraries between 1945 and 1988. We will attempt to understand if these libraries are on a par with the rest of France in terms of the growing importance given to children.

Keywords :

Children's library, Brittany, municipal library, General Inspectorate of Libraries, reports, 20th century, children's literature

Droits d'auteurs

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS 9
INTRODUCTION 11
Les bibliothèques municipales 11
La patrimonialisation de la littérature de jeunesse 13
L'Inspection générale des bibliothèques 15
Méthodologie et choix du terrain 16
Les sources : intérêt et limites 17
Cadre chronologique 19
Limites du sujet 20
Problématique et axes de recherche 21
PARTIE I : ÉTAT DE LA RECHERCHE 23
I. Les bibliothèques municipales 23
A. La lecture publique 23
B. La création des bibliothèques pour enfants 24
C. L'Heure Joyeuse et La Joie par les livres : deux modèles de bibliothèques enfantines 27
II. Vue d'ensemble de la littérature de jeunesse aux XIXe et XXe siècles 29
A. Panorama éditorial des livres pour la jeunesse : titres et statistiques 30
B. Censures et choix d'acquisitions dans les bibliothèques municipales 36
III. L'Inspection générale des bibliothèques et les rapports 40
A. Portraits des inspecteurs généraux 40
B. Inspections et rapports 42
IV. Histoire de la Bretagne : XIXe et XXe siècles 43
A. Un renouveau culturel breton 43
B. Urbanisation et démographie : des changements profonds 45
PARTIE II : LES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES BRETONNES AU SERVICE DE LA JEUNESSE : ANALYSE DES RAPPORTS D'INSPECTION 49
I. Les livres jeunesse dans les bibliothèques 49
A. Les acquisitions jeunesse : choix et recommandations 49
B. La volumétrie des collections jeunesse 53
C. La réalité des prêts enfants 57
D. La variété des ouvrages jeunesse 62
II. L'espace consacré à la jeunesse 65

Droits d'auteur réservés.

A. Les locaux pour la jeunesse : typologie et dimensions 65

B. Matériel et mobilier pour les enfants 72

C. Les bibliothèques centrales de prêt : un rôle essentiel 75

D. Les bibliobus : nouvel outil de desserte des jeunes publics 78

III. La fréquentation des bibliothèques municipales par les jeunes 82

A. Sections jeunesse : questionnement sur la sémantique et l'âge réel des lecteurs 82

B. Inscriptions en bibliothèque municipale et politique tarifaire 84

C. Horaires d'ouverture des bibliothèques pour enfants 93

D. La relation des bibliothèques municipales avec les écoles 95

IV. Médiation, valorisation et activités pour enfants dans les bibliothèques municipales 98

A. La formation des bibliothécaires et leur rôle dans l'espace jeunesse 98

B. Les animations et activités pour enfants 102

C. Les expositions en bibliothèque municipale : quelle place pour les enfants ? 106

PARTIE III : ÉTUDE DE CAS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE SAINT-BRIEUC 109

Histoire de la bibliothèque de Saint-Brieuc 109

I. L'espace consacré à la jeunesse 112

A. L'évolution des locaux pour la jeunesse 112

B. Le bibliobus briochin 116

II. Les livres jeunesse dans la bibliothèque municipale 119

A. Les collections jeunesse de la bibliothèque 119

B. Les prêts enfants : attentes et réalités 121

III. La fréquentation de la bibliothèque par les jeunes 124

A. Sections jeunesse : questionnement sur la sémantique et l'âge réel des lecteurs 124

B. Inscriptions et politique tarifaire à Saint-Brieuc 126

IV. Médiation et valorisation pour enfants dans la bibliothèque ... 132

A. La formation des bibliothécaires et leur lien avec les espaces jeunesse de la bibliothèque 132

B. La culture diversifiée : expositions et animations à la bibliothèque de Saint-Brieuc 133

CONCLUSION 135

SOURCES 139

BIBLIOGRAPHIE 145

ANNEXES 152

TABLE DES ILLUSTRATIONS 161

Droits d'auteur réservés.

TABLE DES MATIERES.....163

Droits d'auteur réservés

Sigles et abréviations

AF : anciens francs

BCP : bibliothèque centrale de prêt

BM : bibliothèque municipale

BMC : bibliothèque municipale classée

BnF : Bibliothèque nationale de France

BU : bibliothèque universitaire

CAFB : certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire

CARD : Comité américain pour les régions dévastées

CNLJ : Centre national de la littérature pour la jeunesse

DBLP : Direction des bibliothèques et de la lecture publique

ENSB : École nationale supérieure de bibliothécaires

F : francs

IGB : Inspection générale des bibliothèques

IGÉSR : Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche

NF : nouveaux francs

PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Droits d'auteur réservés.

INTRODUCTION

Depuis la fin des années 1960, à la médiathèque François-Mitterrand – Les Capucins à Brest, les bibliothécaires sont chargés de conserver un exemplaire jeunesse de chaque ouvrage mis à disposition pour les plus jeunes. Ces exemplaires rejoignent alors le fonds jeunesse de la médiathèque. Il compte aujourd'hui environ 40 000 documents. À l'intérieur de ce fonds se trouve également un fonds précieux regroupant des ouvrages du XIXe et début du XXe siècle dont une partie est constituée par le fonds Denver. Ce fonds a été créé en 1959, alors que les habitants font leurs premiers pas dans une ville complètement reconstruite après la Seconde Guerre mondiale. Le fonds de la bibliothèque municipale a été partiellement détruit pendant la guerre, notamment le fonds jeunesse qu'il convient de reconstituer. Denver, ville américaine jumelée à Brest, collecte alors des centaines d'ouvrages pour enfants, parfois donnés par les enfants de Denver eux-mêmes. Constitué d'ouvrages variés en anglais, ce fonds est envoyé à Brest et complète les collections de la bibliothèque. Destiné aux enfants de moins de quatorze ans, le fonds Denver illustre l'importance accordée à la littérature jeunesse et à la constitution d'une collection jeunesse aussi diversifiée qu'une collection adulte. Couplée à la patrimonialisation des livres jeunesse, cette initiative locale invite à s'interroger sur le développement des collections jeunesse et la place grandissante de la jeunesse dans les bibliothèques municipales de Bretagne.

LES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES

Suite à la Révolution française, des milliers de livres sont confisqués et envoyés dans des dépôts littéraires créés en 1791. À l'échelle d'un district, ces dépôts littéraires ne sont pas organisés et sécurisés et les livres y sont déposés de façon anarchique. C'est une partie de ces livres qui constituera plus tard le fonds des premières bibliothèques municipales (BM) au XIXe siècle. Le 27 janvier 1794, un décret constate que les dépôts littéraires sont considérables et impose la création d'une bibliothèque de district. Un an plus tard, en 1795, les districts disparaissent, laissant la place aux départements. Une partie des collections des dépôts littéraires est réunie au sein des Écoles centrales qui doivent accueillir des élèves entre onze et dix-huit ans. Le reste de ces collections est réparti dans les bibliothèques locales des communes du département. En 1802, les Écoles centrales disparaissent par

Droits d'auteur réservés.

décret et en janvier 1803, leurs bibliothèques sont placées sous la surveillance des municipalités. C'est la naissance des bibliothèques municipales.

Un rapport de 1820 recense 189 bibliothèques en province et note une inégale répartition des 2 800 000 volumes : plus de la moitié des bibliothèques possèdent moins de 10 000 volumes, contrairement aux bibliothèques importantes des grandes villes. Avec un faible budget, les premières BM doivent réhabiliter leurs locaux, payer leur bibliothécaire sur leur propre budget, enrichir leurs collections. Elles doivent également se doter d'un rôle et d'une identité propres. Ernest Coyecque, bibliothécaire français, explique ainsi : « La bibliothèque n'est pas une institution de classe ; elle n'a à être ni populaire ni non populaire ; elle doit être 'librairie publique', faite pour tous, ouverte à tous »[1]. Les bibliothèques, devenues publiques, ne doivent plus être des dépôts littéraires mais bien des lieux vivants, énergiques et ouverts à tous. Dans un rapport, Pol Neveu, bibliothécaire et inspecteur général des bibliothèques françaises, et Charles Schmidt, archiviste et inspecteur des bibliothèques et des archives français, statuent : « La bibliothèque municipale de l'avenir devra être à la fois une bibliothèque d'étude […] et une bibliothèque circulante intégrée dans l'organisation générale de la lecture publique »[2]. Ils voient ainsi la BM comme un lieu de recherche, de réflexion, mais aussi comme un lieu en mouvement qui s'ouvre de plus en plus, s'éloignant du modèle traditionnel urbain des anciennes bibliothèques.

Les BM peuvent aussi être considérées comme des lieux complémentaires à l'école, un lieu de « lecture extensive »[3]. Elles doivent pouvoir « donner à tous le goût du livre de qualité et favoriser le développement de l'éducation et de la culture »[4]. Cette idée de la bibliothèque comme d'un espace complémentaire à l'école est renforcée par le phénomène de création de bibliothèques pour enfants à

---

[1] TIGET, *Émile, Bibliothèque municipale de prêt gratuit à domicile, Ville de Paris, 1918, p. III.* Cité dans : HENRYOT, Fabienne (dir.), *Inspecter les bibliothèques*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2024, p. 117.

[2] NEVEU, Pol, SCHMIDT, Charles, « Rapport sur les travaux de la Commission de la lecture publique présenté à M. le ministre de l'Instruction publique », *Chronique de l'Association des bibliothécaires français*, janvier 1930. Cité dans : HENRYOT, Fabienne (dir.), *Inspecter les bibliothèques*, *op. cit.*, p. 36.

[3] RIVES, Caroline, « Bibliothèques et écoles : un peu d'histoire », in *: Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 2, 1991, pp. 92-103. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1991-02-0092-001

[4] LABBE, Yvonne et POINDRON, Paul, *Manuel de la lecture publique rurale en France*, Paris, Ministère de l'Education Nationale et Direction des Bibliothèques de France, Centre National de Documentation pédagogique, 1955, p. 11.

Droits d'auteur réservés.

partir de 1945. Avant la Seconde Guerre mondiale, 19 BM comptaient une section jeunesse, tandis qu'entre 1945 et 1975, 207 intègrent une section jeunesse ou une bibliothèque enfantine[5]. L'heure joyeuse, c'est-à-dire la section ou la bibliothèque pour enfants, devient un service essentiel dans les BM au même titre que la salle de travail et la salle de prêt. L'aide technique et financière de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique (DBLP), créée en 1945, permet ainsi le développement du prêt, de la lecture publique et des bibliothèques enfantines et adolescentes dans les bibliothèques municipales.

À partir des années 1970, les municipalités vont également moderniser ou créer des équipements avec l'aide de l'État et les BM deviennent un enjeu politique local[6]. Le nombre de bibliothèques municipales s'accroît considérablement entre 1980 et 1989 avec une augmentation de 70 %. Les qualités attachées au statut d'une bibliothèque municipale sont énoncées dans une circulaire de la Direction du livre et de la lecture du 1er août 1985[7]. Elle doit être créée par arrêté municipal, avoir un local spécifique, posséder un fonds propre ainsi qu'une ligne budgétaire et un personnel qualifié. Les collections des BM doivent être accessible à tous et régulièrement renouvelées grâce au désherbage et aux acquisitions. Le rôle d'une bibliothèque pour enfants est aussi de proposer gratuitement une collection variée d'ouvrages.

LA PATRIMONIALISATION DE LA LITTERATURE DE JEUNESSE

La littérature de jeunesse telle que nous la connaissons aujourd'hui est née à la fin du XVIIIe siècle et se développe tout au long des XIXe et XXe siècles. Elle permet à la fois de distraire et détendre les jeunes, tout en continuant à les instruire d'une manière différente des cours dispensés à l'école. La conservation et la préservation de ces ouvrages pour la jeunesse ont donc débuté bien plus tard que celles de la littérature adulte. Mais elles ne sont pas pour autant des préoccupations récentes. En effet, l'Heure Joyeuse à Paris, première bibliothèque pour enfants en France,

[5] WEIS, Hélène. *Les bibliothèques pour enfants entre 1945 et 1975. Modèles et modélisation d'une culture pour l'enfance*. Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2005, p. 25.

[6] KUHLMANN, Marie, «Book émissaires», in : KUHLMANN, Marie (dir.), *Censure et bibliothèques au XXe siècle*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1989, pp. 54-68. En ligne : https://shs.cairn.info/censure-et-bibliotheques-au-xxe-siecle--9782765404187-page-54?lang=fr

[7] Direction du livre et de la lecture, *Circulaire DLL 6 n°85-47 du 1er août 1985 : missions, moyens et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt*, Paris, 1985.

Droits d'auteur réservés

préserve, dès son ouverture en 1924, ses livres jeunesse. Ils formeront le fonds patrimonial de l'Heure Joyeuse, aujourd'hui conservé à la médiathèque Françoise Sagan à Paris. La littérature de jeunesse commence à être vue comme un objet patrimonial vers les années 1990[8]. Mais les collections pour la jeunesse, constituées à partir des années 1970, et l'essor de la lecture publique, montrent déjà une volonté de constituer un ensemble de livres à conserver plus tard pour leur singularité et leurs caractéristiques. C'est le cas par exemple de la collection *Il était une fois…* des éditions La Farandole où une grande attention était portée à la mise en page et aux illustrations.

Dans cet optique, les « bibliothèques et sections pour la jeunesse jouent un rôle essentiel de lieux de mémoire »[9]. Même s'il n'y avait pas au départ un souci de préservation des livres jeunesse de la part des bibliothécaires par manque de place, connaissance, négligence ou indifférence et bien que certaines collections aient entièrement disparu, pilonnées[10], les choses changent à partir de la seconde moitié du XXe siècle. Les livres jeunesse désherbés sont désormais mis de côté pour les étudiants et chercheurs et des gisements documentaires sont formés. Nous retrouvons ainsi le fonds patrimonial de l'Heure Joyeuse, déjà évoqué, mais aussi la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image à Angoulême qui conserve toutes les étapes marquantes de la création d'une bande dessinée (croquis, planches originales, ouvrage achevé). Dans toute la France des plans de conservation partagée sont mis en place et les livres jeunesse sont dorénavant conservés au même titre que les ouvrages pour adultes. Depuis la fin des années 1960, les bibliothécaires du réseau des médiathèques de Brest métropole conservent un exemplaire de chaque ouvrage jeunesse acquis dans les médiathèques. Plus généralement, la Bretagne s'est saisie de la conservation de son fonds jeunesse au début du XXIe siècle avec un repérage et un recensement des collections déjà existantes[11]. Enfin, à un niveau plus national, le Centre national de la littérature pour la jeunesse (CNLJ), service spécialisé du département Littérature et art de la BnF, conserve et met à disposition du public l'ensemble de la production française de la littérature de jeunesse.

---

[8] DIAMENT, Nic, « De la littérature de jeunesse considérée comme objet patrimonial », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 5, 2004, pp. 65-73. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-05-0065-011

[9] *Ibid*.

[10] *Ibid*.

[11] *Ibid*.

Droits d'auteur réservés.

L'INSPECTION GENERALE DES BIBLIOTHEQUES

Le 1er juin 1822, Charles-Hyacinthe His de Butenval, chef de la Division de la librairie, est nommé inspecteur général des bibliothèques et dépôts littéraires par décision royale[12]. Il le restera jusqu'en 1848. L'Inspection générale des bibliothèques (IGB) est alors lancée afin de surveiller les bibliothèques et dépôts littéraires du royaume, tout en conservant et enrichissant leurs fonds. Le 20 juillet 1831, une loi régularise « le fonctionnement anarchique des bibliothèques publiques » et en prévoit un contrôle permanent ou des inspections[13]. Signe de la mise en place régulière des inspections dans les bibliothèques, l'IGB est mentionnée dans une ordonnance royale du 15 mars 1839 : elle « "tient la plume" du comité des achats de ces établissements ; elle "veille à l'exécution des règles du catalogue, de l'inventaire" »[14]. Désormais sous tutelle du ministère de l'Instruction publique, un poste d'inspecteur général des Bibliothèques publiques de France est créé la même année. Félix Ravaisson-Mollien, universitaire, occupe le premier ce poste jusqu'en 1852. Tout au long du XIXe siècle, les BM, bibliothèques universitaires (BU), bibliothèques populaires et bibliothèques scolaires vont être minutieusement inspectées, tout comme certains grands établissements parisiens. En 1884, la charge d'inspecteur des bibliothèques est couplée avec celle de l'inspection des archives. Cette situation perdurera jusqu'au 13 septembre 1945 où les deux charges sont à nouveau dissociées. L'IGB, elle, demeure rattachée au ministère de l'Instruction publique, devenu ministère de l'Éducation Nationale en 1932, au moment de la scission de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique en 1975, et à la création du Service des bibliothèques et de la Direction du livre au ministère de la Culture[15]. En octobre 2019, l'IGB est absorbée par l'Inspection générale de l'Éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR). Cela permet à l'État de poursuivre ses inspections tout en réduisant le nombre de fonctionnaires[16]. Bien qu'elle

[12] HENRYOT, Fabienne (dir.), *Inspecter les bibliothèques*, *op. cit.*, p. 22.

[13] CAILLET, Maurice, « L'inspection générale des bibliothèques », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 12, 1970, pp. 597-608. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1970-12-0597-001

[14] HENRYOT, Fabienne (dir.), *Inspecter les bibliothèques*, *op. cit*, p. 23.

[15] RENOULT, Daniel, « Les rapports de l'Inspection générale des bibliothèques », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 3, 2009, pp. 12-17. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-03-0012-002

[16] HENRYOT, Fabienne (dir.), *Inspecter les bibliothèques*, *op. cit*, p. 49.

Droits d'auteur réservés

intervienne de moins en moins dans l'organisation interne des bibliothèques, l'Inspection des bibliothèques s'est néanmoins maintenue comme un service rattaché au ministère chargé de l'Enseignement supérieur[17].

METHODOLOGIE ET CHOIX DU TERRAIN

Mon mémoire porte sur la place de la jeunesse dans les bibliothèques municipales de Bretagne. Ce choix n'est pas anodin. Dans un premier temps, je souhaitais proposer un mémoire sur la littérature de jeunesse au XVIIIe siècle. Puis Fabienne Henryot, ma directrice de mémoire, nous a présentés un projet portant sur l'Inspection générale des bibliothèques et l'analyse d'un échantillon de plus de 1 500 rapports d'inspection rédigés entre 1945 et 1988. Un des sujets proposés était celui de « L'essor de la lecture jeunesse ». Le projet m'a tout de suite plu. J'ai donc abandonné mon choix initial sur la littérature de jeunesse au XVIIIe qui, en outre, avait déjà été abordé dans plusieurs mémoires. La possibilité de prolonger un mémoire autour de la jeunesse m'a confortée dans mes choix. J'ai ensuite élargi mon sujet à la place de la jeunesse en bibliothèque car les BM ne proposent pas seulement des livres pour la jeunesse mais d'autres activités tournant autour de cette dernière. Le sujet est beaucoup plus large que la simple lecture jeunesse en bibliothèque municipale et il mérite d'être abordé en profondeur.

Quant au choix géographique de travailler sur les BM de Bretagne, il l'est pour plusieurs raisons. Tout d'abord, pour un travail sur un sujet aussi vaste que celui de la place de la jeunesse dans les bibliothèques municipales, il était nécessaire de délimiter une zone géographique sur laquelle centrer mes recherches et mes analyses de rapports d'inspection. Le choix d'une région a tout de suite été un choix logique : une échelle géographique assez grande pour disposer d'une base de rapports assez fournie, tout en restant suffisamment restreinte pour permettre une analyse cohérente et approfondie.

Ayant des attaches géographiques en Bretagne, je me suis naturellement tournée vers cette dernière, d'autant plus que la région faisait partie de celles pour lesquelles un échantillon de rapports existait. De plus, la Bretagne est une région peu inspectée entre 1954 et 1963 avec seulement 52 inspections contre 251 pour la région Rhône-

[17] RENOULT, Daniel, « Les rapports de l'Inspection générale des bibliothèques », *op. cit.*

Droits d'auteur réservés.

Alpes par exemple[18]. La fréquence des inspections est souvent liée à la facilité d'accès depuis Paris : la Normandie ou le Nord-Pas-De-Calais sont plus souvent inspectés que la Bretagne ; ou justifiée par les affinités des inspecteurs avec une région : par exemple, l'Aquitaine pour André Masson et Louis Desgraves. Le choix de la Bretagne est donc motivé par le fait qu'ayant moins été inspectée et donc ayant moins de rapports, le fonctionnement des différentes BM évoluant dans la région est peut-être moins connu. En travaillant sur les BM de Bretagne, je vais tenter d'analyser au mieux la place de la jeunesse grâce à une source précieuse : les rapports d'inspection.

LES SOURCES : INTERET ET LIMITES

Les rapports de l'Inspection générale des bibliothèques sont donc la source principale de mon mémoire (*cf. annexe 2*). Le premier rapport conservé date de 1839 et porte sur la réorganisation des bibliothèques de Paris[19]. À l'origine, les rapports ne sont pas destinés au public mais à un « usage interne étant donné la liberté d'appréciation » selon Pierre Lelièvre[20]. En effet, les inspecteurs pouvaient être crus dans leur parole et les bibliothèques inspectées étaient soumises à la subjectivité de l'inspecteur. Avec le temps, les rapports tendent vers plus d'objectivité et, surtout, de neutralité dans les remarques des inspecteurs. Les rapports portent autant sur des questions techniques que sur des personnes. Leur version définitive est adressée à l'autorité responsable de la bibliothèque, en l'occurrence le maire, pour les bibliothèques municipales. Ces rapports ont vocation à aider, accompagner et proposer un nouveau point de vue au maire afin qu'il puisse prendre les mesures nécessaires pour mener à bien le développement de la BM de sa ville. Mais certaines inspections n'ont aucun effet sur leurs décisions[21]. À partir de la création de la DBLP, les rapports sont également envoyés à Julien Cain[22], ainsi qu'au service

[18] HENRYOT, Fabienne (dir.), *Inspecter les bibliothèques*, *op. cit*, p. 199.

[19] RENOULT, Daniel, « Les rapports de l'Inspection générale des bibliothèques », *op. cit.*

[20] LELIÈVRE, Pierre. *Dix ans d'inspection (1945-1954) : Rapport sur les bibliothèques du secteur de M. Lelièvre*, Paris, 1955, 125 p. En ligne : https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/70542-dix-ans-d-inspection-1945-1954-rapport-sur-les-bibliotheques-du-secteur-de-m-lelievre.pdf

[21] RENOULT, Daniel, « Les rapports… », *op. cit.*

[22] Haut fonctionnaire français, Julien Cain (1887-1974) est un grand bibliothécaire. Il est nommé directeur de la DBLP en 1945, fonction qu'il cumule également avec celle d'administrateur de la BnF jusqu'à sa retraite en 1964. Il a participé à la création de l'UNESCO mais aussi au

Droits d'auteur réservés

technique de la Direction[23]. Ces rapports sont avant tout des constatations et conseils donnés par les inspecteurs pour aider la bibliothèque. En quelques pages - d'une à trois pages principalement avec parfois des exceptions de six à huit pages -, l'inspecteur rédige donc un rapport bref, avec parfois un ton assez libre, portant sur des catégories récurrentes : local, personnel, fonctionnement, crédits, collections, inscription, etc. Entre 1945 et 1970, 4 135 rapports sont rédigés au gré des inspections des bibliothèques, soit entre treize et quatorze par mois[24]. Ces rapports sont importants car ils permettent de communiquer des statistiques concernant les catégories évoquées ci-dessus. En revanche, bien que les informations soient précises, les données relatives à la jeunesse sont minimes dans les rapports d'inspection des BM de Bretagne. En effet, sur les 101 rapports rédigés entre 1945 et 1988, beaucoup ne traitent pas de la place de la jeunesse qui n'apparaît en masse dans les BM qu'à partir de la fin des années 1960. Et lorsqu'elle est abordée, peu de statistiques la concernant sont évoquées dans les rapports. Généralement, les données sont beaucoup plus importantes à partir des années 1980 ; ce qui peut compliquer l'analyse de ces rapports. De plus, pour les bibliothèques concernées, nous remarquons une absence de rapports dans les années 1970 avec seulement deux rapports en janvier et juillet 1973 pour les villes de Châteaubriant et Vitré. Cette absence étonnante masque et nuance la connaissance d'une partie de l'activité des bibliothèques en Bretagne pendant cette période. Cette difficulté s'ajoute au manque d'informations délivrées par les rapports, concernant la jeunesse.

D'autres sources, en moindre quantité, m'ont également aidée pour la rédaction de ce mémoire. En premier lieu, un rapport de Pierre Lelièvre, inspecteur général des bibliothèques, consacré à ses dix premières années d'inspection des bibliothèques, entre 1945 et 1954. Dans le chapitre consacré aux bibliothèques municipales, Pierre Lelièvre aborde l'activité de plusieurs BM, l'espace de leurs locaux, mais aussi l'état de leurs collections ainsi que le fonctionnement du personnel. Ce rapport d'inspection complet, après dix ans d'activité, permet ainsi de révéler un état des lieux de certaines BM, de mieux comprendre leur développement et permettre une comparaison entre elles. Ce rapport n'évoquant que les

lancement du *Bulletin des Bibliothèques de France* en 1956, revue chargée d'informer les bibliothécaires sur les actualités de leur métier.

[23] HENRYOT, Fabienne (dir.), *Inspecter les bibliothèques*, *op. cit.*, p. 197.

[24] *Ibid*.

Droits d'auteur réservés.

bibliothèques des villes inspectées par Pierre Lelièvre, on peut regretter l'absence d'autres villes de Bretagne avec lesquelles une comparaison aurait été possible. Je me suis également appuyée sur les chroniques des bibliothèques publiées par le *Bulletin des bibliothèques de France*. Ces chroniques m'ont été très utiles pour connaître les nouveautés, et les informations relatives aux jeunes dans les BM de Bretagne. Elles donnent parfois des informations très précises sur les activités de la BM, par exemple une description de l'exposition du moment et sa fréquentation par les enfants. Enfin, les délibérations du conseil municipal de Saint-Brieuc ont constitué une source importante pour connaître les changements opérés dans la bibliothèque briochine.

Si les rapports de l'IGB représentent ma source principale, ils sont couplés avec d'autres sources afin de comprendre au mieux le fonctionnement des bibliothèques municipales en Bretagne et la place de la jeunesse dans ces dernières.

CADRE CHRONOLOGIQUE

La période 1945-1988, choisie pour encadrer mon mémoire, n'a pas été sélectionnée au hasard. En effet, la Direction des bibliothèques et de la lecture publique est créée le 18 août 1945 par décret. Elle est créée sur demande d'Henri Wallon, premier commissaire à l'Éducation Nationale[25]. Elle est provisoirement dirigée par Marcel Bouteron, bibliothécaire et inspecteur général français, en 1945 puis Julien Cain entre 1946 et 1964, et Étienne Dennery, fonctionnaire et diplomate français, entre 1964 et 1975. Sa création est suivie par un décret du 13 septembre 1945 qui dissocie l'Inspection des bibliothèques et des archives, intégrant alors l'IGB à la DBLP avec la création de trois postes d'inspecteurs généraux des bibliothèques et de la lecture publique. La DBLP est chargée lors de sa création de trois missions : « administrer les bibliothèques savantes, contrôler les bibliothèques municipales […], organiser et administrer la lecture publique »[26]. L'organisme permet ainsi d'aider notamment au développement des bibliothèques municipales. Reconstruction des bibliothèques sinistrées, modernisation, organisation de la formation du personnel et insertion de la lecture publique dans les BM : toutes ces

[25] WEIS, Hélène. *Les bibliothèques pour enfants*, *op. cit.*, p. 26.

[26] « La lecture publique en France, in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n°3, 1968, pp. 105-134. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1968-03-0105-001

Droits d'auteur réservés

missions sont prises en charge par la DBLP. Parmi ses réalisations notables, nous pouvons citer la création des bibliothèques centrales de prêt (BCP) en novembre 1945, mais aussi la création de l'École nationale supérieure des bibliothécaires (ENSB) en 1963.

La DBLP est supprimée le 2 juillet 1975 par une décision du conseil des ministres[27]. L'année 1975 est une année charnière, un tournant pour le fonctionnement de l'IGB. La fin des Trente Glorieuses, débutées trente ans plus tôt en 1945, marque le début d'une crise économique. Le ministère de l'Éducation Nationale peut donc « difficilement porter seul la politique de la lecture publique »[28]. L'IGB est rattachée au ministère de la Culture, restant le trait d'union entre les différents secteurs des bibliothèques.

La période de mon mémoire s'arrête en 1988. Cette année marque un tournant institutionnel pour les bibliothèques publiques. En effet, le décret n°88-1037 du 9 novembre 1988 impose à l'IGB d'exercer exclusivement pour le compte du ministère de la Culture un contrôle sur les bibliothèques des collectivités territoriales (notamment les bibliothèques municipales et départementales)[29]. Ce décret marque un changement dans la politique de lecture publique et permet au ministère, et donc à l'État, de contrôler et d'intervenir plus directement dans le fonctionnement des bibliothèques, par le biais des inspecteurs.

Cette période entre 1945-1988 marque à la fois l'expansion des bibliothèques publiques mais aussi un essor de la littérature jeunesse en France, dans un contexte de reconstruction culturelle et de transformations sociales.

LIMITES DU SUJET

Ce sujet présente plusieurs limites à souligner. Tout d'abord, comme évoqué précédemment dans les sources, les rapports sont absents dans les années 1970. Sur les 101 rapports concernant les BM de Bretagne, deux, portant sur l'inspection de la bibliothèque de Châteaubriant et de Vitré, sont datés de 1973. L'analyse pour cette

[27] Archives nationales, France. *Direction des bibliothèques et de la lecture publique (1945-1975)*, [s.d.]. En ligne : https://francearchives.gouv.fr/fr/authorityrecord/FRAN_NP_009943

[28] HENRYOT, Fabienne (dir.), *Inspecter les bibliothèques*, *op. cit.*, p. 43.

[29] *Décret n°88-1037 du 9 novembre 1988 relatif au contrôle technique de l'Etat sur les bibliothèques des collectivités territoriales*. En ligne : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000006342764/1988-11-15/#LEGIARTI000006342764

Droits d'auteur réservés.

décennie, une période pourtant importante car marquée par l'essor de la lecture publique, des bibliothèques pour enfants et de la littérature jeunesse, mais aussi par la scission de la DBLP, est donc difficile. De plus, les rapports ne fournissent pas toujours des statistiques complètes et précises sur les acquisitions, la volumétrie ou les inscriptions par exemple. Ce manque d'informations peut fausser les résultats d'analyse des rapports et imposer d'élargir la recherche à l'échelle nationale afin d'établir des comparaisons pour déterminer si la Bretagne suit les tendances des autres BM du pays. Enfin, sans forcément prendre en compte les rapports, il est difficile de définir précisément et correctement certains termes liés à la jeunesse : à partir de quel âge parle-t-on d'enfants, de jeunes et d'adolescents ? Quels mots emploie-t-on pour qualifier les espaces pour la jeunesse : sections, coins jeunesse, bibliothèques pour enfants ? Ces notions seront plus approfondies dans le développement à suivre.

PROBLEMATIQUE ET AXES DE RECHERCHE

Ce mémoire cherche à interroger la place de la jeunesse dans les bibliothèques municipales de Bretagne entre 1945 et 1988. Grâce à une analyse poussée des rapports de l'IGB, nous étudierons l'évolution de la place de la jeunesse dans les bibliothèques municipales. Comment la jeunesse est-elle prise en compte par les bibliothèques ? Comment l'espace s'est-il transformé pour laisser la place aux plus jeunes ? Comment les bibliothèques municipales ont-elles évolué pour accueillir les plus jeunes et leur proposer des occupations diversifiées ? Toutes ces questions sont à aborder pour les bibliothèques municipales de Bretagne afin de comprendre le glissement vers des bibliothèques complètes, ouvertes à tous.

Dans une première partie, nous nous concentrerons sur l'état de l'art et les recherches qui ont déjà pu être faites sur le sujet. Nous examinerons le développement des bibliothèques pour enfants dans le cadre de la politique de lecture publique et procèderons à une vue d'ensemble de la littérature jeunesse aux XIXe et XXe siècles. Après avoir exploré les parcours des inspecteurs et les étapes d'une inspection, nous finirons par une histoire culturelle, démographique et urbaine de la Bretagne pour définir au mieux les contours de ce mémoire.

En deuxième lieu, nous effectuerons une analyse complète de la place de la jeunesse dans les autres bibliothèques municipales de Bretagne évoquées dans les

Droits d'auteur réservés

rapports. En les comparant au reste de la France, nous analyserons les paramètres concernant les livres jeunesse mais aussi l'espace consacré aux enfants et des questions plus techniques comme la fréquentation des bibliothèques. Puis, nous terminerons par la question de la formation des bibliothécaires et des différentes activités pour la jeunesse qui s'opèrent dans le cadre de la bibliothèque.

Enfin, nous nous focaliserons sur la bibliothèque municipale de Saint-Brieuc. Nous verrons comment la BM a su également s'adapter à un public plus jeune. Cette étude permettra par la suite de la confronter aux autres bibliothèques du corpus pour voir si les mêmes mesures s'appliquent partout en Bretagne.

Droits d'auteur réservés.

PARTIE I : ÉTAT DE LA RECHERCHE

I. LES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES

A. La lecture publique

« L'accès du public à l'information, à la formation et à la culture est d'abord assuré dans le cadre du réseau des bibliothèques de lecture publique[30]. ». Ces termes de « lecture publique » sont ainsi employés dans l'article cinq de la Charte des bibliothèques, charte adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991. Le concept de lecture publique qui au XIXe siècle signifiait encore le fait d'entreprendre des lectures collectives à voix haute, a complètement changé de sens au début du XXe siècle. C'est avec la création de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique en 1945 que le terme est officialisé. Mais son nouveau sens est déjà employé bien avant comme c'est le cas par Henri Lemaître, bibliothécaire et historien français, président de l'Association des bibliothécaires français entre 1928 et 1931, lors d'un Congrès international de la lecture publique à Alger en 1931 :

> *Le mot même de bibliothèque, par son aspect savant, est devenu si rébarbatif pour beaucoup qu'on a cherché une autre locution pour désigner l'endroit où chacun trouverait les livres qui lui conviennent : c'est ainsi qu'on a créé la locution lecture publique. La lecture publique n'est nullement… la lecture à haute voix devant un public qui écoute ; c'est la lecture à part, dans un endroit public, que cet endroit se nomme… bibliothèque ou salle de lecture ; nous avons réservé cependant l'emploi des mots lecture publique non pas aux bibliothèques destinées surtout aux érudits, mais aux établissements où le grand public trouve des collections appropriées à ses goûts et à ses besoins.*[31]

[30] Conseil supérieur des bibliothèques, « Article 5 », in : *Charte des bibliothèques*, Paris, Ministère de la Culture, 7 novembre 1991.
Le Conseil supérieur des bibliothèques, organisme consultatif exerçant entre 1989 et 2004, était chargé de conseiller le ministère de la Culture sur la politique des bibliothèques, leur développement et leur accès à la lecture publique.

[31] RICHTER, Noë, « Histoire de la lecture publique en France », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 1, 1977, pp. 1-24. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1977-01-0001-001

Droits d'auteur réservés.

Ainsi, le concept de la bibliothèque municipale telle que nous la connaissons aujourd'hui émerge peu à peu au début du XXe siècle. Il ne s'agit plus seulement d'un endroit dédié à la conservation ou aux recherches entreprises par les savants. Il s'agit également de permettre à toute personne de tout âge, tout milieu et tout genre de pouvoir entrer dans un endroit disposant d'ouvrages variés pouvant satisfaire un panel de lecteurs hétéroclites. La notion de lecture publique est donc conçue pour inclure les enfants, jusque-là absents des bibliothèques en raison d'un manque de représentation de la jeunesse dans les collections. La définition qu'en fait la DBLP insiste en effet sur le fait de desservir tous les types de public, dont les enfants. Les BM se voient ainsi dotées de nouvelles missions : « 1. Distraire 2. Instruire 3. Informer »[32] selon Ernest Coyecque. La politique culturelle de lecture publique marque ainsi la volonté pour la France de se préoccuper, à la fois du livre comme ouvrage d'études, et comme ouvrage de loisir. Son rôle en tant que créatrice de nouveaux espaces dans les bibliothèques, notamment pour les enfants, est par conséquent une des bases de son organisation. Pour se développer en milieu urbain, la politique de lecture publique prévoit l'ouverture de salles de lecture et de prêt dans les bibliothèques des villes de plus de 15 000 habitants. Le projet est notamment de considérer les enfants comme une cible privilégiée avec des « sections enfantines » ou des « coins pour le jeune public »[33].

B. La création des bibliothèques pour enfants

Dès le XIXe siècle, les sections pour enfants se popularisent dans les bibliothèques. Les bibliothèques populaires prêtaient déjà des livres aux enfants et avaient reconnu des coins spécialement conçus pour ces derniers[34]. Le concept de bibliothèques pour enfants est importé en France depuis les États-Unis et l'Angleterre. En effet, de nombreuses bibliothèques pour enfants existaient déjà dans les milieux protestants : les *Sunday schools libraries*[35]. Ces bibliothèques étaient associées aux écoles du dimanche et fournissaient des lectures éducatives et

[32] HENRYOT, Fabienne (dir.), *Inspecter les bibliothèques*, *op. cit.*, p. 178.

[33] *Ibid*, p. 39.

[34] WEIS, Hélène. *Les bibliothèques pour enfants…*, *op. cit.*, p. 34.

[35] CHIRON, Alain, « Création des sections pour enfants et sélections pour "l'heure du conte" dans les bibliothèques françaises », in : NEDELEC, Claudine (dir.), *Les bibliothèques, entre imaginaires et réalités*, Artois Presses Université, 2009, pp. 59-76. En ligne : https://books.openedition.org/apu/12416

Droits d'auteur réservés.

religieuses. Les bibliothèques pour enfants se démocratisent ensuite dans les bibliothèques municipales aux États-Unis et en Angleterre à partir des années 1860 et 1870[36]. En France, neuf sections jeunes sont créées dans des bibliothèques d'arrondissement à Paris en 1882[37] et la première bibliothèque publique moderne inaugurée à Paris en 1922, la bibliothèque Fessart, comporte, elle aussi, une section entièrement réservée aux enfants[38].

On s'inspire également des modèles américains et, dès la fin de la Première Guerre mondiale, des coins jeunesse sont créés avec l'aide américaine du Comité américain pour les régions dévastées (CARD) dans le nord de la France, avec ses territoires dévastés à cause de la guerre. Le CARD, aidé par le *Book Committee on Children's Libraries* (BCCL), comité spécialisé dans la sélection et la promotion de livres pour enfants, fait don de nombreux livres jeunesse à ces nouvelles sections[39]. Les bibliothèques prennent exemple sur les modèles américains avec un mobilier spécialement conçu pour les enfants : tables rondes et non rectangulaires ; mais aussi par le libre accès aux rayons ainsi que l'introduction d'animations comme l'heure du conte[40]. Les bibliothèques du CARD se révèlent être des « espaces nouveaux où les enfants peuvent feuilleter les livres pour décider de ceux qu'ils emprunteront »[41]. À partir de ce moment-là, ces espaces pour enfants deviennent un lieu incontournable des bibliothèques de lecture publique.

Ce mouvement de création des bibliothèques pour enfants en France est notamment poussé par Eugène Morel, écrivain et bibliothécaire français, connu pour avoir incité au développement de la lecture publique dans les bibliothèques françaises. Il martèle ainsi dans son discours d'inauguration de l'Heure Joyeuse à Paris, première bibliothèque pour enfants en France, le 2 novembre 1924 :

> *L'enfant est ici chez lui. […] Nous pensons que la bibliothèque libre, LA BIBLIOTHÈQUE DE TOUS EST L'ORGANE ESSENTIEL DE LA CITÉ MODERNE. […] Nous attendons deux choses de la librairie d'enfants. L'une*

[36] CHIRON, Alain, « Création des sections pour enfants … », *op. cit.*

[37] HENRYOT, Fabienne (dir.), *Inspecter les bibliothèques*, *op. cit.*, p. 114.

[38] EZRATTY, Viviane, « Les premières heures des bibliothèques pour enfants », in : POULAIN, Martine (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises : 1914-1990*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2009, p. 276.

[39] *Ibid*.

[40] RIVES, Caroline, « Bibliothèques et écoles… », *op. cit.*

[41] CHIRON, Alain, « Création des sections pour enfants … », *op. cit.*

Droits d'auteur réservés

d'instruire l'enfant, l'autre plus importante : d'instruire les grands, ceux-là qui n'y entreront pas.[42]

En effet, ce dernier considère qu'il faut, pour l'enfant, une dissociation par rapport à l'école et donc le besoin de créer des sections, des coins pour enfants dans les bibliothèques et même des endroits qui leur sont propres. Il n'est pas le seul à manifester le désir de voir s'étendre les bibliothèques pour enfants en France. Charles Schmidt, explique ainsi :

Chez les petits, la bibliothèque est un club où les enfants viennent passer la journée, où ils ont leur mobilier, leur catalogue, leurs images ; […] c'est dans ces « heures joyeuses » que se prépare la future génération de lecteurs et que se développent de libres personnalités. Des « Heures joyeuses » mais il en faudrait partout ![43]

Il remarque ainsi que l'évolution des bibliothèques est liée au développement d'une lecture dès le plus jeune âge. Ce développement des bibliothèques pour enfants est un moteur pour la lecture enfantine selon lui. Il est d'ailleurs un des seuls, avec Eugène Morel, à recommander la création des bibliothèques enfantines.

Durant l'entre-deux guerre, l'ouverture de sections jeunesse à Laon, Orléans ou encore Belfort dans les années 1930[44] montre sa persévérance et l'énergie qu'il place pour le déploiement sur toute la France des bibliothèques pour enfants. Des sections enfantines sont également créées à Albi, Tour, Soisson, Arras et Sceaux en 1937 et 1938. À Châlons-sur-Marne, c'est même une bibliothèque pour enfants, adjacente à la salle pour adultes, avec sa propre entrée, qui est créée[45]. Avec le développement de quelques sections jeunesse, en France et essentiellement dans la capitale, d'autres villes souhaitent se doter d'une bibliothèque pour enfants. Pour exemple, les travaux

---

[42] EZRATTY, Viviane et VALOTTEAU, Hélène, « La création de l'Heure Joyeuse et la généralisation d'une belle utopie », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 1, 2012, pp. 45-49. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-01-0045-008

[43] SCHMIDT, Charles, « La bibliothèque et la vie moderne », *Archives et bibliothèques*, 1936, pp. 145-152. Cité dans HENRYOT, Fabienne (dir.), *Inspecter les bibliothèques*, *op. cit*, p. 37.

[44] HENRYOT, Fabienne (dir.), *Inspecter les bibliothèques*, *op. cit*, p. 189.

[45] BARNETT, Graham Keith, « La léthargie des bibliothèques municipales », in : POULAIN, Martine (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises : 1914-1990*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2009, p. 83.

Droits d'auteur réservés.

commencés à Brest à la fin des années 1930[46]. Malgré cela, les réalisations de bibliothèques pour enfants restent rares avant la fin de la Seconde Guerre mondiale en raison d'un manque d'une réelle implication sur le plan national[47]. Si l'une des missions de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique est d'inciter à desservir tous les publics et particulièrement les enfants, le développement des bibliothèques pour enfants n'est pas entièrement réussi avec seulement 207 créations de bibliothèques pour enfants entre 1945 et 1975, s'ajoutant à la quinzaine déjà existante avant la Seconde Guerre mondiale[48].

De fait, les bibliothèques pour enfants se développent sur les modèles anglais et américains au début du XXe siècle. Pour la majorité des bibliothèques pour enfants, le terme désigne en réalité, des sections, ou simplement des coins jeunesse créés dans les BM, loin des réelles bibliothèques pour enfants comme l'Heure Joyeuse de Paris.

C. L'Heure Joyeuse et La Joie par les livres : deux modèles de bibliothèques enfantines

La première bibliothèque pour enfants en France est inaugurée le 2 novembre 1924 à Paris : l'Heure Joyeuse. Cette bibliothèque, proposée par le *Book Committee on Children's Libraries*[49] et basée sur le modèle de l'Heure Joyeuse de Bruxelles, est unique en son genre. Il s'agit de la première bibliothèque entièrement dédiée aux enfants. La municipalité lui met à disposition son local au 3 rue Boutebrie, dans le cinquième arrondissement. Le CARD offre 2 000 livres à la bibliothèque ainsi qu'un mobilier spécialement conçu pour les enfants[50]. La bibliothèque est réservée aux enfants d'environ six à dix-sept ans : il faut savoir en partie déchiffrer les livres mais aussi écrire son prénom lors de son inscription[51]. La bibliothèque est constituée de plusieurs catégories de livres réparties selon les âges : 5-8 ans, 9-12 ans, 12-14 ans

[46] BARNETT, Graham Keith, « La léthargie des bibliothèques municipales », *op. cit.*, p. 83.

[47] EZRATTY, Viviane, « Les premières heures des bibliothèques pour enfants », *op. cit.*, p. 285.

[48] EZRATTY, Viviane, « Bibliothèque pour l'enfance et la jeunesse : une utopie durable », in : LEGENDRE, Françoise (dir.), *Bibliothèques, enfance et jeunesse*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 2015, p. 179.

[49] *Ibid*, p. 277.

[50] *Ibid*.

[51] CHIRON, Alain, « Création des sections pour enfants … », *op. cit.*

Droits d'auteur réservés

et 15-17 ans[52]. Après la Seconde Guerre mondiale, l'Heure Joyeuse enregistre plus de 30 000 prêts de documents et sa collection passe à 7 000 volumes en 1950[53]. Son corpus central est formé notamment par les albums du *Père Castor* mais aussi ceux de *Babar*. La création de l'Heure Joyeuse est soutenue par Eugène Morel. Cette première bibliothèque, fondatrice des bibliothèques pour enfants, s'insère ainsi dans la nécessité selon Eugène Morel de développer les bibliothèques jeunesse sur tout le territoire français[54]. Dans une circulaire de 1947 adressée aux bibliothèques municipales, la DBLP rappelle les principes nécessaires au fonctionnement des bibliothèques enfantines : s'inspirer, pour l'organisation des sections jeunesse et, pour l'achat de livres, de l'expérience de l'Heure Joyeuse à Paris[55]. L'Heure Joyeuse se révèle donc bien être une bibliothèque pionnière pour la jeunesse en France.



***Figure 1** : Salle de lecture de l'Heure Joyeuse à Paris, 1925.*
Source : Archives, fonds patrimonial Heure Joyeuse, médiathèque Françoise Sagan, Ville de Paris.

Du temps va s'écouler avant qu'une autre bibliothèque comme celle de l'Heure Joyeuse à Paris ne voit le jour. En effet, on leur préfère plutôt des coins et des

[52] WEIS, Hélène. *Les bibliothèques pour enfants…*, *op. cit.*, p. 201.

[53] WEIS, Hélène. *Les bibliothèques pour enfants…*, *op. cit.*, p. 179.

[54] EZRATTY, Viviane et VALOTTEAU, Hélène, « La création de l'Heure Joyeuse … », *op. cit.*

[55] EZRATTY, Viviane, « Les premières heures des bibliothèques pour enfants », *op. cit.*, p. 288.

Droits d'auteur réservés.

sections jeunesse dans des bibliothèques municipales où les collections pour adultes prédominent. Les annexes de certaines BM, entièrement consacrées à la jeunesse, vont néanmoins se développer à partir des années 1980.

Autre célèbre bibliothèque pour enfants : la bibliothèque de La Joie par les livres à Clamart qui devient un nouveau modèle lors de son inauguration en 1965. Elle instaure une « dynamique réelle de développement des bibliothèques pour enfants ou sections jeunesse des bibliothèques municipales »[56]. En effet, nous observons une multiplication par cinq du nombre de bibliothèques pour enfants entre 1974, environ dix ans après l'ouverture de La Joie par les livres, et son développement en 1989[57]. Contrairement aux premiers livres qui constituaient les collections des premières sections pour enfants dans les BM, principalement éducatives ainsi que des classiques de la littérature, ce sont également les œuvres du *Père Castor* et de *Babar* qui forment le corpus central de La Joie par les livres[58]. Ce corpus démontre une évolution des bibliothèques de jeunesse vers des œuvres plus dédiées au plaisir de lire ainsi que le développement de la lecture publique de plus en plus étendu à partir des années 1970.

Ainsi, que ce soit par l'Heure Joyeuse à Paris ou par La Joie par les livres à Clamart, c'est l'idée d'une « lecture publique pour la jeunesse » évoquée par Mathilde Leriche[59], une des premières bibliothécaires de l'Heure Joyeuse avec Marguerite Gruny, qui, malgré sa lenteur, émerge peu à peu au rythme croissant de la multiplication des sections jeunesse dans toute la France et donc, en Bretagne, mais également grâce à l'amplification de la littérature jeunesse.

II. VUE D'ENSEMBLE DE LA LITTERATURE DE JEUNESSE AUX XIXE ET XXE SIECLES

Avec l'arrivée des bibliothèques pour enfants et la multiplication des livres jeunesse, ces derniers deviennent l'objet de recherches universitaires et de publications. Par exemple, l'inauguration de l'Heure Joyeuse fait face à la

[56] BRETHES, Jean-Pierre, « Lectures, livres et bibliothèques pour enfants », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 1, 1994, pp. 105-106. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1994-01-0105-011

[57] *Ibid*.

[58] WEIS, Hélène. *Les bibliothèques pour enfants…*, *op. cit.*, p. 188.

[59] EZRATTY, Viviane, « Les premières heures des bibliothèques pour enfants », *op. cit.*, p. 289.

Droits d'auteur réservés

soutenance de Thérèse Latzarus dont la thèse porte sur la littérature de jeunesse de la fin du XIXe siècle. Cette thèse précède la parution, en 1928, du livre *Les Charmeurs d'enfants* de Marie Lahy-Hollebecque. La thèse de Mary Elisabeth Storer consacrée aux conteurs du XVIIe siècle vient compléter ces autres travaux[60]. Ces recherches sur la littérature jeunesse s'inscrivent dans un contexte d'explosion des livres pour enfants à partir du XXe siècle. Elles permettent de comprendre ce qui était considéré comme littérature enfantine à l'époque, si cela incluait les ouvrages scientifiques et scolaires et quels âges cela concernait-il.

A. Panorama éditorial des livres pour la jeunesse : titres et statistiques

Pour comprendre la littérature de jeunesse, il faut d'abord s'intéresser véritablement aux livres lus par les enfants : sont-ils des livres écrits pour les enfants ou des livres que ces derniers se sont appropriés au fil du temps ? La littérature enfantine en tant qu'ouvrages destinés à être lus par les enfants en Europe apparaît à la fin du XVIIe siècle notamment avec les contes merveilleux. Mais les livres lus par les enfants sont bien plus anciens[61]. Par exemple, les abécédaires, ou ce qui pouvait s'en apparenter, étaient déjà présents dès l'Antiquité, à Rome notamment[62]. Les abécédaires se sont développés durant le Moyen Âge et ont rejoint au XVIIe siècle la littérature de colportage, alors appréciée autant par les adultes que par les enfants. Ainsi, la deuxième moitié du XVIIe siècle est une période d'émergence des livres pour enfants sous plusieurs formes. Le premier livre scientifique pour enfants, *Orbis pictus* de Comenius, est publié en 1657 et porte sur le monde et ses merveilles[63]. Le premier recueil des *Fables* de Jean La Fontaine est quant à lui dédié au Grand dauphin[64]. Accompagnés des contes qui prennent de l'importance à la même période, ce sont également les livres didactiques qui apparaissent comme *Les aventures de Télémaque* de Fénelon, roman utilisé comme support à l'enseignement moral et religieux du Petit dauphin en 1699 ou encore *Le voyage du pèlerin* de John Bunyan publié en 1678. Ces livres, initialement destinés à l'enseignement et lus

[60] CHIRON, Alain, « Création des sections pour enfants … », *op. cit.*

[61] JAN, Isabelle, « La littérature enfantine », in : PARMEGIANI, Claude-Anne (dir.), *Lectures, livres et bibliothèques pour enfants*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 1993, p. 25.

[62] *Ibid*, p. 26.

[63] *Ibid.*

[64] LEGENDRE, Françoise, « Quelques repères dans l'histoire des livres et de la littérature d'enfance et de jeunesse », in : LEGENDRE, Françoise (dir.), *Bibliothèques, enfance et jeunesse*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 2015, p. 36.

Droits d'auteur réservés.

principalement par des adultes, sont peu à peu lus par les enfants dans des versions originales ou réécrites. L'imagerie d'Epinal, créée par Jean-Charles Pellerin en 1796, est également connue pour ses planches illustrées pour la jeunesse. Ancêtre des albums pour enfants, elle propose des adaptations imagées d'histoires célèbres.

La vraie littérature enfantine est l'idée d'une édition spécifiquement dédiée à la jeunesse. Le premier recueil d'histoires pour les enfants d'Andersen en 1835 peut entrer dans cette catégorie. C'est notamment à partir de la seconde moitié du XIXe siècle que la littérature enfantine commence à se développer et s'étendre. Des grands classiques de la littérature enfantine sont publiés pendant ces années-là : *Pinocchio de* Carlo Collodi en 1883, *Le livre de la jungle* de Rudyard Kipling en 1894 ou encore *Peter Pan* de J. M. Barrie au tout début du XXe siècle. La progression des lois scolaires permet également la production de masse des manuels scolaires ou encore des abécédaires pour les plus jeunes[65]. Le XIXe et le XXe siècles sont également les siècles des traductions des classiques anglais : *Les Quatre Filles du docteur March* de Louisa May Alcott traduit en 1880, *Oliver Twist* de Charles Dickens en 1881, *Heidi* de Johanna Spyri en 1882, *L'île au trésor* de Robert Louis Stevenson en 1885, ou encore *Peter Pan* de J. M. Barrie. Dès 1720, le roman *Robinson Crusoé* de Daniel Defoe, classique de la littérature anglaise, était déjà traduit en français, un an à peine après la publication de la version originale[66]. Ces traductions françaises mettent en lumière à la fois les maisons d'édition spécialisées dans la jeunesse, comme Hetzel, et d'autres, comme Hachette qui, bien que généralistes, occupent une part importante sur ce marché du livre jeunesse.

Le XXe siècle devient alors le siècle de l'explosion du livre jeunesse sous toutes ses formes. Si certains considèrent la période 1930-1960 comme une période de littérature enfantine médiocre[67], nous pouvons relever quelques ouvrages notables qui ont marqué et marquent toujours les esprits. Le XXe siècle marque l'essor des albums illustrés pour enfants et le succès des séries d'albums. Les *Père Castor* de Paul Faucher et Lida Durdikova ou *Babar* de Cécile et Jean de Brunhoff, publiés en 1931, ouvrent la voie à la multiplication des albums. Dans les années 1950, nous retrouvons les aventures de *Martine* ou de *Caroline*, ces albums illustrés entrés dans l'imagerie populaire[68].

[65] LEGENDRE, Françoise, « Quelques repères … », *op. cit.*, p. 37.

[66] Certaines éditions du roman sont utilisées dans les écoles à partir du XIXe siècle, montrant la place importante de ce classique de la littérature anglaise.

[67] JAN, Isabelle, « La littérature enfantine », *op. cit.*, p. 31.

[68] WEIS, Hélène. *Les bibliothèques pour enfants…*, *op. cit.*, p. 190.

Droits d'auteur réservés

L'importance accordée par les adultes aux activités culturelles des enfants et la découverte des compétences des bébés favorisent l'édition pour la jeunesse[69]. L'Ecole des Loisirs est créée en 1965 et, avec elle, sont publiés les très connus *Max et les Maximonstres* de Maurice Sendak en 1973, ainsi que *Les Trois Brigands* et *Le Géant de Zéralda* de Tomi Ungerer en 1968 et 1971. Les classiques reviennent également « en force » comme les contes de Perrault. Un classique est considéré par Marc Soriano comme une œuvre « à laquelle l'enfant revient toujours de lui-même, par goût et par plaisir, […] un livre qui intéresse tous les enfants. »[70]. En effet, en 1973, 32,8 % des publications sont des nouveautés pour la jeunesse lorsque 60,7 % sont des réimpressions[71].

Les Trente Glorieuses sont une période de littérature de masse avec la publication du *Club des cinq* entre 1955 et 1967, *Fantômette* à partir de 1961 ou encore *Oui-Oui* à partir de 1962. L'édition des livres pour enfants explose durant les années 1970.

De nombreuses collections pour la jeunesse poursuivent leur expansion ou sont créées à partir de la deuxième moitié du XXe siècle. Les éditions Nathan lancent une collection de contes et de légendes en 1912[72], celles de Gallimard créent leur département de la jeunesse en 1972[73] et celles d'Hachette sont également connues pour leurs nombreuses collections pour la jeunesse. Outre Les Albums roses, collection d'albums destinés aux enfants, de la classe maternelle au cours préparatoire, publiée entre 1950 et 1980, Hachette crée également la bibliothèque rose et la bibliothèque verte respectivement en 1856 et 1923. Ces deux collections reconnaissables à leur couverture rose et verte sont destinées aux enfants et jeunes adolescents. La trilogie des romans de la Comtesse de Ségur (*Les Malheurs de Sophie*, *Les Petites Filles modèles* et *Les Vacances*) est publiée par la bibliothèque rose à partir de 1858, tout comme *L'Etalon Noir* de Walter Farley.

Ces collections pour la jeunesse favorisent une grande diffusion du roman, notamment par série, à partir des années 1950. Nous retrouvons par exemple les romans de la collection Fantasia créée par les éditions Magnard entre 1954 et 1985 ou ceux de la collection Signe de Piste des éditions Alsatia créée en 1937. Les romans sur la guerre, mais aussi les romans à suspens, comme ceux de Léon Garfield, les romans mystères et

[69] DIAMENT, Nic, « De la littérature de jeunesse… », *op. cit.*

[70] WEIS, Hélène. *Les bibliothèques pour enfants…*, *op. cit.*, p 187.

[71] *Ibid*, p. 181.

[72] CHIRON, Alain, « Création des sections pour enfants … », *op. cit.*

[73] LEGENDRE, Françoise, « Quelques repères … », *op. cit.*, p. 39.

Droits d'auteur réservés.

les romans-polar, comme ceux d'Enid Blyton, sont de plus en plus publiés et se développent sur le marché du livre jeunesse[74].

Les années 1970 sont, quant à elles, marquées par une littérature plus orientée pour les adolescents. Une littérature militante sur la libération des mœurs apparaît[75] et des collections spécifiques aux adolescents se développent telles que Poche Rouge chez Hachette, Plein Vent chez Robert Laffont ou encore la collection Jeunes chez Gallimard. Cette période précède celle d'une crise de l'édition pour la jeunesse à partir des années 1980[76]. Cela s'explique notamment par la démocratisation de la télévision dans les foyers et le phénomène de *zapping* qui modifient les conditions de lecture des enfants. Une baisse de la lecture est également constatée chez les jeunes entre quinze et dix-neuf ans : 39 % en 1973 contre 23 % en 1989 soit une baisse de 16 %, représentant « une perte de l'ordre de 40 % de cette catégorie de lecteurs », alors même que la scolarité et le taux des diplômés ont augmenté dans le même temps[77]. Malgré cette crise, les différentes collections jeunesse restent bien ancrées sur le marché de l'édition jeunesse.

Il convient également d'aborder la presse jeunesse qui se développe en même temps que les collections d'albums ou de romans pour enfants. Un des premiers périodiques pour enfants est *L'Ami des enfants,* lancé par André Berquin en 1782[78]. Bien que paraissant sous la forme d'un livre, il était prévu qu'un ouvrage soit publié chaque premier du mois moyennant un abonnement. Le périodique était constitué de plusieurs histoires ayant pour objectif « d'amuser les Enfans, et de les porter naturellement à la vertu »[79]. D'autres revues littéraires aujourd'hui célèbres se développent à partir de la deuxième moitié du XIXe siècle. C'est le cas par exemple du *Magasin d'éducation et de récréation*. Publiée à partir de janvier 1864 et jusqu'en 1916 par les éditions Hetzel, cette revue, d'abord bimensuelle, a pour objectif d'instruire les enfants tout en les amusant. Elle

[74] DIAMENT, Nic, « Le roman pour enfants aujourd'hui », in : PARMEGIANI, Claude-Anne (dir.), *Lectures, livres et bibliothèques pour enfants*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 1993, pp. 70-74.

[75] *Ibid*, p. 71.

[76] BRETHES, Jean-Pierre, « Lectures, livres et bibliothèques pour enfants », *op. cit.*

[77] MAYOL, Pierre, « Les jeunes et la lecture », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF),* n°4, 1993, pp. 84-86. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1993-04-0084-013

[78] LEGENDRE, Françoise, « Quelques repères … », *op. cit.*, p. 37.

[79] BERQUIN, Arnaud, *L'Ami des enfans*, Paris, Pissot et Barrois, janvier 1782, n°1, p. V. En ligne : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1056796q/f9.item

Droits d'auteur réservés

connaît un pic de popularité en publiant les « Voyages extraordinaires », collection de romans et de nouvelles de Jules Verne.

La presse pour enfants telle que nous la connaissons, apparaît quant à elle à la fin du XIXe siècle et se développe tout au long du XXe siècle. Les premières bandes dessinées françaises pour enfants sont publiées comme, par exemple, *La Famille Fenouillard* dans le *Journal de la jeunesse* en janvier 1889, puis dans *Le Petit Français illustré* en août 1889, tous deux hebdomadaires destinés aux enfants. D'autres célèbres bandes dessinées pour enfants sont publiées dans la presse jeunesse telles que *Bécassine*, parue dans l'hebdomadaire pour jeunes filles *La Semaine de Suzette* en février 1905[80]. La presse jeunesse peut ainsi se spécialiser selon le public visé, ici les petites filles, mais aussi selon le contenu qu'elle souhaite publier. Par exemple avec *L'Intrépide*, ancien hebdomadaire français publié entre 1910 et 1937 proposant des aventures et des voyages sous la forme de bandes dessinées. Les revues pour enfants publiant des bandes dessinées se multiplient alors. Nous pouvons citer quelques exemples : *Le Journal de Mickey*, publié depuis octobre 1934, introduisant la bande dessinée à bulles[81] ; le *Coq Hardi*, paru entre novembre 1944 et 1963 ; *Vaillant*, publié entre 1945 et 1969, avant de devenir *Pif Gadget*.

S'ils ont vocation à divertir et amuser les plus jeunes, certains périodiques ont également vocation à véhiculer des valeurs progressistes et humanistes, et une intention éducative comme *Vaillant*. En effet, lorsque la presse pour enfants apparaît, elle est tout de suite questionnée par certains éducateurs et psychologues sur son rôle : est-elle un auxiliaire ou un ennemi de l'éducation[82] ? Certains expliquent que les illustrés empêcheraient les enfants de trouver le chemin de la bibliothèque[83]. Alors que les périodiques pour enfants augmentent en corrélation de la population enfantine et son goût pour la lecture, avec cent cinquante-trois périodiques pour les enfants entre six et quinze ans en 1954[84], qu'en est-il de la presse éducative ? La presse de distraction est souvent

[80] LEGENDRE, Françoise, « Quelques repères … », *op. cit.*, p. 38.

[81] *Ibid*, p. 39.

[82] LACROIX, Simone, « La presse pour enfants en France », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 2, 1956, pp. 102-119. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1956-02-0102-003

[83] *Ibid*.

[84] *Ibid*.

Droits d'auteur réservés.

bâtie autour d'un héros[85] : Mickey, Tintin ou Spirou par exemple. La presse éducative se fait également une place dans le monde de la presse jeunesse en introduisant une notion de divertissement. C'est le cas de *Cœurs-Vaillants*, revue catholique pour garçons publiée à partir de 1929 ou plus récemment *Pomme d'Api*, créée en partenariat avec le Centre national pour l'enseignement religieux, et *Okapi*, publiées respectivement à partir de 1966 et 1971[86] et qui perdurent encore aujourd'hui. La revue *Pomme d'Api* est créée car l'enfant de la fin des années 1960 ne doit plus seulement être éduqué de manière traditionnelle mais également de façon « corporelle, artistique et sociale »[87].

Outre la multiplication des revues aux contenus divers, les revues pour tous les âges s'intensifient. Des revues pour les petits comme *Pomme d'Api*, à celles de l'apprentissage de la lecture comme *J'apprends à lire,* en passant par celles des années primaires comme *P'tit Loup* ou celles de l'adolescence comme *Okapi ;* tous les âges sont desservis par la presse jeunesse. Le groupe Bayard, qui publie *Pomme d'Api*, est connu pour ses revues jeunesse. Il publiait déjà en 1900, l'hebdomadaire *Le Noël* et se renouvelle sans cesse dans ses titres, par exemple avec *J'aime lire*, publié à partir de 1977. Les découpages des âges de l'enfance correspondraient aux différents états psychologiques et aux besoins particuliers de l'enfant. Ainsi, le titre *Pomme d'Api* est recommandé pour les 3-7 ans, notamment pour raison religieuse. En effet, l'Église préconise de commencer la catéchèse à partir de sept ans[88]. En 1992, il existait 68 journaux pour enfants entre neuf mois et quatorze ans[89]. Aujourd'hui encore, la presse jeunesse reste très diversifiée mêlant amusement et éducation avec des titres créés dans la première moitié du XXe siècle qui perdurent encore aujourd'hui tel que *Le Journal de Mickey*.

---

[85] LALLOUET, Marie, « La presse jeunesse », in : in : LEGENDRE, Françoise (dir.), *Bibliothèques, enfance et jeunesse*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 2015, p. 131.

[86] Ces deux revues sont publiées par le groupe d'édition Bayard. Fondé en 1870 par la congrégation des Assomptionnistes, qui créent l'hebdomadaire *Le Pèlerin* en 1873, puis *La Croix* en 1880, le groupe est d'abord nommé Bonne Presse en 1889 puis change son nom pour Bayard Presse en 1969 avant de finalement adopter Bayard en 2021. L'objectif de Bayard Presse était « d'assurer une présence chrétienne dans la communication sociale avec le souci d'atteindre la majorité des publics ». Le groupe publie un large éventail de revues selon les âges, les genres et le rapport à la religion depuis sa création. Voir : GUIJARRO ARRIBAS, Delia, MERCIER, Charles et RAISON DE CLEUZIOU, Yann (dir.), *De la Bonne Presse à Bayard : 150 ans d'histoire*, Montrouge, Bayard - LARHRA, 2024, 443 p.

[87] *Ibid*, p. 226.

[88] *Ibid*, p. 227.

[89] EISENEGGER, Aline, « L'actualité de la presse pour enfants », in : PARMEGIANI, Claude-Anne (dir.), *Lectures, livres et bibliothèques pour enfants*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 1993, p. 95.

Droits d'auteur réservés

La littérature jeunesse aux XIXe et XXe siècles offre donc un panorama divers et varié entre divertissement et éducation à travers des maisons éditions multiples proposant plusieurs contenus : albums, romans, contes avec des collections spécialement créées mais aussi des revues. Cette littérature est une littérature dédiée et écrite pour un public spécifique, celui des enfants. Devant cette multitude de choix, les bibliothèques sont contraintes de faire des sélections car « même à travers l'exigence d'un plaisir de lire se profile une certitude pédagogique que l'apprentissage du plaisir de lire est bon pour l'individu comme pour la collectivité »[90].

B. Censures et choix d'acquisitions dans les bibliothèques municipales

Le développement de la lecture jeunesse connaît un nouveau souffle avec l'apparition des bibliothèques pour enfants. C'est donc une politique d'acquisition réfléchie qui s'opère dans les bibliothèques. Des pratiques considérées comme archaïques sont alors délaissées. C'est le cas pour les « Enfers » de la bibliothèque, cette section où se trouvaient les livres interdits, c'est-à-dire des livres jugés contraires aux bonnes mœurs ou interdits aux plus jeunes. Par exemple, les adolescents étaient acceptés dans certaines sections adultes dès l'âge de quatorze ans, ce que certains parents refusaient en raison de la possible présence de bandes dessinées érotiques[91]. La raison de cet abandon des « Enfers » est simple : la peur d'attirer les adolescents à qui la lecture de ces livres avait justement été interdite[92]. D'autres mesures étaient prises pour éviter l'accès de certains ouvrages dans les bibliothèques. Dans certaines sections enfantines, les bandes dessinées considérées comme trop violentes étaient placées en haut des étagères pour en empêcher l'accès aux plus petits[93]. Ces mesures sont notamment prises parce que les adultes craignent que leur enfant, petit ou grand, soit « perverti » par de mauvaises lectures[94]. Ce contrôle répond en partie à la demande des parents.

---

[90] CALENGE, Bertrand, *Les Politiques d'acquisition*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 1994, p. 303.

[91] KUHLMANN, Marie, «Book émissaires », *op. cit.*

[92] *Ibid*.

[93] *Ibid*.

[94] KUHLMANN, Marie, « De la guerre des boutons à celle des chocolats», in : KUHLMANN, Marie (dir.), *Censure et bibliothèques au XXe siècle*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1989, pp. 217-236. En ligne : https://shs.cairn.info/censure-et-bibliotheques-au-xxe-siecle--9782765404187-page-217?lang=fr

Droits d'auteur réservés.

La censure et le contrôle des ouvrages pour la jeunesse sont opérés avant même leur entrée en bibliothèque. En effet, chaque publication se revendiquant pour la jeunesse est soumise à la loi n°49-956 du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse. Cette loi institue une commission des publications pour la jeunesse chargée de vérifier l'absence de contenu dangereux. La loi le définit ainsi dans l'article deux :

> *Les publications mentionnées à l'article 1er ne doivent comporter aucun contenu présentant un danger pour la jeunesse en raison de son caractère pornographique ou lorsqu'il est susceptible d'inciter à la discrimination ou à la haine contre une personne déterminée ou un groupe de personnes, aux atteintes à la dignité humaine, à l'usage, à la détention ou au trafic de stupéfiants ou de substances psychotropes, à la violence ou à tous actes qualifiés de crimes ou de délits ou de nature à nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral de l'enfance ou la jeunesse.*[95]

Dès leur publication, les livres et périodiques sont déposés pour être examinés par la commission. Quant aux publications scolaires et officielles, elles sont contrôlées par le ministère de l'Éducation Nationale. La commission est composée de seize membres avec une voix délibérative et de dix rapporteurs, avec voix consultative, chargés de rédiger les rapports. Si les infractions persistent, l'éditeur encourt jusqu'à un an d'emprisonnement et 3 750 € d'amende[96]. La mention « Loi n° 49-956 du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse » doit être présente dans chaque exemplaire. Cette mention permet dans un premier lieu aux bibliothécaires de repérer les livres sélectionnés pour la jeunesse. Cette loi vise à, d'une part, renforcer la multiplication des lois relatives à l'atteinte aux bonnes mœurs et, d'autre part, privilégier les illustrés français au profit des illustrés américains soupçonnés de favoriser la violence. Par exemple, la revue de bande dessinée *Fantask*, qui publiait les séries de Marvel comics dont les *Quatre Fantastique*, et dont la parution cesse après sept numéros. En effet, la Commission la censure au motif de son contenu violent et ses couleurs jugées trop criardes. L'éditeur préfère alors arrêter la parution des numéros plutôt que risquer des poursuites pénales[97]. Autre exemple,

---

[95] *Loi n°49-956 du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse*. En ligne : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000878175/

[96] Ministère de la justice, « La commission de surveillance et de contrôle des publications pour la jeunesse », Justice des mineurs, [s.d.]. En ligne : https://www.justice.gouv.fr/commission-surveillance-controle-publications-jeunesse

[97] CRÉPIN, Thierry et CRÉTOIS, Anne, « La presse et la loi de 1949, entre censure et autocensure » in : *Le Temps des médias,* n° 1, 2003, pp. 55-64. En ligne : https://shs.cairn.info/revue-le-temps-des-medias-2003-1-page-55?lang=fr

Droits d'auteur réservés

Franquin reçoit un avertissement en 1952 pour le Marsupilami considéré comme une « créature absurde et imaginaire »[98]. Les avertissements et la censure sont en réalité beaucoup plus importants pour les périodiques et les bandes dessinées que pour les livres. Une forme d'autocensure naît donc pour éviter, par exemple, la modification d'office des planches d'une bande dessinée et plutôt que la censure et une sanction de la part de la Commission. Les bibliothécaires considèrent que cette loi peut être une protection légale au regard d'éventuelles accusations portées à leur encontre sur le choix de tel ou tel livre proposé en bibliothèque. Nous pouvons prendre l'exemple de l'album *Tous à poil !* dans lequel sont illustrés des adultes et enfants en train de se déshabiller, provoquant une polémique en 2014. Cet album a été protégé par la loi qui l'a considéré comme convenable pour les enfants. Ainsi, les bibliothèques peuvent continuer à le proposer en prêt sans risquer de possibles accusations[99].

À un échelon plus local, le contrôle des livres en bibliothèque est surtout le fait des bibliothécaires eux-mêmes qui souhaitent voir des ouvrages instructifs dans leurs rayonnages. C'est le cas pour les premières bibliothécaires de l'Heure Joyeuse, Marguerite Gruny et Mathilde Leriche, qui effectuent une sélection exigeante des ouvrages, allant jusqu'à lire les livres avant de les mettre en rayon. Elles excluent ainsi la collection des *Arsène Lupin* au motif que le personnage principal est un voleur ou bien *Le Cheval sans tête* en raison de son vocabulaire trop familier. Elles critiquent également le personnage de l'enfant-détective et rejettent ainsi les séries de romans comme *Le Club des Cinq* ou *Fantômette*[100]. Même si ces livres sont considérés comme des « mauvais » livres par certains parents et certains bibliothécaires, ils témoignent néanmoins de l'évolution des mentalités et de l'histoire du livre. C'est pourquoi, certains ouvrages très populaires sont proposés dans les rayonnages pour « appâter le jeune lecteur et pour mieux l'entraîner vers des lectures plus solides »[101]. La sélection des livres pour enfants en bibliothèque est aussi du fait de la subjectivité et du regard du bibliothécaire concernant une œuvre. S'il peut considérer la collection des *Martine* comme puérile et mièvre, il doit également considérer la demande. Il doit voir au-delà de sa bibliothèque et étudier le marché éditorial du livre jeunesse tout en prenant en compte l'avis des lecteurs

[98] *Ibid*.

[99] Médiathèque départementale de Meurthe-et-Moselle, « Loi de 1949 sur les publications destinées à la jeunesse », [s.d.]. En ligne : https://mediatheque.meurthe-et-moselle.fr/boite-a-outils/juridique/cadre-juridique-des-bibliotheques/2576-loi-1949-sur-les-publications-destinees-a-la-jeunesse

[100] KUHLMANN, Marie, « De la guerre des boutons… », *op. cit.*

[101] DIAMENT, Nic, « De la littérature de jeunesse… », *op. cit.*

Droits d'auteur réservés.

car cette série se vend très bien en dehors de la bibliothèque[102]. Les bandes dessinées sont également très contrôlées dans certaines bibliothèques. Ainsi, même si l'imagerie populaire fleurit en France, l'Heure Joyeuse refuse encore l'acquisition de bandes dessinées, comme *Tintin*, très populaire après la Seconde Guerre mondiale, jusqu'en 1968[103]. Mais l'engouement autour des bandes dessinées est tel que les bibliothécaires ne peuvent l'ignorer.

L'acquisition des livres jeunesse est donc prise très au sérieux par les bibliothèques. En 1987, le Bureau des bibliothèques de Paris organise une commission de lecture afin d'aider au choix des livres des bibliothèques enfantines[104]. La même année, des membres du Rassemblement pour la République, parti politique de droite, et du Centre des démocrates sociaux, parti politique de centre-droit aux convictions chrétiennes, préconisent un retour au contrôle strict des lectures enfantines et adolescentes. C'est dans cet optique que le Service d'information et d'entraide catéchétique, structure d'appui à la catéchèse et à la formation chrétienne, publie un catalogue de soixante-dix ouvrages pour la jeunesse qu'il ne faut surtout pas acheter[105]. Ce genre de catalogue d'aide aux acquisitions jeunesse était alors très commun. On y présente des albums pour enfants mais aussi des romans classiques. Par exemple, en 1937, Marguerite Gruny et Mathilde Leriche proposent déjà *Beaux livres, belles histoires : choix de 500 livres pour enfants*. Ces livres permettent de guider les acquisitions et les lectures faites en bibliothèques. Les bandes dessinées apparaissent par exemple dans la sélection de 1971 du *Bulletin d'analyses de livres pour enfants*[106] et des livres de l'Ecole des loisirs dans les sélections de La Joie par les livres[107]. Peu à peu, ces catalogues s'ouvrent aux différents types de supports pour la jeunesse : albums, romans, bandes dessinées, revues mais aussi contes enregistrés et films.

Malgré l'offre variée de livres pour enfants qui se développe au XXe siècle, la sélection des livres jeunesse en bibliothèque reste encore très contrôlée. L'idée de la bibliothèque comme lieu pédagogique est encore présente dans les esprits des bibliothécaires comme des parents et l'acquisition des livres jeunesse doit donc respecter

[102] CALENGE, Bertrand, *Les Politiques d'acquisition*, *op. cit.*, pp. 43-49.

[103] KUHLMANN, Marie, « De la guerre des boutons… », *op. cit.*

[104] KUHLMANN, Marie, «Book émissaires », *op. cit.*

[105] *Ibid.*

[106] WEIS, Hélène. *Les bibliothèques pour enfants…*, *op. cit.*, p. 189.

[107] *Ibid.*, p. 191.

Droits d'auteur réservés

ce critère. Néanmoins, la conception de la bibliothèque, à la fois comme lieu pédagogique et lieu de détente, émerge. Les sélections des bibliothécaires s'élargissent avec le temps, prenant en compte la popularité des livres en dehors de la bibliothèque ainsi que les recommandations des inspecteurs des bibliothèques.

III. L'INSPECTION GENERALE DES BIBLIOTHEQUES ET LES RAPPORTS

A. Portraits des inspecteurs généraux

Les inspecteurs, au nombre de deux depuis 1921, voient leur nombre augmenter par un décret du 13 septembre 1945. Ce décret porte alors au nombre de trois les inspecteurs généraux des bibliothèques et de la lecture publique[108]. Il évoluera par la suite, passant de trois à quatre en 1969 et jusqu'à huit en 1988. Entre 1945 et 1988, ce sont dix-sept inspecteurs qui effectuent leur mission d'inspection. Victor Cousin, ministre de l'Instruction publique, à qui l'IGB doit rendre des comptes, détaille leurs objectifs :

> *L'inspecteur doit s'enquérir auprès du maire de la capacité et du zèle du bibliothécaire, du budget de la bibliothèque et de son usage par la ville ; recueillir auprès du bibliothécaire toutes informations sur le contenu des fonds, leur provenance et leur histoire ; il lui est demandé d'enquêter sur les ventes de livres par les villes ; de contrôler les modalités d'ouverture au public, le règlement, le système de classement, l'état des catalogues*[109].

Les inspecteurs ont donc un rôle important de « surveillance autant que de médiation »[110]. Chargés de surveiller et d'examiner une bibliothèque pour le compte du ministère de l'Instruction publique, les qualités d'observation, d'analyse et de jugement sont nécessaires pour pouvoir prétendre au poste d'inspecteur. Ils font le lien entre une administration centrale, à Paris, et ses différentes institutions et structures dans toute la France et appliquent les consignes données par le ministère. Ils sont également les interlocuteurs entre ce dernier et les bibliothèques, notamment grâce aux rapports. Sur les dix-sept inspecteurs, nous retiendrons sept noms présents dans les rapports concernant les

[108] CAILLET, Maurice, « L'inspection générale des bibliothèques », *op. cit.*

[109] HENRYOT, Fabienne (dir.), *Inspecter les bibliothèques*, *op. cit.*, p. 24

[110] *Ibid*, p. 25.

Droits d'auteur réservés.

bibliothèques municipales de Bretagne entre 1945 et 1988 : Jean Bleton, Maurice Caillet, Louis Desgraves, Pierre Lelièvre, André Masson, Paul Poindron et Gérard Thirion. La féminisation de cette fonction est très tardive. En effet, la première femme nommée au poste est Suzanne Delrieu en 1984. Elle occupera cette fonction jusqu'en 1987.

Le livre d'Isabelle Antonutti, *Figures de bibliothécaires*, dresse le portrait de six de ces sept inspecteurs généraux des bibliothèques[111]. Jean Bleton (1918-2012) est conservateur en chef au service technique de la DBLP avant de devenir inspecteur des bibliothèques. Il fait partie du groupe qui met en place la DBLP en 1945, notamment pour venir en aide à la reconstruction des bibliothèques sinistrées, les coordonner et normaliser leur classement et leur catalogage. Connu pour avoir réfléchi à l'aménagement et à la construction des bibliothèques municipales, il est d'ailleurs considéré comme un bibliothécaire bâtisseur pour sa participation à la construction de plus de 250 bibliothèques dans le monde. Nommé à l'IGB en 1972, il occupe ses fonctions jusqu'en 1983.

Maurice Caillet (1910-2008), nommé à l'IGB en 1963, suit les pas de son père Robert Caillet dans le métier de bibliothécaire. Après une thèse à l'École des Chartes, il est nommé à la bibliothèque municipale classée (BMC) de Valence en 1937. En 1949, il devient directeur de la BMC de Toulouse tout en étant chargé de la responsabilité de la bibliothèque centrale de prêt (BCP) de Haute-Garonne. Tout au long de sa carrière, il œuvre au développement de la lecture publique et insiste sur la nécessité d'une professionnalisation des bibliothécaires.

Louis Desgraves (1921-1999) était quant à lui directeur de la bibliothèque municipale de Bordeaux, où il a créé le premier réseau de lecture publique de la ville, avant d'intégrer l'IGB en 1970 et jusqu'en 1983. Il participe également à l'ouverture d'une bibliothèque pour enfants en 1949, l'une des premières après l'ouverture de l'Heure Joyeuse à Paris.

Vient ensuite Pierre Lelièvre (1903-2005) nommé inspecteur entre 1944 et 1964. Responsable de plusieurs bibliothèques, administrateur de politiques publiques et enseignant-chercheur, il participe à la création des bibliothèques centrales de prêt et à la fondation de l'ENSB. Son rapport général sur dix ans d'inspection des bibliothèques est

[111] ANTONUTTI, Isabelle (dir.), Figures *de bibliothécaires*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2020, pp. 53-54, pp. 97-98, pp. 73-76, pp. 165-166, pp. 179-180, pp. 229-230.

Droits d'auteur réservés

une production précieuse sur le fonctionnement des bibliothèques municipales grâce à l'exemple de plusieurs villes en France[112].

André Masson (1900-1986) est nommé à l'IGB à la Libération en 1944 et jusqu'en 1970, après avoir été directeur de la BM de Bordeaux. Il participe également au déploiement des BCP et œuvre pour l'ouverture des bibliothèques à toutes les catégories de lecteurs.

Enfin, Gérard Thirion (1929-2000), ancien directeur de BM et de BU à Nancy et Lyon, est nommé inspecteur en 1983 et jusqu'en 1993. Il milite pour la diffusion des livres et de la lecture au plus grand nombre et lutte également contre les inégalités culturelles. Il met à profit sa carrière politique pour favoriser la diffusion de la lecture et de la culture.

Paul Poindron (1912-1980), qui n'est pas présenté dans le livre, est nommé à l'IGB en 1965. À sa sortie de l'École des Chartes, il entre à la BnF en 1935 en qualité de bibliothécaire, puis de conservateur jusqu'en 1945. Il rejoint la DBLP à sa création et en devient directeur adjoint en 1965 à la suite de Pierre Lelièvre.

À eux sept, ces inspecteurs représentent le pivot entre BM et IGB en Bretagne. Ce sont eux qui seront chargés de rédiger un rapport complet lors de leurs visites dans les différentes bibliothèques en Bretagne.

B. Inspections et rapports

Une journée d'inspection se déroule sensiblement de la même manière pour tous les inspecteurs : parcourir une à plusieurs bibliothèques dans une même zone géographique. Ces inspections sont de plus en plus fréquentes car le nombre d'inspecteurs augmente. Elles ont donc lieu sur un plus grand nombre de bibliothèques. Si la visite est faite avec le bibliothécaire, l'inspecteur s'entretient également avec les autres membres du personnel, s'il y en a, ainsi qu'avec le maire[113]. Cette inspection donne ensuite lieu à un rapport de deux à six pages en moyenne avec l'objectif de retranscrire le plus précisément possible la visite de l'inspecteur et sa vision sur la bibliothèque. Ainsi, le rapport statue sur l'aménagement des locaux, le fonctionnement du personnel, les crédits octroyés à la bibliothèque pour les acquisitions par exemple, mais aussi sur la volumétrie et le prêt des ouvrages ou encore les modalités d'inscription. Comme l'explique Maurice

[112] LELIÈVRE, Pierre. *Dix ans d'inspection (1945-1954) …*, *op. cit.*

[113] HENRYOT, Fabienne (dir.), *Inspecter les bibliothèques*, *op. cit*, p. 181.

Droits d'auteur réservés.

Caillet, lui-même inspecteur : « Pour les BM, selon l'importance des villes, la venue de l'inspecteur pouvait avoir une importance considérable […] dans les petites villes, le "monsieur venu de Paris", ça jouait beaucoup »[114]. En effet, directement transmis au ministère, le rapport peut avoir une influence sur l'avenir de la bibliothèque. L'inspection est donc un événement qui peut être décisif pour une bibliothèque, d'autant qu'elle peut favoriser l'attribution de crédits supplémentaires, pour son amélioration par exemple. Comme l'indiquent Noëlle Balley et Olivier Caudron, les rapports d'inspection « dessinent à la fois un portrait très noir de l'état des bibliothèques françaises au début des Trente Glorieuses et les prémices du grand essor de la lecture publique des années 1980 »[115]. En effet, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les bibliothèques françaises sont décrites en mauvais état dans les rapports : locaux vétustes, peu de moyens et de personnels, des collections détruites, d'autres pauvres, etc. Alors que la France se relève difficilement de la Seconde Guerre mondiale et entre dans une période de reconstruction, également culturelle, ces rapports d'inspection montrent l'évolution et le changement des bibliothèques françaises depuis les années 1950 aux années 1980 où elles sont montées en puissance et se sont améliorées.

IV. HISTOIRE DE LA BRETAGNE : XIXE ET XXE SIECLES

Comme expliqué dans l'introduction, les rapports d'inspection des BM de Bretagne sont moindres au regard d'autres régions comme la région PACA. Aujourd'hui bien développée, la Bretagne est longtemps restée figée expliquant un possible retard dans sa modernisation et son urbanisation. À partir du XIXe siècle et tout au long du XXe siècle, la Bretagne, traversée par des crises multiples, se transforme profondément.

A. Un renouveau culturel breton

Tout au long du XIXe siècle, une « révolution culturelle » traverse la Bretagne[116]. La région connaît une renaissance identitaire et forme alors un rempart contre la modernité de la France post-révolutionnaire. Est-ce là une première hypothèse du retard de

[114] BERTRAND, Anne-Marie, *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider (1945-1985)*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1999, p. 137 (entretien du 31 janvier 1996). Cité dans HENRYOT, Fabienne (dir.), *Inspecter les bibliothèques*, *op. cit*, p. 183.

[115] HENRYOT, Fabienne (dir.), *Inspecter les bibliothèques*, *op. cit*, p. 218.

[116] CORNETTE, Joël, *Histoire de la Bretagne et des Bretons*, t.2, Paris, Éditions du Seuil, 2005, p. 288.

Droits d'auteur réservés

développement des villes et par conséquent des bibliothèques municipales publiques ? C'est lors de cette « révolution culturelle » que la Bretagne redécouvre sa langue. Les bibliothèques privilégient alors la littérature bretonne et la valorisation de ces collections, en délaissant d'autres comme les collections jeunesse[117]. Nous retrouvons par exemple dans la culture bretonne les *gwerzious* : des « complaintes à caractère historique, légendaire, fantastique ou anecdotique, qui mettent souvent un fait réel en relation avec des éléments de merveilleux et de surnaturel »[118]. Le *Barzaz Breiz* de Théodore Hersart de La Villemarqué, publié en 1839, est un des recueils les plus connus de *gwerzious*. Lors du second renouveau culturel breton des années 1960, les bretons sont de nouveau intéressés par ces chants, alors imprimés sous la forme de *small tracts*[119], petites feuilles volantes distribuées partout dans les rues, qui intègrent finalement les bibliothèques. Le succès est tel que ces chants sont réadaptés pour les enfants sous forme d'enregistrements ou de livres.

Le renouveau culturel de la Bretagne passe également par l'alphabétisation et la scolarisation. En effet, au milieu du XIXe siècle, la Bretagne fait partie de la France déficiente en matière d'alphabétisation et de scolarisation. Ce retard peut aussi expliquer le retard des bibliothèques pour enfants en Bretagne : pourquoi avoir besoin de coins enfants si ces derniers ne savent pas lire et ne viennent pas à l'école ? Grâce à la loi Guizot de 1833, instituant la création d'une école primaire dans chaque commune, des Écoles Normales apparaissent dans chaque département. En Ille-et-Vilaine, c'est à Rennes qu'est construite l'École Normale d'instituteurs. Ces derniers participent ainsi à la « modernisation économique et sociale de la Bretagne »[120]. C'est donc une révolution silencieuse et culturelle qui transforme doucement la région et se prolonge après la Première Guerre mondiale. Au milieu du XXe siècle, le Finistère est même le premier département français d'entrées en sixième avec 60 % d'entrées pour l'année scolaire 1954-1955 ; la moyenne bretonne étant à 47 % et la moyenne nationale à 38,5 %[121].

[117] Plusieurs rapports d'inspection mettent en avant les ouvrages en breton qui prospèrent encore dans les BM au XXe siècle alors que les collections jeunesse sont minimes, parfois inexistantes, alors même que les sections pour enfants se multiplient dans toute la France à partir du début du XXe siècle.

[118] CORNETTE, Joël, *Histoire de la Bretagne…*, *op. cit.*, p. 299.

[119] *Ibid*.

[120] *Ibid*, p. 308.

[121] *Ibid*, p. 543.

Droits d'auteur réservés.

Par ailleurs, pendant la Seconde Guerre mondiale, de nombreuses institutions culturelles sont bombardées et détruites comme à Rennes, Saint-Malo où à Brest où la bibliothèque municipale doit être reconstruite. Ces reconstructions retardent encore un peu le développement de la lecture publique et donc des sections jeunesse dans les BM. Certaines villes sont reconstruites entièrement comme Saint-Malo, Brest ou encore Lorient. Ces reconstructions leur permettent de renaître culturellement, économiquement et socialement et de rayonner régionalement. Brest connaît une grande opération d'urbanisme entre 1949 et 1954 avec la construction d'îlots bétonnés dans le centre-ville. Ces évolutions expliquent en partie l'urbanisation massive de la Bretagne qui débute dès le milieu du XIXe siècle.

B. Urbanisation et démographie : des changements profonds

Avant de revenir sur l'urbanisation en Bretagne, il convient de rappeler sa situation démographique. En 1872, la Bretagne compte trois millions d'habitants soit 8 % de la population nationale[122]. Au début du XXe siècle, 41 % de la population bretonne a moins de vingt ans. Si les mariages sont moins fréquents et plus tardifs que dans certaines autres régions, les couples ont tout de même plus d'enfants après leur mariage. Néanmoins, à l'image de la France, la population augmente faiblement, en raison, non pas d'une mortalité infantile élevée, mais d'une surmortalité adulte[123]. De plus, le taux breton de fécondité baisse de 20 % au début des années 1920 par rapport à 1890, début d'une grande vague d'émigration de la Bretagne, provoquant une baisse du nombre d'habitants dans la région. Les émigrés se sont essentiellement concentrés dans le bassin parisien (fig. 2), les îles anglo-normandes et autour de Saint-Nazaire.

Émigrés originaires des départements bretons recensés dans la Seine[13]

	En 1891	*En 1896*	*En 1901*	*En 1911*
Côtes-du-Nord	25 873	30 044	36 089	42 965
Ille-et-Vilaine	18 866	20 948	25 809	33 068
Loire-Inférieure	16 282	17 683	21 185	27 463
Morbihan	13 628	15 750	19 549	30 707
Finistère	13 451	14 231	16 549	25 582
Total	*88 100*	*98 656*	*119 065*	*159 782*

***Figure 2** : Tableau des émigrés originaires des départements bretons recensés dans la Seine. Source CORNETTE, Joël, Histoire de la Bretagne et des Bretons, op. cit., p. 318.*

[122] CORNETTE, Joël, *Histoire de la Bretagne…*, *op. cit.*, p. 314.

[123] LE GUEN, Gilbert, « D'une révolution manquée à une révolution possible », in : DELUMEAU, Jean (dir.), *Histoire de la Bretagne*, Toulouse, Privat, 1995, p. 465.

Droits d'auteur réservés

En 1999, la Bretagne compte 4 100 000 habitants. Contrairement au début du siècle, ce sont les plus jeunes qui quittent la région, remplacés par des personnes plus âgées et inversant la dynamique d'âge du début du XXe siècle[124].

L'inversion de la dynamique campagne / ville au cours du XXe siècle provoque une urbanisation de la Bretagne. En 1872, la population rurale en Bretagne représente encore au moins 70 % des habitants de la région[125]. Néanmoins, à partir de la deuxième moitié du XIXe siècle, les villes connaissent un développement urbain lent : à Morlaix et Saint-Brieuc, les murailles disparaissent et des transpercées rectilignes apparaissent[126]. Même si un glissement s'opère vers la ville à la fin du XIXe siècle, la Bretagne demeure sous-urbanisée avec seulement 26 % de la population urbanisée en 1911 contre 44 % dans la moyenne nationale[127]. La région connaît une accélération de son urbanisation grâce à différentes infrastructures facilitant la circulation dans la région. En 1838 déjà, l'inauguration du pont suspendu de la Roche-Bernard permet la traversée de la Vilaine et en 1852, le viaduc de Dinan, fraîchement achevé, permet le passage au-dessus de la vallée de Rance. Grâce à l'arrivée du chemin de fer en Bretagne, les déplacements vers les grandes villes et leur urbanisation sont accélérés. En 1857, le chemin de fer permet de relier Rennes et Paris et s'allonge pour rejoindre Brest en 1865. Le chemin de fer arrive en Basse Bretagne à Quimper en 1863. Les conséquences de l'arrivée du chemin de fer se remarquent rapidement et une urbanisation accélérée s'opère dans les ports de la Cornouaille maritime par exemple[128]. L'urbanisation est également stimulée par les tramways au début du XXe siècle permettant l'essor des communes périphériques aux grandes villes. Par exemple, Ploemeur, commune périphérique de Lorient, accueille le tramway en 1902[129].

Entre 1851 et 1901, la population dans les villes augmente de 75 %. Le centre rural de la Bretagne est délaissé pour les grandes métropoles. L'arrivée d'une vague de réfugiés au cours de la Seconde Guerre mondiale dans les grandes villes bretonnes, augmente leur population. Depuis les années 1950, la Bretagne fait l'objet d'un *urban sprawl*, un

[124] CORNETTE, Joël, *Histoire de la Bretagne…*, *op. cit.*, p. 579.

[125] *Ibid*, p. 314.

[126] MUSSAT, André, « Rêves et réalités : l'art de la Bretagne (1789-1960) », in : DELUMEAU, Jean (dir.), *Histoire de la Bretagne*, Toulouse, Privat, 1995, p. 455.

[127] LE GUEN, Gilbert, « D'une révolution manquée… », *op. cit.*, p. 468.

[128] Pour les exemples sur le chemin de fer : CORNETTE, Joël, *Histoire de la Bretagne…*, *op. cit.*, pp. 310-311.

[129] OLLIVRO, Jean, *Bretagne : 150 ans d'évolution démographique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 59.

Droits d'auteur réservés.

déferlement urbain qui impacte également la dynamique des périphéries des grandes villes[130]. C'est notamment dans ce cadre que des réseaux de bibliothèques se développent dans les métropoles. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'accroissement de la population urbaine est fulgurant et les populations délaissent toujours plus le centre rural de la Bretagne. La population urbaine bretonne évolue ainsi de 33,6 % en 1954 à 57,3 % en 1990. Comparé au reste de la France, cette urbanisation de la Bretagne demeure plus tardive : dans la région, la population urbaine dépasse la population rurale en 1961, alors que c'est le cas en France depuis 1931 (fig 3)[131], expliquant le retard dans les infrastructures urbaines de Bretagne. Les villes atteignent leur essor maximal à partir de la deuxième moitié du XXe siècle. La lecture publique se développe également à partir de cette période. Il en résulte la multiplication des ouvertures de BM dans toute la Bretagne comme nous pouvons le voir dans les rapports d'inspection. Souvent habitées par des familles avec des enfants en bas âges, les périphéries des centres-villes voient les annexes pour enfants se développer.

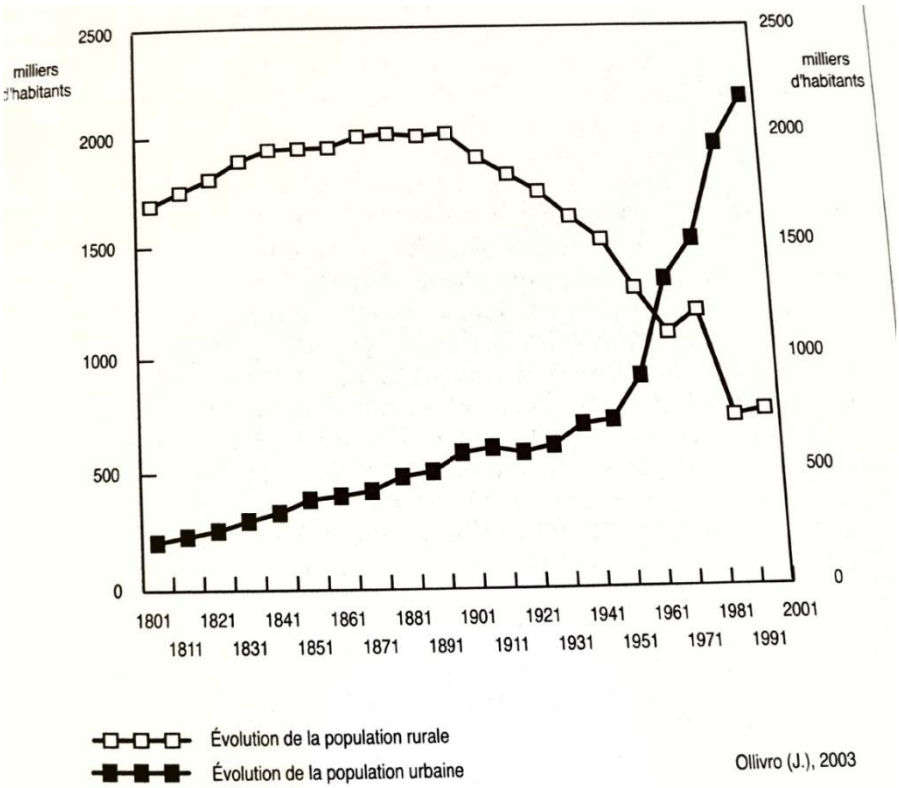

Figure 3 : *Evolution comparée de la population urbaine et rurale de la Bretagne de 1801 à 1999. Source : OLLIVRO, Jean, Bretagne : 150 ans d'évolution démographique, op. cit., p. 35.*

[130] OLLIVRO, Jean, *Bretagne : 150 ans d'évolution démographique*, *op. cit.*, pp. 31-33.
[131] *Ibid*, p. 28.

Droits d'auteur réservés

PARTIE II : LES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES BRETONNES AU SERVICE DE LA JEUNESSE : ANALYSE DES RAPPORTS D'INSPECTION

I. LES LIVRES JEUNESSE DANS LES BIBLIOTHEQUES

A. Les acquisitions jeunesse : choix et recommandations

Le 6 juin 1912, un décret instaure un « comité d'inspection et d'achat des livres », réuni une fois par trimestre[132]. Il est remplacé en 1961 par un « comité consultatif » qui émet un avis sur les acquisitions effectuées par les BM[133]. L'acte d'acquisition d'un livre est donc en partie contrôlé par la collectivité ; le maire étant président du Comité. Les choix sont aussi du fait des bibliothécaires ; ces derniers pouvant assister aux réunions du Comité, avec une voix délibérative. En se réunissant ainsi, la municipalité et les bibliothécaires exercent un droit de regard sur les acquisitions des livres jeunesse. Les demandes de la part des lecteurs peuvent également être relayées, notamment par le biais des cahiers de suggestion de livres mis à disposition dans certaines bibliothèques comme à la Bibliothèque publique d'information à Paris par exemple.

Le choix des livres doit éviter, autant que possible, les sujets polémiques, la politique ou la sexualité alors que la mixité est désormais effective dans les bibliothèques pour enfants. Ce choix est important pour faire vivre les bibliothèques. Ainsi, les bandes dessinées apparaissent dans les sections enfantines à la fin des années 1960. Elles sont notamment vues comme un moyen d'attirer les adolescents. La sélection d'ouvrages jeunesse est de plus en plus variée à partir des années 1980. Les adolescents, mais aussi les bébés, sont de plus en plus pris en considération. L'acquisition des ouvrages jeunesse est importante : elle permet la constitution d'un fonds idéal, accessible par des enfants n'aimant pas forcément lire : histoires illustrées, journaux pour enfants, documentaires plaisants et livres pouvant être lus assez rapidement. Les acquisitions jeunesse sont d'autant plus importantes qu'elles proposent une sélection diversifiée et renouvelée aux enfants. En effet, les

[132] « Décret relatif aux bibliothèques municipales », in : *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. 73, 1912, pp. 395-397.

[133] CALENGE, Bertrand, *Les Politiques d'acquisition*, *op. cit.*, p. 17.

Droits d'auteur réservés.

professionnels recommandent aux BM de posséder au moins trois livres par enfants en raison du fort taux de rotation des livres[134].

Les rapports mentionnent plusieurs fois les crédits octroyés aux BM pour l'acquisition des livres, notamment des livres jeunesse. Un livre enfant coûte en moyenne 45,08 F contre 71,39 F pour un livre adulte[135]. Le développement des bibliothèques pour enfants rajoute donc un coût dans les budgets des acquisitions. Les visites des inspecteurs peuvent être bénéfiques pour les BM lorsqu'ils conseillent une augmentation des crédits pour l'acquisition des livres jeunesse. La constitution d'un fonds complet exige l'achat d'ouvrages variés et se révèle donc être un coût conséquent. Par exemple, en 1955, le *Manuel de la lecture publique rurale en France* établit qu'un fonds jeunesse complet, pour les BCP, doit être constitué d'albums pour les tous petits, de contes, de récits et de documentaires pour les plus grands[136]. Si de nombreux rapports mentionnent le budget accordé à l'acquisition de livres par les BM, ils ne le détaillent pas. Par exemple, André Masson suggère à la bibliothèque de Dinan, le 29 mai 1962, d'augmenter son budget « d'achat de livres et de reliure »[137] de 3 000 N.F. pour atteindre les 10 000 N.F. Mais, nous pouvons nous questionner sur la part de ce budget dédiée à l'achat de livres jeunesse, la bibliothèque disposant déjà d'un coin-enfants depuis 1948. D'autres inspecteurs mentionnent dans leur rapport la proposition d'envoi de livres jeunesse ou d'un crédit réservé aux livres jeunesse. Ainsi, Maurice Caillet, dans un rapport du 10 février 1968, propose à la bibliothèque de Châteaubriant « l'attribution d'un important crédit […] pour l'accroissement [du fonds] pour la jeunesse »[138]. Dans un rapport du 5 mai 1960, Pierre Lelièvre propose d'envoyer directement mille livres pour enfants à la bibliothèque municipale de Rennes[139]. La même proposition est faite par André Masson dans un rapport du 20 mai 1963 avec 200 livres enfants à la bibliothèque de Quimper[140].

---

[134] CALENGE, Bertrand, *Les Politiques d'acquisition*, *op. cit.*, p. 304.

[135] *Ibid*.

[136] LABBE, Yvonne et POINDRON, Paul, *Manuel de la lecture publique rurale en France*, *op. cit.*, p. 17.

[137] MASSON, André, *Inspection de la Bibliothèque Municipale de Dinan*, 29 mai 1962, 1 p.

[138] CAILLET, Maurice, *Inspection de la Bibliothèque Municipale de Châteaubriant*, 10 février 1968, 1 p.

[139] LELIEVRE, Pierre, *Inspection de la Bibliothèque municipale de Rennes*, 5 mai 1960, 1 p.

[140] MASSON, André, *Inspection de la Bibliothèque Municipale de Quimper*, 20 mai 1963, 1 p.

Droits d'auteur réservés.

Pour répondre aux normes d'acquisitions établies par le Service de la lecture publique de la DBLP en 1975, les acquisitions jeunesse devraient représenter 48% des acquisitions totales[141]. Les rapports d'inspection indiquent que certaines bibliothèques municipales en Bretagne sont encore bien loin de ce chiffre. En effet, plusieurs rapports détaillent le nombre d'ouvrages acquis par les BM, dont les ouvrages jeunesse. L'analyse des acquisitions effectuées par plusieurs bibliothèques bretonnes à une date comparable, comparée avec le chiffre hypothétique si les bibliothèques respectaient les 48 % d'acquisitions jeunesse, nous donne le tableau ci-dessous.

Ville	BM : total des acquisitions	BM : total des acquisitions jeunesse	Part réelle des acquisitions jeunesse en %	Nombre conseillé des acquisitions jeunesse (48 %)
Caudan (1986, ouvrages et périodiques)	1 589	529	33	762,72
Dinan (1984)	1 741	435	25	835,68
Fougères (1978)	2 789	801	29	1 338,72
Fougères (1984)	4 762	2 026	43	2 285,76
Lannion (1987, périodiques)	33	8	24	15,84
Ploufragan (1987)	1 740	850	49	835,2
Pontivy (1986)	1 285	765	60	616,8
Quéven (1986)	1 060	530	50	508,8
Rennes (1960, proposition d'envoi)	2 000	1 000	50	960
Saint-Malo (1984, annexe de Saint-Servan)	450	225	50	216
Saint-Malo (1984, bibliothèque centrale)	1 250	416	33	600
Trégueux (1986, livres et périodiques)	5 395	2 693	50	2 589,6
Vannes (1980)	4 672	2 599	56	2 242,56
Vannes (1982)	3 260	1 219	37	1 564,8

Figure 4 *: Tableau des acquisitions jeunesse d'un échantillon de BM de Bretagne.*
Source : Eloane GUERIN

[141] « Bibliothèques municipales. Construction, équipement », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n°3, 1975, pp. 75-117. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1975-03-0075-001

Droits d'auteur réservés

Nous remarquons immédiatement que certaines bibliothèques sont bien en-deçà du seuil des 48 %. Par exemple, en 1984, les acquisitions jeunesse de la ville de Dinan ne représentent que 25 % des acquisitions totales cette année-là, soit 435 ouvrages jeunesse pour un total de 1741 ouvrages. La bibliothèque de Dinan n'est pas la seule à présenter une telle disparité dans ses acquisitions. Les acquisitions des bibliothèques de Fougères en 1984, et Caudan en 1986, présentent également un déséquilibre au détriment des ouvrages jeunesse. Ces derniers représentent respectivement 29 et 33 % des acquisitions totales de la BM. D'autres bibliothèques sont quant à elles dans les normes établies en 1975 et partagent leurs acquisitions entre ouvrages pour adultes et ouvrages pour enfants. Les rapports indiquent que les bibliothèques de Ploufragan en 1987, Quéven en 1986, Trégueux en 1986, ou encore l'annexe de Saint-Servan à Saint-Malo en 1984, répartissent équitablement les acquisitions. Depuis 1976, Pontivy a acquis environ 25 000 volumes dont la moitié est à destination des enfants[142]. Enfin, certaines bibliothèques favorisent l'achat de livres jeunesse. Pour reprendre la bibliothèque de Pontivy, 60 % de ses acquisitions, pour l'année 1986, sont réservées aux enfants. La lecture des rapports révèle ainsi des bibliothèques bretonnes volontaristes avec une politique d'acquisition conforme et cohérente au développement des bibliothèques pour enfants dans toute la France.

Bien que la norme requise par la DBLP soit assez élevée, il convient tout de même de rappeler un point important : selon les rapports, certaines bibliothèques pour enfants ne sont apparues qu'à partir des années 1980. Même s'il est normal pour une nouvelle bibliothèque de mettre la priorité budgétaire sur la constitution de collections complètes, et notamment sur celles du secteur jeunesse, nous pouvons comprendre que le taux des acquisitions jeunesse de certaines bibliothèques bretonnes n'atteignent pas immédiatement 48 %. Le taux de 33 % de la bibliothèque centrale de Saint-Malo, plus du quart des acquisitions, témoigne déjà de la volonté de valoriser la littérature jeunesse dans les bibliothèques. Enfin, avec ce tableau, nous pouvons noter l'évolution de la place prise par la littérature jeunesse dans les bibliothèques. Par exemple, à Fougères, en 1978, les acquisitions jeunesse ne représentaient que 29 % des acquisitions totales effectuées par la BM. En 1984, à

[142] THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Pontivy (Morbihan)*, 7 avril 1987, 2 p.

Droits d'auteur réservés.

peine cinq ans plus tard, elles représentent 43 %. Cela se traduit dans la volumétrie de ses collections.

B. La volumétrie des collections jeunesse

En 1964, Marcelle Bouyssi, bibliothécaire et archiviste française, mène une enquête et questionne 62 bibliothèques[143]. Elle reçoit les réponses de 56 d'entre-elles et établit ainsi que la section pour enfants la plus riche se trouve à Tours où la BM compte 32 000 ouvrages pour enfants. Nice en possède 50 000, mais en incluant également ses annexes. Ces chiffres sont élevés alors que la majorité des collections jeunesse oscille entre 2 000 et 10 000 volumes. À Rennes, la section pour enfants compte 5 200 ouvrages en 1961, se plaçant ainsi dans la fourchette nationale. Si les rapports ne mentionnent pas davantage la volumétrie des BM de Bretagne dans les années 1960, en revanche, ceux des années 1980 la détaillent pour plusieurs bibliothèques. Par exemple, la bibliothèque de Redon recense 2 000 ouvrages pour enfants, en 1985, se plaçant dans la fourchette basse[144]. Celle de Pontivy, avec 12 500 ouvrages jeunesse, en 1987, se situe juste au-dessus de la fourchette haute[145]. L'annexe de Bellevue de la BM de Brest pourra contenir, selon une chronique des bibliothèques de 1972, 2 000 ouvrages pour enfants[146].

L'enquête fait également état des sections pour adolescents. Dans les BM de province, il en est recensé une vingtaine en 1964. Pour ces sections, les fonds débutent à 200 ouvrages, et jusqu'à 8 000 ouvrages environ. Il est assez rare de voir dans les bibliothèques des sections adolescentes comptant plus de mille ouvrages. Elles se développent lentement et ne sont parfois pas distinctes des sections jeunesse. Néanmoins, il existe des exceptions comme la bibliothèque municipale de Rennes. Dès 1964, André Masson note dans son rapport que la bibliothèque souhaite créer une « section d'adolescents »[147]. Alors même que certaines bibliothèques en Bretagne ne possèdent toujours pas de section pour enfants, la section adolescente de Rennes est l'une des rares,

---

[143] BOUYSSI, Marcelle, « Les sections pour la jeunesse dans les bibliothèques municipales de province », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 7, 1964, pp. 283-294. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1964-07-0283-002

[144] THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Redon (Ille-et-Vilaine)*, 5 avril 1985, 3 p.

[145] THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Pontivy…, op. cit.*

[146] « Chronique des bibliothèques », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 2, 1972, pp. 85-98. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1972-02-0085-001

[147] MASSON, André, *Inspection de la Bibliothèque Municipale de Rennes*, 16 décembre 1964, 2 p.

Droits d'auteur réservés

pour ce public, créée en province à cette époque-ci. La « section d'adolescents » de la BM de Rennes rejoint ainsi la « bibliothèque pour enfants et adolescents » de Lorient, mentionnée dans un rapport du 9 novembre 1960[148] et une chronique du *Bulletin des bibliothèques de France*, lors de la création de la nouvelle BM. Les rapports révèlent que la plupart des autres sections pour adolescents ne se développent qu'à partir des années 1980. À Lamballe, l'inspection du 11 avril 1988 menée par Gérard Thirion explique que la bibliothèque possède « un fonds adolescent spécifique [qui] doit avoir 200 volumes »[149]. Cela prouve que le fonds est signalé et distinct des collections enfants, même s'il est dans la même pièce. L'annexe Cavale-Blanche de la bibliothèque de Brest a, elle aussi, un coin spécialisé adolescent[150]. Certaines bibliothèques de Bretagne souhaitent pouvoir créer un fonds spécifique aux adolescents, non plus des enfants mais pas encore totalement adultes. Le rapport d'inspection de la BM de Vitré en 1985 mentionne une distinction entre le prêt adolescent et le prêt enfant, laissant supposer un fonds spécifique pour les adolescents[151]. De nombreuses bibliothèques sont créées et situées près de collèges et de lycées, à l'image de la bibliothèque de Lannion par exemple[152]. Nous pouvons donc supposer qu'il ne serait pas surprenant d'y proposer un fonds dédié aux adolescents. De plus, certaines bibliothèques disposent également d'une pièce réservée au travail des lycéens, comme à Lamballe à nouveau, laissant penser à la constitution d'une collection documentaire pour eux.

En 1977, il est également établi que les BM comptent environ 4,1 livres par enfant inscrit[153]. Si nous ne disposons pas des chiffres concernant la volumétrie des BM de Bretagne avant cette période, les rapports détaillent néanmoins pour certaines bibliothèques le nombre d'ouvrages jeunesse ainsi que le nombre d'enfants inscrits. Nous pouvons ainsi calculer si cette moyenne de 4,1 livres par enfants est respectée dans les BM de Bretagne. Dans l'annexe de la bibliothèque de Lorient, à Keryado, le 23 juillet

---

[148] LELIEVRE, Pierre, *Lorient. Journée d'étude des bibliothécaires de Bretagne à la bibliothèque municipale*, Inauguration, 9 novembre 1960, 1 p.

[149] THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Lamballe (Côtes-du-Nord)*, 11 avril 1988, 4 p.

[150] THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Brest (Finistère)*, 5-6 juin 1985, 8 p.

[151] THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Vitré (Ille-et-Vilaine)*, 1er avril 1985, 3 p.

[152] THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Lannion (Côtes-du-Nord)*, 13 avril 1988, 4 p.

[153] WEIS, Hélène. *Les bibliothèques pour enfants…*, *op. cit.*, p. 33.

Droits d'auteur réservés.

1980, Jean Bleton mentionne 770 enfants inscrits. Pour être dans cette moyenne, la bibliothèque devrait posséder au moins 3 157 ouvrages jeunesse : elle en recense 6 600 et se place donc bien au-dessus de la moyenne. De même pour la bibliothèque de Loudéac qui devrait posséder 2 247 ouvrages pour ses 670 enfants inscrits en 1985 : elle en compte 4 000. À la lecture des rapports rédigés après 1980 et mentionnant les chiffres pour la volumétrie et les inscriptions, ces résultats sont notables pour toutes les bibliothèques de Bretagne : celles de Redon, Dinan, Caudan, etc.

Le Service de la lecture publique de la DBLP établit également en 1975 des normes concernant la volumétrie des BM : selon le nombre d'habitants par ville, les bibliothèques devraient compter un nombre d'ouvrages précisé. De fait, les livres pour enfants de moins de quatorze ans devraient correspondre à 35 % de ce fonds. Sur la base des rapports détaillant précisément leur nombre de volumes (total et jeunesse) et ramené au nombre d'habitants à la date de rédaction des rapports, il est possible de calculer le nombre de livres jeunesse nécessaires en BM.

Ville	Nombre d'habitants	Ouvrages en BM : total conseillé	Ouvrages jeunesse : part conseillée (35 %)
Caudan (1987)	5 000	13 500	4 725
Dinan (1985)	12 000	24 500	8 575
Dinard (1985)	9 000	20 500	7 175
Fougères (1985)	24 000	41 500	14 525
Lamballe (1983)	10 000	22 400	7 840
Lanester (1980)	21 000	40 500	14 175
Lannion (inventaire de 1978)	16 000	33 500	11 725
Lorient (1980)	62 000	51 000	17 850
Lorient (1987)	62 000	51 000	17 850
Loudéac (1985)	9 000	20 500	7 175
Plérin (1988)	12 000	24 500	8 575
Ploufragan (1988)	10 000	22 400	7 840
Redon (1985)	9 000	20 500	7 175
Saint-Malo (1985)	46 000	46 500	16 275

***Figure 5** : Tableau des ouvrages jeunesse conseillés en BM selon le nombre d'habitants (norme de 1975).*
Source : Eloane GUERIN

Grâce à ces résultats, nous pouvons les comparer avec les chiffres réels de la volumétrie de plusieurs BM de Bretagne, relevés dans les rapports. Nous pouvons ainsi lire dans le tableau ci-dessous : le nombre d'ouvrages jeunesse dans chaque BM sélectionnée, la part

Droits d'auteur réservés

qu'ils devraient représenter selon la norme de 1975 (35 % du fonds total) et leur part réelle au regard du nombre total des ouvrages de chaque BM.

Ville	Nombre d'habitants	BM : total réel des ouvrages	Ouvrages jeunesse : part conseillée (35 %)	BM : ouvrages jeunesse en nombre réel	BM : ouvrages jeunesse, taux réel %
Caudan (1987)	5 000	9 000	3 150	4 500	50,00
Dinan (1985)	12 000	24 000	8 400	5 000	20,83
Dinard (1985)	9 000	20 000	7 000	1 500	7,50
Fougères (1985)	24 000	27 000	9 450	17 500	64,81
Lamballe (1988)	10 000	14 000	4 900	2 000	14,29
Lanester (1980)	21 000	18 000	6 300	6 500	36,11
Lannion (1988)	16 000	17 000	5 950	5 000	29,41
Lorient (1980, annexe de Keryado)	62 000	21 600	7 560	6 600	30,56
Lorient (1987, bibliothèque centrale)	62 000	donnée inconnue	donnée inconnue	10 000	donnée inconnue
Loudéac (1985)	9 000	10 000	3 500	4 000	40,00
Plérin (1988)	12 000	9 300	3 255	4 000	43,01
Ploufragan (1988)	10 000	18 000	6 300	7 500	41,67
Redon (1985)	9 000	14 000	4 900	2 000	14,29
Saint-Malo (1985)	46 000	30 000	10 500	15 000	50,00

Figure 6 *: Tableau de la volumétrie d'un échantillon de BM de Bretagne.*
Source : Eloane GUERIN

Tout d'abord, nous remarquons qu'à l'exception de celles de Dinan et Dinard, les bibliothèques n'ont pas le nombre de volumes recommandés par la DBLP pour l'ensemble des BM de France. Les BM de Dinan et Dinard sont constituées de 24 000 et 20 000 ouvrages. Leurs fonds devraient donc compter respectivement 8 400 et 7 000 ouvrages jeunesse. Or la BM de Dinan en possède 5 000, soit 20,8 % du total des collections, et celle de Dinard, 1 500, soit 7,5 % du total des collections. Ces données sont

Droits d'auteur réservés.

loin, notamment pour la BM de Dinard, des chiffres conseillés et préconisés par les normes de 1975. Pour les autres BM analysées, le total réel des ouvrages ne correspondant pas au total préconisé par ces mêmes normes, il n'apparaît donc pas pertinent de les comparer avec le ratio jeunesse conseillée. En revanche, il est possible d'évaluer si le taux des ouvrages pour enfants correspond au ratio de 35 % conseillé par la DBLP. Sur quatorze bibliothèques, six ont un taux d'ouvrages jeunesse supérieur à 35 %. Les taux les plus élevés se situent dans les BM de Caudan en 1987, et Saint-Malo en 1985, avec 50 % d'ouvrages jeunesse. La BM de Fougères en 1985, recense 64, 8 % d'ouvrages jeunesse, représentant 17 500 ouvrages sur les 27 000 constituant la bibliothèque. Par ailleurs, six autres bibliothèques ont un taux inférieur à 35 % d'ouvrages jeunesse. Parmi elles, la BM de Dinard, évoquée précédemment, mais aussi les BM de Redon en 1985, et de Lamballe en 1988, avec 14,2 % d'ouvrages jeunesse. Pour conclure, la BM de Lanester est dans la norme. En 1980, elle compte 6 500 livres pour enfants, soit 36,1 % des 18 000 livres constituant le fonds de la bibliothèque. Malgré quelques taux bas, dix bibliothèques, sur les quatorze analysées, ont un taux supérieur ou égal à 21 %. À la fin de notre période, en 1988, les collections jeunesse des BM sont estimées en moyenne à seulement 21% de leurs fonds totaux[154]. Bien qu'il démontre une percée des collections jeunesse en bibliothèque, ce taux révèle également que les bibliothèques pour enfants sont toujours en plein développement. Pour l'échantillon observé, la majorité des bibliothèques bretonnes dépasse ce taux avec des résultats significatifs, marque de la volonté de développer une politique culturelle en faveur de la jeunesse.

C. La réalité des prêts enfants

Certains rapports présentent également les statistiques concernant le prêt des ouvrages, adultes comme jeunesse. Jusqu'au milieu des années 1960, la qualité des prêts, comme celle des acquisitions, était importante aux yeux des inspecteurs. Dans les années 1970, les observations relatives à ces points semblent s'être taries[155]. Le prêt est l'un des éléments essentiels pour la bibliothèque : il permet de juger de la portée et de l'influence d'une BM, mais aussi de comprendre la constitution des collections, notamment celles pour les enfants. En effet, si les enfants semblent emprunter plus que les adultes, l'offre

[154] BERTRAND, Anne-Marie, « Les bibliothèques municipales dans les années 80 : un développement spectaculaire, mais inachevé », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n°4, 1992, pp. 6-16. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1992-04-0006-001

[155] HENRYOT, Fabienne (dir.), *Inspecter les bibliothèques*, *op. cit*, p. 192.

Droits d'auteur réservés

qui leur est proposée est souvent inférieure à celle des adultes[156]. Par exemple, dans la BM de Rennes, en 1962, 15 442 prêts enfants sont effectués pour un total de 5 200 ouvrages jeunesse[157]. En 1980, dans l'annexe Keryado de la BM de Lorient, 40 000 prêts enfants sont recensés pour un total de 6 600 ouvrages jeunesse[158]. Cette faible rotation des prêts indique un certain manque de livres jeunesse, alors que les enfants sont susceptibles d'emprunter plus que les adultes. En effet, dans plusieurs rapports, le prêt enfant est supérieur à celui des adultes. Par exemple, à l'annexe Montaigne de la BM de Vannes, en 1981 et seulement trois mois après son ouverture, les prêts enfants sont établis à 675 contre 295 prêts adultes[159]. À Lannion, en 1988, Gérard Thirion indique dans son rapport d'inspection que le prêt est « limité à 2 livres par emprunteur, [car] les collections, inférieures aux besoins, ne permettent pas de passer à 3 »[160]. Par exemple, le prêt des enfants jusqu'à 14 ans : la BM dispose de 5 000 ouvrages jeunesse, tout en recensant 22 050 prêts enfants en 1987. Faute d'acquisitions régulières pour enrichir le fonds jeunesse, certaines bibliothèques sont contraintes de limiter les prêts, notamment pour les enfants qui empruntent souvent des livres.

Plusieurs enquêtes et autres rapports de la DBLP sont à coupler à nos rapports afin de comprendre les dynamiques de prêt dans les bibliothèques municipales. En 1954, ces rapports font état de 43 villes proposant le prêt de livres aux enfants[161]. En 1970, Monique Kuntz, bibliothécaire et historienne française, interroge 186 bibliothèques sur leur fonctionnement : 143 autorisent le prêt aux enfants[162]. Sur la base des rapports d'analyse des 28 bibliothèques bretonnes, nous pouvons établir que seulement quatre proposent le prêt aux enfants à cette date : celles de Lorient, Fougères, Châteaubriant et Rennes. Mais il convient de rappeler que la plupart de ces 28 BM n'étaient pas encore ouvertes à cette période ; et pour celles qui l'étaient, elles n'avaient pas systématiquement une section jeunesse. Ainsi, en 1988, à la fin de la période étudiée, sur 28 BM, le prêt enfant est établi de façon certaine pour 21 d'entre elles. Pour certaines, ce prêt enfant est mentionné dans les rapports. Pour d'autres, il s'agit d'une supposition, appuyée par l'offre d'ouvrages

[156] BERTRAND, Anne-Marie, « Les bibliothèques municipales dans les années 80… », *op. cit.*

[157] WEIS, Hélène. *Les bibliothèques pour enfants…*, *op. cit.*, p. 284.

[158] BLETON, Jean, *Note sur la bibliothèque municipale de Lorient…*, *op. cit.*

[159] DESGRAVES, Louis, *Inspection de la bibliothèque municipale de Vannes (Morbihan)*, 23 avril 1981, 3 p.

[160] THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Lannion…*, *op. cit.*

[161] *Ibid*, p. 27.

[162] *Ibid*., p. 29.

Droits d'auteur réservés.

jeunesse et le coût des inscriptions des enfants, suggérant ce prêt. Par ailleurs, certains rapports détaillent les outils nécessaires au prêt enfant. À la bibliothèque de Lamballe, Gérard Thirion indique le 11 avril 1988 que si le prêt adulte est soumis au système de prêt Newark[163], le prêt enfant se fait sous la forme d'« inscription complète sur grande fiche »[164]. Des informations détaillées concernant l'enfant-emprunteur sont rédigées sur la fiche, plus grande par souci de lisibilité et pour recueillir ces informations. Parfois, les banques de prêts ne sont pas adaptées aux enfants comme à la BM de Châteaubriant où ces dernières « atteignent une telle hauteur qu'elles dépassent la tête des enfants de 8 à 10 ans »[165]. *A contrario*, la bibliothèque de Ploemeur dispose de deux postes de prêts dont un réservé aux enfants. Nous pouvons donc supposer que ce dernier est pensé pour eux et adapté à leur taille.

Pour répondre aux normes de prêt établies par le Service de la lecture publique de la DBLP en 1975, les bibliothèques devraient prêter un nombre différent de livres jeunesse en adéquation avec le nombre d'habitants de leur ville. En prenant en compte les données transmises par les rapports, nous pouvons calculer le pourcentage réel des prêts jeunesse dans un échantillon de BM de Bretagne à une date comparable.

[163] Le système de prêt Newark tire son nom de la bibliothèque américaine de Newark, une des premières à avoir utilisé ce système. Il s'agit d'un système à fiches de livre. Une fiche permettant d'identifier chaque livre est glissée dans une pochette collée à l'intérieur du livre. À chaque emprunt, la fiche est retirée pour être classée dans un fichier-guide portant la date de retour. Lorsque le livre est rendu, la fiche est remise à l'intérieur du livre. Pour plus d'informations voir : RIBERETTE, Pierre, « Techniques modernes du prêt », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n°11, 1958, pp. 793-810. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1958-11-0793-002

[164] THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Lamballe…*, *op. cit.*

[165] DESGRAVES, Louis, *Inspection de la Bibliothèque Municipale de Châteaubriant*, 5 janvier 1973, 1 p.

Droits d'auteur réservés

Ville	Nombre d'habitants	BM : total réel des prêts	BM : total réel des prêts jeunesse	Part conseillée des prêts jeunesse	BM : part réelle des prêts jeunesse (en %)
Lannion (1987, jusqu'à 14 ans)	16 000	49 000	22 050	9 000	45,00
Lorient (1980, annexe de Kéryado)	62 000	75 529	40 000	12 500	52,96
Lorient (1981, bibliothèque centrale et annexes)	62 000	286 700	116 723	12 500	40,71
Lorient (1987)	62 000	donnée inconnue	46 000	12 500	donnée inconnue
Loudéac (1984)	9 000	42 000	27 000	6 000	64,29
Ploërmel (1986)	6 000	21 800	11 500	4 500	52,75
Ploufragan (1987)	10 000	65 000	40 000	6 500	61,54
Pontivy (1986)	12 000	57 600	37 600	7 500	65,28
Quéven (1986)	7 000	34 500	21 500	5 250	62,32
Quimper (1980)	45 000	111 087	46 664	12 200	42,01
Redon (1984)	9 000	40 000	17 000	6 000	42,50
Saint-Malo (janvier à juillet 1981, bibliothèque centrale)	46 000	43 094	8 255	12 200	19,16
Saint-Malo (1984, annexe de Saint-Servan)	46 000	21 000	7 500	8 000	35,71
Trégueux (avril à décembre 1986)	6 000	15 800	10 522	4 500	66,59
Vannes (1981, annexe de Ménimur)	43 500	7 192	6 092	4 100	84,71
Vannes (1981, annexe Montaigne)	43 500	991	675	3 000	68,11
Vannes (1981, centrale)	43 500	92 200	29 400	12 100	31,89

***Figure 7** : Tableau des prêts d'un échantillon de BM de Bretagne.*
Source : Eloane GUERIN

Droits d'auteur réservés.

Tout d'abord, sur les 17 bibliothèques (centrales et annexes) analysées, seules trois d'entre elles n'atteignent pas les objectifs de prêt fixés par la norme de 1975 : la BM de Saint-Malo et son annexe de Saint-Servan ainsi que l'annexe Montaigne de la BM de Vannes pour lesquelles l'analyse est à nuancer. En effet, établies entre janvier et juillet 1981, les données recueillies sont donc partielles pour la BM de Saint-Malo : 8 255 prêts enfants effectués au lieu des 12 200 requis par les normes de 1975. De même pour l'annexe Montaigne à Vannes avec trois mois de données, soit 675 prêts enfants contre les 3 000 requis pour une annexe. Enfin, l'annexe de Saint-Servan reste très légèrement en-dessous des 8 000 prêts enfants requis avec 7 500 prêts effectués.

Le chiffre des prêts jeunesse réellement effectués est bien au-dessus du chiffre conseillé par le Service de la lecture publique en 1975 pour l'ensemble des autres BM. Cela démontre un réel intérêt des enfants pour les livres jeunesse mais aussi l'investissement des BM de Bretagne en faveur de l'expansion des sections jeunesse. Par ailleurs, le tableau nous permet également d'observer le taux des prêts jeunesse au regard de la totalité des prêts effectués dans chaque BM. Pour sept d'entre elles, le taux des prêts jeunesse est inférieur à 50 % de la totalité des prêts. Le taux le plus faible est celui de la bibliothèque centrale de Saint-Malo, entre janvier et juillet 1981, avec seulement 8 255 prêts enfants effectués, représentant 19,1 % du total des prêts. Néanmoins quatre ont un taux supérieur à 40 % : la BM de Lannion avec 45 % de prêts enfants, celle de Lorient en 1981 avec 40, 7 %, celle de Quimper avec 42 % et celle de Redon avec 42,5 %. Plus de la moitié du taux des prêts jeunesse des BM analysées est supérieur à 50 %, dont six ont un taux compris entre 60 et 70 %. Par exemple, en 1986, à la BM de Pontivy, 37 600 prêts enfants ont été effectués pour un total de 57 600 prêts, soit 65,2 % des prêts. Le taux le plus élevé de 84,7 % de prêts jeunesse se trouve à l'annexe de Ménimur de Vannes en 1981 avec 6 092 prêts jeunesse pour 7 192 prêts totaux. L'analyse de cet échantillon confirme que les enfants sont plus susceptibles d'emprunter que les adultes. Nous notons également que l'arrivée plus tardive des sections jeunesse dans certaines bibliothèques n'est pas un frein aux prêts jeunesse. À Quimper, ils augmentent considérablement entre 1971 et 1981 avec un essor de 200 % des prêts enfants[166]. Cette augmentation, couplée à l'analyse des rapports, témoigne du développement des bibliothèques pour enfants et de la volonté d'agrandir la place occupée par la jeunesse dans les BM de Bretagne, notamment grâce à une variété d'ouvrages pour la jeunesse.

[166] WEIS, Hélène. *Les bibliothèques pour enfants…*, *op. cit.*, p. 285.

Droits d'auteur réservés

D. La variété des ouvrages jeunesse

Si les rapports ne permettent pas d'établir une vision complète des collections jeunesse des BM de Bretagne, ils offrent néanmoins un aperçu des types d'ouvrages pouvant constituer ces collections : albums, bandes dessinées, romans, documentaires, etc.

En premier lieu, nous trouvons de nombreux albums qui illustrent l'importance de l'image. Pouvant réunir alphabet, jeux de lecture et images, ces albums favorisent le plaisir de lire et la compréhension du récit, tout en favorisant l'apprentissage de l'alphabet, pour les plus petits, et les concepts liés à la lecture, pour les plus grands[167]. Partant de ce constat, il est donc important pour les BM de les proposer en accès gratuit et ainsi créer un nouveau cadre de lecture hors du périmètre scolaire, tout en permettant la continuité d'un apprentissage pédagogique. Toutes les collections jeunesse des BM de Bretagne, lorsque nous parlons de livres pour enfants, sont *a minima* constituées d'albums. Les albums, intemporels et classiques dans les bibliothèques, sont rejoints par d'autres types d'ouvrages jeunesse. Se présentant souvent sous la même forme que les albums, les contes et légendes sont des récits et des histoires favorisant l'émerveillement de l'enfant et son divertissement. Ils permettent souvent de rythmer les activités pour enfants des bibliothèques.

Les rapports indiquent également la présence des bandes dessinées dans les collections des bibliothèques. Celui du 12 avril 1988, pour la bibliothèque de Plérin, mentionne à l'inventaire du 1er janvier 1988 la présence de 830 bandes dessinées, adultes et enfants confondus[168]. Nous ne connaissons pas le chiffre précis des bandes dessinées enfants. Néanmoins, ce rapport met en lumière la variété des collections de la BM de Plérin : en précisant la séparation des bandes dessinées adultes et enfants, il démontre la diversité des ouvrages jeunesse. Les bandes dessinées rejoignent les autres livres illustrés pour enfants des bibliothèques et permettent ainsi de construire une collection jeunesse à destination des plus grands, comme les adolescents.

Dès l'explosion du genre dans les années 1950, et leur arrivée en BM, la lecture des séries de roman semble également très présente. Ces romans sont plus « légers » que les

[167] MARCOIN, Francis, « Le plaisir de lire : entre ancienneté et nouveauté », in : PARMEGIANI, Claude-Anne (dir.), *Lectures, livres et bibliothèques pour enfants*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 1993, p. 23.

[168] THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Plérin (Côtes-du-Nord)*, 12 avril 1988, 4 p.

Droits d'auteur réservés.

romans scolaires proposés à l'Heure Joyeuse par exemple. Les ouvrages scolaires comme les manuels semblent exclus des collections. Par exemple, *Le Tour de la France par deux enfants* est pensé comme appartenant à l'école. Néanmoins, les bibliothécaires proposent aux adolescents des romans classiques et historiques tels qu'*Autant en emporte le vent* de Margaret Mitchell ou les œuvres de Chrétien de Troyes[169]. Un rapport d'inspection nous indique la présence de romans pour enfants dans la BM de Ploufragan[170].

Enfin, les documentaires, mais aussi les périodiques jeunesse, sont mentionnés dans certains rapports. La bibliothèque de Lannion compte 2 000 documentaires disponibles dans la salle des lycéens lors de l'inspection du 11 avril 1988[171]. Bien qu'ils ne concernent pas les « enfants », ces documentaires sont utiles aux lycéens venant étudier après leurs cours. À nouveau, le rapport de Plérin évoque, sans les différencier, les documentaires adultes et enfants. Nous pouvons en déduire que les enfants aussi ont accès à leurs documentaires dans les bibliothèques municipales. Ce rapport évoque également les périodiques pour enfants : la bibliothèque est abonnée à dix de ces périodiques pour un total de 35 périodiques. Qualifiés « d'excellents choix de mensuels de vulgarisation », ils rejoignent les documentaires dans l'objectif d'élargir le champ des connaissances des enfants. La bibliothèque de Plérin n'est pas la seule à faire ce choix d'abonnement à des périodiques enfants, en plus de ceux des adultes. Ainsi, en 1988, la BM de Ploufragan recense quinze périodiques pour enfants pour un total de 45 périodiques[172]. Celle de Trégueux en 1987, en compte huit pour un total de 25 périodiques[173], tout comme la BM de Lannion en 1988[174] ; tandis que celle de Plourin-lès-Morlaix en 1988, en compte dix, répartis également entre enfants et adultes[175]. Enfin, en 1986, la BM de Caudan a acquis 39 périodiques dont un tiers destiné aux enfants[176]. Ainsi, l'abonnement à des périodiques pour enfants est un complément pertinent aux documentaires : ils

[169] WEIS, Hélène. *Les bibliothèques pour enfants…*, *op. cit.*, pp. 173 et 207.

[170] THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Ploufragan (Côtes-du-Nord)*, 12 avril 1988, 4 p.

[171] THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Lannion…, op. cit.*

[172] THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Ploufragan…, op. cit.*

[173] THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Trégueux (Côtes-du-Nord)*, 11 avril 1987, 3 p.

[174] THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Lannion…, op. cit.*

[175] THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Plourin-lès-Morlaix (Finistère)*, 14 avril 1988, 2 p.

[176] THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Caudan (Morbihan)*, 8 mars 1987, 2 p.

Droits d'auteur réservés

attisent leur curiosité dans un esprit ludique. Avec les documentaires, ils participent à la constitution de fonds jeunesse complets et diversifiés des BM en Bretagne.

Cette variété d'ouvrages pour la jeunesse incite à s'interroger sur leur classement dans les rayonnages des bibliothèques. En 1955, le *Manuel de la lecture publique rurale en France* établit un classement qui devrait être respecté. Les livres pour enfants jusqu'à quatorze ans seraient classés selon les mêmes codes que pour les adultes. Par exemple, pour les romans, « E + R + les trois premières lettres de l'auteur » : la lettre « E » signifiant « enfants », suivie de la lettre « R » de « romans ». Quant aux livres pour adolescents, la lettre « J » apposée sur les livres adultes signifie qu'ils peuvent également être lus par les adolescents dont les ouvrages se situaient souvent entre section jeunesse et section adulte[177]. Le rapport du 12 avril 1988 pour la bibliothèque de Ploufragan indique également que le catalogage est « bien fait » et qu'il est « simplifié (méthode JPL) pour les enfants »[178]. Cet acronyme signifie La Joie par les livres, association désormais renommée et intégrée au Centre national de la littérature pour la jeunesse. À ses débuts, cette association a soutenu et permis d'ouvrir la bibliothèque du même nom à Clamart en 1965. La méthode JPL fait référence aux pratiques de catalogage instituées par La Joie par les livres. Cette dernière met l'accent sur l'accessibilité et la pertinence de la cotation et du catalogage des livres jeunesse. La bibliothèque de Ploufragan s'est donc saisie de cette « méthode » célèbre, éprouvée depuis déjà une vingtaine d'années.

Aussi, bien que les rapports ne mentionnent pas précisément les titres des ouvrages jeunesse présents dans les BM de Bretagne, ils permettent néanmoins de délivrer une image globale de leurs fonds jeunesse, parfois très variés. La bibliothèque de Plérin illustre bien l'exemple d'un fonds jeunesse diversifié. Romans et bandes dessinées viennent s'ajouter aux documentaires et périodiques permettant de mêler plaisir et savoir. Elle peut être rejoint par celle de Fougères dont les enfants, selon une chronique du *Bulletin des bibliothèque de France* de 1981, peuvent lire et emprunter albums, romans, bandes dessinées, encyclopédies et documentaires mais aussi périodiques[179]. À noter que les collections jeunesse les plus complètes se dotent

[177] LABBE, Yvonne et POINDRON, Paul, *Manuel de la lecture publique rurale en France*, *op. cit.*, pp. 20-21.

[178] THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Ploufragan …, op. cit.*

[179] « Chronique des bibliothèques », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 3, 1981, pp. 165-168. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1981-03-0165-001

Droits d'auteur réservés.

d'une discothèque pour enfants comme dans l'annexe Saint-Christophe de la BM de Brest en 1985[180].

II. L'ESPACE CONSACRE A LA JEUNESSE

A. Les locaux pour la jeunesse : typologie et dimensions

Pierre Riboulet explique dans un article que « pour favoriser la fréquentation des bibliothèques et la pratique du livre et de la lecture, le premier public à atteindre est celui des enfants »[181]. Il est important que les enfants aient un espace spécifique consacré à leurs attentes. L'objectif est de réunir dans une même salle deux genres et des classes sociales et classes d'âge différentes. En 1970, une norme indique que « pour qu'un projet municipal de bibliothèque soit subventionné par le ministère de la Culture, un espace autonome [doit être] réservé à la bibliothèque des enfants »[182]. Les espaces pour enfants sont donc de plus en plus reconnus comme faisant partie intégrante de la bibliothèque municipale.

Mais à quoi peuvent bien correspondre ces locaux pour la jeunesse ? Section jeunesse, salle d'enfants, bibliothèque enfantine, heure joyeuse, etc : les termes utilisés par les inspecteurs sont très éclectiques. À la lecture de ces termes, nous pourrions penser qu'il existe une grande différence entre eux. En réalité, la « bibliothèque enfantine » n'est pas automatiquement située dans un bâtiment propre où les adultes seraient absents. Il peut s'agir d'un lieu dédié à l'intérieur de la bibliothèque au sein duquel les enfants peuvent consulter et emprunter un ouvrage. Ce terme peut tout à fait être remplacé par celui de « salle d'enfants » ou « section jeunesse ». Le vocable de « bibliothèque pour enfants » exprime la création d'un lieu d'accueil dédié aux enfants. En 1948, une circulaire de la DBLP, relative aux bibliothèques pour enfants, explique que cette bibliothèque est de préférence indépendante, dans une salle séparée avec un catalogue et une classification distincts. On prévoit ainsi une salle de lecture, un bureau de prêt et des bureaux

[180] THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Brest…, op. cit.*

[181] RIBOULET, Pierre, « L'espace pour les enfants dans les bibliothèques publiques », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 3, 1999, pp. 70-75. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1999-03-0070-010

[182] RIVES, Caroline, « Bibliothèques et écoles : un peu d'histoire », in *: Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 2, 1991, pp. 92-103. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1991-02-0092-001

Droits d'auteur réservés

spécifiques aux enfants dans des espaces entre 30 et 100m²[183]. En revanche, le terme de « coins pour enfants » est différent. En effet, ces derniers sont souvent placés dans la salle de lecture des adultes, dans un « coin ». En 1977, on recense 228 communes dont la bibliothèque dispose *a minima* d'un coin réservé aux enfants. Seulement 97 bibliothèques, soit 54,2 %, ont une surface prévue pour les enfants distincte de celle des adultes[184]. Si les « coins jeunesse » sont majoritaires avant les années 1970, ils laissent peu à peu leur place aux sections enfantines qui occupent une salle à part, séparée de celle des adultes[185]. En observant les termes utilisés par les inspecteurs pour nommer l'espace jeunesse des BM de Bretagne, nous distinguons les plus employés.

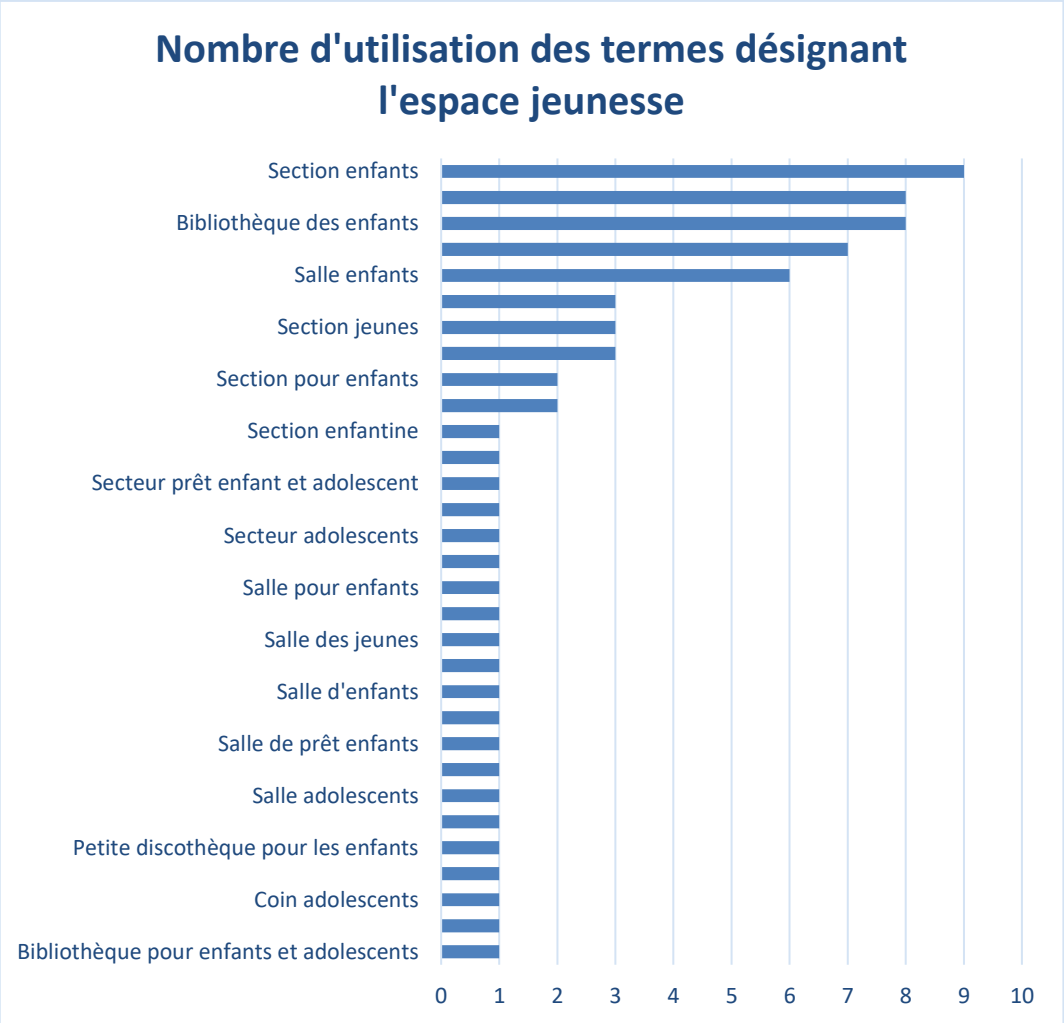

Figure 8 *: Graphique reprenant l'utilisation des termes désignant l'espace jeunesse. Source : Eloane GUERIN*

[183] WEIS, Hélène. *Les bibliothèques pour enfants…*, *op. cit.*, pp. 34-38.

[184] WEIS, Hélène. *Les bibliothèques pour enfants…*, *op. cit.*, p. 32.

[185] *Ibid.*, p. 60.

Droits d'auteur réservés.

Ainsi, nous remarquons que le terme le plus employé est celui de « section enfants », utilisé à neuf reprises dans les rapports. Il peut être couplé aux termes de « section pour enfants » et « section enfantine », ses homologues, et forme un groupe homogène utilisé au total douze fois. Le terme de « coin jeunesse » n'est plus du tout utilisé, appuyant ainsi le fait que ces derniers font désormais place aux sections enfants, majoritairement employés dans des rapports des années 1980. Ce graphique met en évidence l'utilisation d'autres vocables pour exprimer l'espace jeunesse : « secteur enfants » est employé huit fois, le groupe « salle enfants », « salle d'enfants », « salle pour enfants » ou « salle des enfants », neuf fois. Ces termes expriment l'évolution progressive de l'espace jeunesse vers un espace séparé de celui des adultes. Enfin, les termes de « bibliothèque enfantine » et « bibliothèque des enfants » sont employés sept et huit fois. À la lecture de leurs rapports, nous pouvons noter que ces termes peuvent être remplacés par ceux de « section enfantine » ou « section jeunesse ». Ils ne désignent donc pas une bibliothèque seulement réservée aux enfants comme l'Heure Joyeuse à Paris, mais bien un espace dédié aux enfants au sein d'une BM. Comme évoqué précédemment, les « coins jeunesse » ont disparu du vocabulaire des inspecteurs pour laisser place à des espaces indépendants plus grands et spécifiques aux enfants. Néanmoins, le graphique révèle l'utilisation du terme « coin adolescents » ou « coin spécialisé adolescents » exprimant ainsi le retour des « coins ». Il s'agit désormais d'un nouvel espace pour adolescents dans l'espace jeunesse, et non plus pour enfants dans l'espace adulte.

Les sections jeunesse se développent à partir de la première moitié du XIXe siècle. Entre 1924 et 1939, une quinzaine de sections enfantines est recensée. Ce chiffre s'élève à une soixantaine en 1964 tandis qu'un rapport de 1972 en compte 369 dans les bibliothèques des villes de plus de 20 000 habitants[186]. Or, selon l'Association des maires de France, il y aurait 204 sections enfantines en 1965 et 87 % des bibliothèques des 297 communes de plus de 20 000 habitants seraient équipées d'une bibliothèque pour enfants, soit un peu plus de 256[187]. Ces chiffres totalement différents et divergeant d'une étude à l'autre ne permettent pas de tirer de conclusion avérée. En revanche, la multiplication des bibliothèques pour enfants en province, et donc en Bretagne, est établie. À Brest, il existe une bibliothèque pour enfants dès 1957. À Rennes, la première mention d'une

[186] PATTE, Geneviève, *Laissez-les lire ! Les enfants et les bibliothèques*, Éditions ouvrières, Paris, p. 293.

[187] GASCUEL, Jacqueline, « Les bâtiments », in : POULAIN, Martine (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises : 1914-1990*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2009, pp. 636-637.

Droits d'auteur réservés

bibliothèque pour enfants est inscrite dans un rapport d'inspection du 5 mai 1960[188]. À la lecture des rapports, nous remarquons que, dans les années 1950, cinq BM disposent d'un espace jeunesse : celles de Vannes en 1956, Brest, Fougères et Saint-Brieuc en 1957, et Quimper en 1958. En 1960, une chronique des bibliothèques appuie la mention d'une bibliothèque pour enfants à Quimper en évoquant des « salles publiques pour adultes et pour enfants » dans la nouvelle bibliothèque[189]. Ce chiffre augmente à partir des années 1960 et jusque dans les années 1970 où six autres BM sont dotées d'une section pour enfants : celles de Lorient et Rennes en 1960, Dinan en 1962, Châteaubriant en 1965, Redon en 1971[190], et Vitré en 1973. En 1972, 135 communes projetaient de réaliser une section enfant dans leur bibliothèque. En 1977, 90 % de ces projets ont été réalisés, démontrant un réel intérêt accordé à la lecture jeunesse[191]. En Bretagne, plusieurs BM sont créées dans les années 1970 : à Ploërmel en 1975 ou à Plourin-lès-Morlaix en 1979. À noter que les rapports mentionnant ces créations sont datés de 1985 et 1988 : s'ils évoquent des sections enfants à cette date, nous ne pouvons pas confirmer leur existence au moment de leur ouverture. L'étude de ces rapports indique la multiplication notable des bibliothèques pour enfants à partir des années 1980. Sur les 18 bibliothèques restantes – les dix autres possédant déjà une section enfants avant 1980 – 17 bibliothèques pour enfants sont mentionnées pour la première fois à partir de 1980. Nous ne pouvons pas tirer de conclusion pour Guingamp, ville pour laquelle l'espace jeunesse n'est pas indiqué. En effet, nous ne disposons que d'un seul rapport. Nous pouvons donc observer une augmentation des sections enfants dans les BM de Bretagne.

En lisant les termes utilisés par les inspecteurs pour décrire l'espace des enfants dans les BM, nous pouvons essayer de comprendre la place qu'occupait une bibliothèque pour enfants, une section enfantine ou un coin jeunesse. L'enquête de Marcelle Bouyssi dénombre, en 1964, 41 sections jeunesse sur 56 bibliothèques municipales. Sur ces 41 sections jeunesse, neuf se situent dans un bâtiment indépendant et sept sont seulement des « coins enfants »[192]. La lecture des rapports permet d'observer les qualifications des espaces consacrés à la jeunesse. Ainsi, deux espaces jeunesse se trouvent dans un

[188] LELIEVRE, Pierre, *Inspection de la Bibliothèque municipale de Rennes…*, *op. cit.*

[189] « Chronique des bibliothèques », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 8, 1960, pp. 305-308. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1960-08-0305-001

[190] Pour Redon, c'est une chronique des bibliothèques qui révèle la présence d'une « salle de lecture pour enfants » dans la bibliothèque nouvelle construite.

[191] WEIS, Hélène. *Les bibliothèques pour enfants…*, *op. cit.*, p. 32

[192] *Ibid*, pp. 28-29.

Droits d'auteur réservés.

bâtiment indépendant. À Redon, en 1985, la bibliothèque d'enfants est située dans un « centre social éloigné »[193]. En 1981, la section jeunes de la bibliothèque de Dinan se trouve dans un « petit pavillon »[194]. À Loudéac, une bibliothèque pour enfants fondée sous l'impulsion d'un groupe de parents d'élèves a reçu un tel succès que la mairie a dû créer la BM par la suite[195]. Avant cette création en septembre 1982, la bibliothèque pour enfants était donc une structure seule et à part entière. Ainsi, ces espaces indépendants démontrent la volonté de créer un espace au sein duquel les enfants peuvent évoluer en toute autonomie. Les autres espaces jeunesse évoqués par les rapports sont pour la plupart intégrés au bâtiment accueillant les autres services de la BM, mais dans une pièce séparée.

Les rapports évoquent également la faible superficie réservée aux enfants dans les BM. Ainsi, la section enfants de la bibliothèque de Lamballe est située dans une « petite pièce », terme qualifiant également la salle de travail des lycéens[196]. Gérard Thirion fait d'ailleurs remarquer dans son rapport qu'il serait pertinent d'augmenter la taille de ces pièces de 20 à 50 ou 60 m² chacune. La bibliothèque d'enfants de Redon est également qualifiée de « petite »[197]. La section jeunesse de la BM de Dinard est « congrue »[198] et celle de la BM centrale de Lorient « fort étroitement logée »[199]. Enfin, Gérard Thirion constate pour la BM de Lannion, en 1988, que « l'accueil des lycéens et collégiens, voire la place pour les enfants, est insuffisant »[200]. Malgré le développement et l'essor des bibliothèques pour enfants et la forte affluence de ceux-ci, la place physique qui leur est accordée est encore insuffisante dans certaines bibliothèques en Bretagne. Toutefois, cela laisse entrevoir la place grandissante de la jeunesse en bibliothèque. Enfin, les rapports indiquent que plusieurs sections jeunesse sont intégrées à une salle de lecture où se mêlent également sections adultes et adolescents, accompagnées du service de prêt : c'est le cas de Vitré en 1985 et de l'annexe Keryado de la BM de Lorient en 1987. L'emplacement de ces sections

[193] THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Redon…*, *op. cit.*

[194] DESGRAVES, Louis, *Inspection de la bibliothèque municipale de Dinan (Côtes-du-Nord)*, 23 septembre 1981, 2 p.

[195] THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Loudéac…*, *op. cit.*

[196] THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Lamballe…*, *op. cit.*

[197] THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Redon…*, *op. cit.*

[198] THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Dinard (Ille-et-Vilaine)*, 3 avril 1985, 2 p.

[199] THIRION, Gérard, *Inspection de la Bibliothèque municipale de Lorient (Morbihan)*, 9 avril 1987, 5 p.

[200] THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Lannion…*, *op. cit.*

Droits d'auteur réservés

jeunesse montre encore une fois le manque de place dans certaines BM pour les enfants.

En 1975, le Service de la lecture publique de la DBLP définit les normes de surface pour les bibliothèques municipales. Les sections jeunesse devraient occuper entre 30 à 35 % de la surface totale d'une BM. Pour les annexes, ce chiffre monte jusqu'à 44 % de la surface totale[201]. En analysant les rapports, sept indiquent la surface de la section jeunesse. Nous pouvons ainsi observer si elles correspondent aux normes de 1975.

Ville	Nombre d'habitants	BM : surface totale (en m²)	Surface jeunesse : norme conseillée (en m²)	BM : surface jeunesse réelle (en m²)	BM : part réelle de la surface jeunesse (en %)
Brest (bibliothèque centrale, 1985)	160 000	3 000	975	100	3,33
Lamballe (1988)	10 000	240	78	20	8,33
Lorient (bibliothèque centrale, 1987)	62 000	1075	349,37	80	7,44
Ploemeur (1987)	15 000	250	81,25	50	20
Ploërmel (1985)	6 000	221	71,82	50	22,62
Ploufragan (1988)	10 000	200	65	10	5
Rennes (annexe de Bourg l'Evesque, 1982)	200 000	130	57,2	130	100

Figure 9 *: Tableau de la surface d'un échantillon de BM de Bretagne.*
Source : Eloane GUERIN

L'analyse de ce tableau indique clairement que les locaux dédiés à la jeunesse n'occupent pas la surface conseillée. La seule exception est l'annexe de Bourg l'Evesque à Rennes dont les 130 m² sont entièrement consacrés aux enfants. La norme de 44 % de surface

[201] MARINET, Anne, « Les bibliothèques pour enfants aujourd'hui », in : PARMEGIANI, Claude-Anne (dir.), *Lectures, livres et bibliothèques pour enfants*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 1993, p. 110.

Droits d'auteur réservés.

jeunesse conseillée par la DBLP y est donc largement dépassée. L'ensemble des autres bibliothèques accorde une surface insuffisante aux enfants, loin de la norme de 30 à 35 %. Les sections jeunesse avec les chiffres les plus élevés se situent à Ploërmel et Ploemeur. En 1985, sur une surface totale de 221 m², la salle enfants de la BM de Ploërmel occupe 50 m² soit environ 22 % de la superficie totale, au lieu des 71 m² recommandés. À Ploemeur, en 1987, la section enfants occupe 50 des 250 m² de la bibliothèque, soit 20 % de la superficie totale, au lieu des 81 m² suggérés. Pour les autres BM analysées, leur section jeunesse ne dépasse pas les 10 % de la superficie totale de la bibliothèque. En 1988, celle de Ploufragan équivaut à 5 % des 200 m² de la BM, soit 10 m², au lieu des 65 m² conseillés. À noter que l'espace jeunesse se situant dans une salle de classe, il est difficile de l'agrandir en restant dans les mêmes locaux. Le chiffre le plus faible est celui de la BM de Brest dont les locaux occupent 3 000 m² avec une section jeunesse de seulement 100 m², soit 3 % de la superficie totale, au lieu des 975 m² recommandés. La place laissée aux sections jeunesse de ces bibliothèques est donc minime. Alors même que les enfants fréquentent et empruntent de plus en plus dans les bibliothèques et que ces dernières augmentent leurs collections jeunesse, l'espace qui leur est dédié, lui, peine à s'accroître.

Toutes ces questions autour de la surface et des locaux des sections jeunesse invitent à réfléchir à l'espace consacré aux enfants dans les bibliothèques. Pierre Riboulet, architecte et urbaniste français, estime que, pour que les enfants aient l'habitude d'aller à la bibliothèque et de lire, des bâtiments spéciaux doivent être construits tout en partageant la même entrée et le même accueil que celui des adultes[202]. En effet, le parcours de l'enfant dans la bibliothèque s'inscrit dans une logique : où peut-il naviguer, se nicher pour lire, parler ? Les avis divergent quant à la place de l'espace jeunesse dans les bibliothèques : près de l'entrée ? Ou au fond de la bibliothèque pour que l'enfant passe par l'espace adulte et y soit déjà familiarisé[203] ? Il est important d'affirmer la section jeunesse comme un service à part : salle de lecture, salle de prêt, atelier, bureaux et réserve à livres ; tout en étant reliée au service adulte dans un bâtiment commun par exemple. À Limoges, la bibliothèque des enfants est située au premier étage. Pour y accéder, les enfants ne doivent pas nécessairement traverser celle des adultes mais peuvent la voir. Organisé

[202] RIBOULET, Pierre, « L'espace pour les enfants dans les bibliothèques publiques », *op. cit*.

[203] LEGENDRE, Françoise, « Penser les espaces pour les enfants et les jeunes dans la bibliothèque », in : LEGENDRE, Françoise (dir.), *Bibliothèques, enfance et jeunesse*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 2015, p. 285.

Droits d'auteur réservés

selon les âges, le parcours dans la bibliothèque s'achève par la section des adolescents en liaison directe avec la bibliothèque adultes permettant ainsi une continuité entre la section jeunesse et la section adulte. L'intégration des adolescents à ces espaces jeunesse pose néanmoins un questionnement : faut-il les décloisonner et les mêler aux adultes ? Ou les laisser dans l'espace jeunesse ? Voire leur créer un espace à part ?

B. Matériel et mobilier pour les enfants

Dans son article sur les bibliothèques pour enfants publié dans le *Mercure de France* en 1938, Henri Lemaître écrit : « La bibliothèque est un lieu où les enfants doivent se sentir chez eux »[204]. Le lieu consacré aux enfants doit donc paraître accueillant, gai et bien décoré pour attirer les enfants et leur donner envie de venir à la bibliothèque. Ce lieu doit pouvoir se démarquer de la section adultes par le soin apporté à son aménagement, sa décoration et son mobilier, spécifiques et adaptés aux enfants. Par exemple, l'accessibilité des espaces pour enfants, notamment la hauteur des équipements, doit être réfléchie. Ainsi, en 1955, le *Manuel de la lecture publique rurale en France* établit des mesures concernant la hauteur des tables des sections pour enfants. Celles-ci ne devraient pas excéder 0,68m pour les enfants et 0,60m pour les tout-petits[205]. L'enquête de Marcelle Bouyssi de 1964 indique que les tables pour enfants mesurent en moyenne 0,65m, contre 0,75m pour les adultes[206]. La moyenne reste donc similaire à celle de 1955. La hauteur des tables doit être proportionnelle aux enfants, des plus petits aux adolescents qui ont une amplitude de taille importante. La forme des tables est également différente selon les sections. Par exemple, des tables rondes colorées pour la lecture, plus appropriées au public des jeunes enfants. C'est le cas à la bibliothèque de Dinan. Lors de l'inauguration de la nouvelle BM de Dinan, en 1974, la bibliothèque pour enfants, située dans un bâtiment annexe, comporte des tables rondes avec sièges assortis[207]. Plus communes, les tables de forme rectangulaire ne sont pas pour autant absentes

[204] EZRATTY, Viviane, « Les premières heures des bibliothèques pour enfants », *op. cit.*, p. 278.

[205] LABBE, Yvonne et POINDRON, Paul, *Manuel de la lecture publique rurale en France*, *op. cit.*, p. 72.

[206] BOUYSSI, Marcelle, « Les sections pour la jeunesse dans les bibliothèques municipales de province », *op. cit.*

[207] « Chronique des bibliothèques », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 3, 1975, pp. 135-145. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1975-03-0135-001

Droits d'auteur réservés.

des espaces pour enfants. Elles sont utiles et utilisées par les adolescents, les parents attendant leurs enfants, ou encore les enfants trop grands pour les petites tables rondes. Si les rapports d'inspection évoquent très succinctement la décoration des espaces enfants et leur mobilier, on peut néanmoins lire quelques précisions sur ces deux points. Ainsi, à Châteaubriant en 1973, Louis Desgraves explique que les dimensions des tables ne sont pas adaptées à la taille des enfants. Alors même que la section pour enfants est établie depuis 1968, la bibliothèque n'a pas investi dans des tables pour les plus petits. C'est également le cas des banques de prêts qui « atteignent une telle hauteur qu'elles dépassent la tête des enfants de 8 à 10 ans »[208]. Louis Desgraves qualifie cette situation de « regrettable ». En effet, alors même que les bibliothèques souhaitent développer leur section enfants et y attirer les plus jeunes, le manque d'équipements pour ces derniers ne favorise pas leur venue à la bibliothèque.

La conception d'une section pour enfants nécessite une réflexion complète : hauteur des meubles mais aussi spécificités de leurs supports et leur poids. Ainsi, les chaises doivent être robustes tout en restant assez légères pour être soulevées par des enfants[209]. Ces mêmes chaises, tout comme les fauteuils et les sièges, doivent également être adaptés à la taille des enfants. Le métal est souvent absent des espaces pour enfants car considéré comme dangereux et bruyant. On lui privilégie les meubles en bois, également plus attrayants que le métal. Pour réduire le bruit, et dans le cadre du réaménagement de la salle pour enfants de la bibliothèque de Dinan, Gérard Thirion propose lors de sa visite du 3 avril 1985 la pose de moquette[210], proposition qu'il réitère dans une lettre au maire en mai 1985[211].

Les sections pour enfants se développant plus tardivement dans les bibliothèques municipales, celles-ci ne sont souvent pas encore transformées pour ce public. À l'image de la hauteur du mobilier, les rayonnages souffrent également de cette difficulté. En effet, dans son rapport de 1973, Louis Desgraves mentionne également les rayonnages de la section jeunes et de la salle de lecture qui « se présentent sous la forme de planches d'une dizaine de mètres de longueur et profondes de plus de

[208] DESGRAVES, Louis, *Inspection de la Bibliothèque Municipale de Châteaubriant*, *op. cit.*

[209] WEIS, Hélène. *Les bibliothèques pour enfants…*, *op. cit.*, p. 38.

[210] THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Dinan (Côtes-du-Nord)*, 3 avril 1985, 3 p.

[211] THIRION, Gérard, *Lettre au maire de Dinan*, 14 mai 1985, 1 p.

Droits d'auteur réservés

50 centimètres »[212]. Les livres rangés sur ces rayonnages sont facilement accessibles pour les adultes ou adolescents mais difficiles d'accès pour les enfants. Cette indication souligne que les enfants ne peuvent pas être complètement autonomes dans un espace voulu et aménagé pour eux. Or, dès 1964, l'enquête de Marcelle Bouyssi révèle que certains rayonnages ne dépassent pas les 1m70 pour s'adapter aux enfants, excepté dans les rayons adolescents où ils peuvent atteindre les 2m.

Si la bibliothèque centrale de Lorient est considérée comme « parfaitement meublée » par Gérard Thirion en 1987, son annexe de Keryado « accuse son âge »[213]. Son équipement mobilier était déjà considéré comme « à peu près satisfaisant » en 1980 par Jean Bleton alors que celui de l'annexe Kervénanec lui semblait « moderne »[214]. Si les rapports ne nous permettent pas d'avoir une description exacte de l'aménagement de la bibliothèque, et plus particulièrement de la section jeunesse, ils nous indiquent néanmoins que le budget d'aménagement a été dédié à la bibliothèque centrale plutôt qu'à l'annexe de Keryado. La section jeunesse de la bibliothèque municipale de Dinan en 1985 est également décrite par Gérard Thirion comme une « salle mal adaptée »[215]. Ailleurs en France, certaines bibliothèques voient leur section pour enfants s'aménager avec plus de fantaisies à partir des années 1970. Au fur et à mesure de l'apparition et de l'aménagement des sections dédiées à la jeunesse, les formes et les couleurs se multiplient. On retrouve ainsi des « rayonnages en épi, gros coussins, moquette, posters et dessins » de couleurs différentes pour égayer l'espace jeunesse de la bibliothèque[216]. Par exemple, la section jeunesse de la bibliothèque de Saint-Etienne, en 1970, et sa moquette vert bronze ou encore celle de la bibliothèque de Lyon, en 1977, et ses couleurs orangées et vertes ainsi que ses livres rangés dans des épis en étoiles. Dès 1961, suite à sa visite à la bibliothèque municipale de Lorient, André Masson fait état d'un « amusant décor de filets de pêche et d'objets marins » dans la section pour enfants[217]. Lorient étant une ville portuaire, la bibliothèque s'inspire donc de l'océan pour créer un aménagement divertissant et récréatif pour les enfants. Cette créativité

[212] DESGRAVES, Louis, *Inspection de la Bibliothèque Municipale de Châteaubriant*, *op. cit.*

[213] THIRION, Gérard, *Inspection de la Bibliothèque municipale de Lorient…, op. cit.*

[214] BLETON, Jean, *Note sur la bibliothèque municipale de Lorient…*, *op. cit.*

[215] THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Dinan…, op. cit.*

[216] WEIS, Hélène. *Les bibliothèques pour enfants…*, *op. cit.*, p. 57.

[217] MASSON, André, *Inspection de la Bibliothèque Municipale de Lorient*, 3 juin 1961, 1 p.

Droits d'auteur réservés.

pour aménager ces espaces est également un moyen de faire venir les enfants plus facilement, et leur permettre des positions et postures de lecture diverses, loin du mobilier rigide en bois du début du siècle[218]. Les coussins, canapés, podiums deviennent donc un incontournable des sections jeunesse comme à la bibliothèque de Caen par exemple. Le coin pour les enfants de l'annexe de Bellevue à Brest est équipé, dès son inauguration en novembre 1970, certes de mobilier en rotin mais aussi de tapis de lecture et de rayonnages en épis selon une chronique du *Bulletin des bibliothèques de France*[219]. Le mobilier devient une méthode pour créer des espaces intimistes dédiés à l'enfant comme à la bibliothèque de Clamart ou de Limoges[220]. Néanmoins, cet aménagement n'existe pas encore dans toutes les sections jeunesse des bibliothèques. Ainsi, Jean Bleton relève, lors de sa visite à la bibliothèque municipale de Lanester en 1980, un ameublement « peu fonctionnel, inesthétique, difficile à déplacer, incomplet (absence de bacs à albums, de podiums chez les enfants) »[221]. Cette absence de mobilier est un problème pour la section jeunesse. En effet, sans possibilité de les ranger, les albums peuvent se retrouver absents des sections, avec le risque d'une même absence des enfants qui ne retrouvent pas cette catégorie de livres et sans podiums pour s'asseoir.

L'aménagement des espaces pour enfants évolue donc au fil des années en s'adaptant à ce public. Ces espaces se personnalisent à la morphologie des enfants, avec la hauteur des éléments mobiliers par exemple. Si certaines bibliothèques municipales en Bretagne semblent encore loin d'un aménagement complet et esthétique, d'autres au contraire se conforment aux évolutions en créant une installation plus moderne et en améliorant l'espace de lecture des enfants.

C. Les bibliothèques centrales de prêt : un rôle essentiel

Les bibliothèques municipales ne sont pas les seuls lieux où il est possible d'emprunter des livres jeunesse. En effet, dans le cadre du développement de la lecture publique, l'État souhaite créer des bibliothèques centrales de prêt (BCP) pour favoriser la diffusion du livre et l'accès à la lecture, notamment dans les zones rurales et les petites

[218] RIVES, Caroline, « Bibliothèques et écoles… », *op. cit.*

[219] « Chronique des bibliothèques », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 2, 1972, pp. 85-98. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1972-02-0085-001

[220] RIBOULET, Pierre, « L'espace pour les enfants dans les bibliothèques publiques », *op. cit*.

[221] BLETON, Jean, *Note sur la bibliothèque municipale de Lanester (Morbihan)*, 24 juillet 1980, 2 p.

Droits d'auteur réservés

communes. Le but de ces BCP était aussi de soutenir les petites communes ne disposant pas de ressources suffisantes pour entretenir une bibliothèque autonome.

Les bibliothèques centrales de prêt sont créées par ordonnance le 2 novembre 1945 : « Dans la limite des crédits inscrits au budget annuel du Ministère de l'Éducation nationale, le ministre désigne par arrêté les départements dans lesquels est créée une bibliothèque centrale de prêt »[222]. Elles ont vocation à desservir l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants pour tenir compte de la réalité démographique de la France : la grande partie de la population est répartie et dispersée sur ces communes dont les moyens sont limités pour financer un service de lecture publique[223]. Les BCP se situent pour la plupart dans les chefs-lieux du département. Déjà en 1838, Émile de Girardin, journaliste et homme politique français, proposait la création de bibliothèques circulantes avec une « association centrale » par département[224]. Les BCP ont des missions diverses et variées : elles collectent, traitent et communiquent tous les types de documents utiles aux loisirs, à l'information, à la formation et à la culture du public. Elles ont également pour mission de permettre un accès gratuit à leurs collections pour le monde[225]. Souvent, les lecteurs n'ont pas accès à ces bibliothèques. En revanche, ils peuvent réserver des livres qui leur seront amenés avec le passage du bibliobus par exemple. En 1986, les BCP ont été transférées de la tutelle de l'État à celle des conseils généraux des départements. En 1992, elles prennent le nom de bibliothèques départementales de prêt.

Au moment de la création des BCP en 1945, tous les départements n'en sont pas dotés immédiatement. En 1955, la France compte seulement 18 bibliothèques centrales de prêt. La Bretagne n'en compte aucune. Certains départements cherchent donc des alternatives pour les remplacer. Plusieurs services sont créés par la Ligue française de l'Enseignement dans le Finistère en attendant l'ouverture d'une BCP[226]. Les BCP sont créées plus tardivement en Bretagne : en 1964 en Ille-et-Vilaine, en 1967 dans le Morbihan, en 1975 dans le Finistère, et la plus récente dans les Côtes-

[222] LABBE, Yvonne et POINDRON, Paul, *Manuel de la lecture publique rurale en France*, p. 3.

[223] Direction du livre et de la lecture, *Circulaire DLL 6 n°85-47 du 1er août 1985*, *op. cit.*

[224] CALENGE, Bertrand, « Les bibliothèques centrales de prêt : naissance de la lecture publique rurale », in : POULAIN, Martine (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises : 1914-1990*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2009, p. 399.

[225] Direction du livre et de la lecture, *Circulaire DLL 6 n°85-47 du 1er août 1985*, *op. cit.*

[226] LABBE, Yvonne et POINDRON, Paul, *Manuel de la lecture publique rurale en France*, p. 8.

Droits d'auteur réservés.

d'Armor en 1982[227]. En 1953, les fonds des BCP comptaient déjà environ 20 à 25 % de livres pour enfants, preuve de la volonté de développer la lecture publique chez les enfants également[228]. Lors de la création des BCP en Bretagne, nous pouvons supposer que ce taux a augmenté pour égaler celui des adultes, en raison de la fréquentation croissante par un jeune public des bibliothèques municipales. Les normes établies par le Service de la lecture publique de la DBLP en 1969 prévoyaient ainsi 200 m² réservés aux enfants dans une bibliothèque centrale de prêt d'un peu plus de 2 000 m² pour 70 000 habitants, soit une norme de 10 % environ. Les nouvelles normes de 1975 prévoient 2 115 m² dont 400 m² d'espace dédié aux enfants pour un même nombre d'habitants, soit 18,9 %. Ce nouveau standard témoigne de l'intérêt croissant des enfants pour les bibliothèques mais aussi de la volonté de leur proposer un espace plus grand. En revanche, malgré la création des BCP en Bretagne, les statistiques restent inférieures à la moyenne nationale. Ainsi, la BCP des Côtes-d'Armor dispose d'1,8 agents pour 100 000 habitants contre 5 agents en moyenne. De plus, en 1987, la moyenne des dépenses pour 100 000 habitants est de 9 114 F alors que ce montant ne dépasse pas les 5 000 F pour le Finistère[229]. Néanmoins, ce service permet d'aider les plus petites bibliothèques. Ainsi, avec l'inspection de la bibliothèque municipale de Trégueux en 1987, Gérard Thirion nous apprend que la BCP y dépose environ « 800 documentaires » [230] témoignant de l'importance des BCP pour enrichir et alimenter les bibliothèques.

Bien que développées plus tardivement en Bretagne, les bibliothèques centrales de prêt permettent aux plus petites bibliothèques de proposer une offre variée de livres aux lecteurs malgré un budget parfois limité. Ce choix diversifié contient également des livres pour enfants. Grâce aux bibliobus notamment, les BCP font circuler les livres à l'ensemble des départements bretons.

---

[227] DOURLENT, Annie, « À l'Ouest, rien de nouveau ? », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n°5, 1997, pp. 40-43. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-05-0040-007

[228] CALENGE, Bertrand, « Les bibliothèques centrales de prêt… », *op. cit.*, p. 408.

[229] VANBESIEN, Hugues, « « Les bibliothèques centrales de prêt entre tradition et mutation : les statistiques 1986-1987 », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n°4, 1990, pp. 292-301. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1990-04-0292-002

[230] THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Trégueux…*, *op. cit.*

Droits d'auteur réservés

D. Les bibliobus : nouvel outil de desserte des jeunes publics

Enfin, le bibliobus constitue un autre lieu où les enfants peuvent venir emprunter des livres. En effet, initialement, les BCP avaient vocation à ravitailler en livres les communes de moins de 10 000 habitants avec ces bibliobus. Les premiers bibliobus sont ruraux et circulent dans les petites communes de la campagne française. Dans la Marne, le bibliobus rural tente de « combler le manque d'offre culturelle dans les campagnes »[231].



Figure 10 : *Le bibliobus de la Marne en 1938, une 402 Peugeot de 11 chevaux.*
Source : Collection André Thill. Extrait de l'article de Renée Lemaitre et André Thill, « La culture à roulettes ou le premier bibliobus construit en France », in : Bulletin d'information de l'ABF*, n°162, 1994, p.73.*

Et les enfants sont le premier public bénéficiaire de cette nouvelle innovation[232]. En 1956, Marguerite Gruny, bibliothécaire de l'Heure Joyeuse, explique qu'il y a « 33 bibliobus dont le 1er circule en 1921, et 31 autres depuis 1944, [qui] apportent aux petits campagnards, en même temps que leurs parents, un grand choix d'ouvrages sans cesse renouvelés et alimentant les écoles rurales. »[233]. Les enfants étant le premier public concerné par les bibliobus, le *Manuel de la lecture publique rurale en France* signale que le bibliobus doit être alimenté à 30 à 40 %, voire 50 %, de livres pour enfants. En 1954, les ouvrages pour enfants représentaient 30 à 50 % des ouvrages des bibliobus en circulation[234].

[231] Institut National de l'Audiovisuel (INA), « Les bibliobus, livreurs de culture », in : *Retour vers l'info*, 07/09/2017. En ligne : https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/s645239_001/les-bibliobus-livreurs-de-culture

[232] Pour cela, voir les nombreuses vidéos d'archives des bibliobus mise à disposition sur le site de l'INA. La plupart des personnes filmées dans les bibliobus sont des enfants : pour les bibliobus ruraux ou urbains. Ils sont les premiers à accueillir les bibliobus, notamment dans les petites communes qui ne disposent pas alors de bibliothèques municipales.

[233] WEIS, Hélène. *Les bibliothèques pour enfants…*, *op. cit.*, p. 28.

[234] *Ibid*, p. 283.

Droits d'auteur réservés.

Peu à peu les bibliobus ruraux se multiplient et apparaissent alors des bibliobus urbains. Ces derniers sillonnent les nouveaux quartiers périphériques des villes qui ne sont pas encore pourvus des annexes des BM. Les premiers bibliobus municipaux urbains sont mis en service à partir de 1956 à Tours et à Grenoble. En 1975, dans une interview, la conservatrice de la bibliothèque de Tours expliquait que le bibliobus était « un camion rempli de livres, qui amène le livre à domicile. »[235]. Le manque de place pour créer une section jeunesse dans les bibliothèques a souvent imposé ce choix du bibliobus. Il y avait donc un intérêt au bibliobus dans les villes et les nouveaux quartiers. Une sélection très variée est proposée, notamment aux enfants : romans, albums, documentaires, etc. Le *Manuel de la lecture publique rurale en France* explique qu'il faut utiliser des caisses spécialement conçues pour les bibliobus. Par exemple, les caisses pour les albums grands formats doivent mesurer 0,30m de large.



Figure 11 : *Bibliobus de la BCP d'Indre-et-Loire, 1975*
Source : Institut National de l'Audiovisuel (INA), « Dans le bibliobus, tout le monde trouve ce qu'il cherche », op. cit.



Figure 12 : *Intérieur du bibliobus de la BCP d'Indre-et-Loire, 1975*
Source : Institut National de l'Audiovisuel (INA), « Dans le bibliobus, tout le monde trouve ce qu'il cherche », op. cit.

[235] Institut National de l'Audiovisuel (INA), « Dans le bibliobus, tout le monde trouve ce qu'il cherche », in : *L'INA éclaire l'actu*, 31/01/2024. En ligne : https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/bibliobus-datif-culture-livres-bibliotheque

Droits d'auteur réservés

Le nombre de bibliobus urbains reste limité au début de notre période. En 1963, seuls cinq bibliobus sont en service en France dont un en Bretagne, à Saint-Brieuc, inauguré en 1959. Les quatre autres sont ceux de Tours et Grenoble, mis en service en 1956, et Boulogne-sur-Mer et Toulouse, inaugurés respectivement en 1960 et 1961. En 1977, 103 bibliobus en service sont recensés en France contre 173 en 1987[236]. Ce chiffre témoigne de la croissance rapide des bibliobus en France. Grâce aux rapports, il s'agit maintenant d'analyser si cette nouvelle pratique d'accès aux livres, notamment aux livres pour enfants, se traduit dans les villes bretonnes. En 1988, seules cinq villes sont dotées d'un service de bibliobus urbain : Brest, Rennes, Saint-Malo, Lorient et Saint-Brieuc, sur laquelle nous reviendrons ultérieurement. La deuxième ville à se doter d'un bibliobus est la ville de Rennes en 1965. Les autres villes s'équipent d'un bibliobus plus tardivement. Les rapports nous permettent de savoir que Brest, Saint-Malo et Lorient étaient déjà équipées d'un ou plusieurs bibliobus, respectivement en 1980, 1981 et 1985. Mais, nous savons grâce aux rapports que les bibliothèques municipales ont voulu s'équiper d'un bibliobus peu après la progression de ce service à toute la France. Rennes envisage dès 1960 l'acquisition d'un bibliobus afin de desservir les quartiers éloignés de la ville[237]. Le bibliobus est évoqué dans le rapport d'André Masson dès 1964 pour la ville de Brest[238]. En revanche, l'absence de rapports entre 1964 et 1980, période à laquelle la municipalité brestoise a déjà inauguré en place trois bibliobus, ne nous permet pas de connaître la date de la première mise en service du bibliobus. Par ailleurs, Brest abandonne son dernier bibliobus en 1988[239]. Cela peut s'expliquer en raison du nombre de bibliothèques dans la ville, 12 en 1991, couvrant ainsi l'ensemble de la ville. Enfin, la BM de Lorient envisage en 1981 l'acquisition d'un bibliobus[240]. Le nombre de bibliobus est également propre à chaque ville : un à Saint-Malo en 1985 et un à Lorient en 1987, deux à Rennes en 1985 et trois à Brest en 1985. Ces chiffres sont corrélés à la population des quartiers éloignés du centre-ville et de la BM centrale, pour leur permettre un accès aux livres grâce à ce service. À la lecture des rapports, nous savons que les BM emploient un ou plusieurs

[236] BERTRAND, Anne-Marie, « Les bibliothèques municipales dans les années 80… », *op. cit.*

[237] LELIEVRE, Pierre, *Inspection de la Bibliothèque municipale de Rennes…*, *op. cit.*

[238] MASSON, André, *Inspection de la Bibliothèque Municipale de Brest*, 17 décembre 1964, 1 p.

[239] LE DRO, Jean-Claude, « La bibliothèque municipale et l'école : les pratiques brestoises », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n°2, 1991, pp. 129-133. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1991-02-0129-007

[240] DESGRAVES, Louis, *Inspection de la bibliothèque municipale de Lorient (Morbihan)*, 29 septembre 1981, 3 p.

Droits d'auteur réservés.

chauffeurs, selon le nombre de bibliobus en service dans leur ville respective. Nous savons également que les bibliothécaires exercent leur service public à la fois dans la bibliothèque et dans le bibliobus. À noter que certains bibliothécaires peuvent travailler uniquement dans le bibliobus comme c'est le cas à Saint-Malo, en 1985, où Gérard Thirion mentionne Mme Delalande, bibliothécaire du bibliobus. Cette pratique se démocratise à tel point que les bibliothèques affectent des employés exclusivement dédiés à cette mission.

Enfin, plusieurs rapports d'inspection des BM de Saint-Malo et Rennes évoquent le volume de livres proposé dans chaque bibliobus ainsi que le nombre de prêts et d'inscriptions. Si nous n'avons pas des statistiques précises et distinctes entre adultes et enfants, ces informations nous permettent néanmoins de proposer des hypothèses. En 1965, Paul Poindron évoque le nombre de livres limités dans le bibliobus en raison de leur poids[241]. En effet, à cette époque, le bibliobus était une caravane tractée et ne pouvait supporter qu'un poids limité de livres. Nous pouvons alors questionner la part des ouvrages jeunesse à cette période. Mais quinze ans plus tard, en 1980, le rapport d'inspection de Louis Desgraves indique 2 000 ouvrages renouvelés « périodiquement »[242]. Ainsi, nous pouvons en déduire le succès des bibliobus et la volonté de mettre à disposition un nombre d'ouvrages variés pour petits et grands. Nous évoquions au début de cette partie le fait que les enfants étaient le premier public concerné par les bibliobus. Ce constat est appuyé par les chiffres, dont nous fait part Louis Desgraves, pour les inscrits au bibliobus de Saint-Malo. En effet, 289 adultes sont inscrits contre 336 jeunes et 143 adolescents pour un total de 16 000 prêts en sept mois[243]. Ces chiffres nous laissent donc supposer une forte présence des livres jeunesse et un taux d'emprunt plus élevé pour les livres jeunesse et par les jeunes et les adolescents

Ainsi, le service des bibliobus se développe de plus en plus dans les campagnes et les villes au fur et à mesure de l'essor de la lecture publique en France et la volonté de desservir un maximum de personnes. Les jeunes sont les premiers à fréquenter et

[241] POINDRON, Paul, *Inspection de la Bibliothèque Municipale de Rennes*, 18 novembre 1965, 1 p.

[242] DESGRAVES, Louis, *Inspection de la Bibliothèque Municipale de Rennes*, 10 juin 1980, 3 p.

[243] DESGRAVES, Louis, *Inspection de la bibliothèque municipale de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine)*, 22 septembre 1981, 3 p.

Droits d'auteur réservés

emprunter des livres dans ce nouvel espace consacré en partie à la jeunesse et le service des bibliobus a donc atteint un de ses objectifs initiaux.

III. LA FREQUENTATION DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES PAR LES JEUNES

A. Sections jeunesse : questionnement sur la sémantique et l'âge réel des lecteurs

Pendant notre période, la lecture publique s'est développée à l'ensemble du pays et a ainsi entraîné l'essor des sections jeunesse. Les bibliothèques deviennent des lieux ouverts à un public aux âges de plus en plus différents.

À la lecture des rapports, nous remarquons que plusieurs termes sont employés pour catégoriser les lecteurs non adultes. Si ces derniers sont uniquement qualifiés par ce mot, les rapports indiquent plusieurs termes employés pour qualifier les enfants et adolescents fréquentant les bibliothèques bretonnes. Les termes, tout comme les âges qu'ils englobent, varient selon les bibliothèques inspectées. Ainsi, le mot « enfant » est employé seul, par les bibliothèques de Châteaubriant ou Dinan, pour désigner les enfants jusqu'à environ 14 ans. Mais, dans d'autres bibliothèques, comme à Brest, Lamballe, Rennes, Vitré ou Ploemeur, ce terme est couplé à celui d'« adolescent ». C'est ainsi toute la tranche d'âge des mineurs qui est représentée dans les rapports. Parfois, comme à Lannion, Ploërmel ou Plourin-lès-Morlaix, le mot « jeune » vient remplacer celui d'« adolescent » pour désigner les lecteurs entre 14 et 18 ans, voire un peu plus âgés. Enfin, le terme « jeune » est employé une fois à Saint-Malo et équivaut au terme « enfant » employé dans d'autres rapports car il est associé à celui d'« adolescent ». Une chronique du *Bulletin des bibliothèques de France* de 1972 indique une « salle de prêt et de lecture pour les jeunes de 8 à 14 ans »[244].

En 1964, l'enquête de Marcelle Bouyssi révèle, sur 56 bibliothèques, un âge de fréquentation qui oscille en moyenne entre 7 et 16 ans pour les jeunes. Or certaines de ces bibliothèques sont ouvertes aux petits à partir de 5 ans lorsque d'autres accueillent dans leur section jeunesse les plus grands jusqu'à 18 ans, voire même 20 ans. Par exemple, à Lorient, en 1981, les jeunes ont jusqu'à 18 ans et à Lannion, en 1988, ils ont entre

[244] « Chronique des bibliothèques », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 2, 1972, pp. 85-98. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1972-02-0085-001

Droits d'auteur réservés.

14 et 20 ans. En 1975, l'enfance est considérée comme débutant à 5 ans et se terminant à 16 ans ce qui explique ainsi l'âge des lecteurs non adultes fréquentant la bibliothèque. De plus, l'âge des lecteurs jeunesse peut être corrélé à leur fréquentation de l'école. En 1946, les enfants étaient scolarisés entre 5 ans et 14 ans. Bien que les rapports qui précisent l'âge des lecteurs soient essentiellement datés des années 1980, nous pouvons supposer qu'il s'agit d'un héritage de cette période-là. De plus, à l'origine, en 1924, l'Heure Joyeuse acceptait uniquement les enfants sachant lire et écrire, donc les enfants à partir de 6 ou 7 ans. Cela explique probablement l'âge des plus jeunes enfants fréquentant la bibliothèque. Ainsi, à Châteaubriand, en 1965, Maurice Caillet explique lors de sa visite que la ville compte 3 500 jeunes en âge de lire. Nous pouvons donc supposer que le terme « jeune » désigne les enfants à partir de 6 ans environ, en cohérence avec les informations ci-dessus. Plusieurs rapports indiquent un même âge qui serait la limite de l'enfance. À Dinan, en 1981, la bibliothèque considère les lecteurs jusqu'à 14 ans comme des enfants. Au-delà, ils s'acquittent du tarif adulte pour l'inscription. L'enfance est également définie jusqu'à 14 ans dans les bibliothèques de Trégueux, en 1987, et Ploufragan, en 1988, où les inscrits font partie de la catégorie « enfant » lorsqu'ils ont moins de 14 ans. Enfin, la bibliothèque de Lannion, en 1988, abaisse cet âge à 12 ou 13 ans laissant ensuite la place aux jeunes de 14 à 20 ans.

Certaines bibliothèques, nous l'avons vu, optent pour l'établissement d'une section pour adolescents, distincte de celle des enfants, alors que d'autres font le choix d'une section commune aux enfants et aux adolescents. En 1970, on dénombrait 40 % de lecteurs adolescents en France. Mais ce chiffre ne traduit pas nécessairement leur fréquentation des bibliothèques. En effet, ces dernières ne sont pas toutes dotées d'un coin adolescent. Globalement, le terme pour les désigner est celui d'« adolescent » mais aussi celui de « jeune ». Parfois ce dernier terme peut aussi désigner le mélange des enfants et des adolescents. Nous l'avons vu à Châteaubriand, en 1965, et à Lorient, en 1981, où le rapport fait état des jeunes jusqu'à 18 ans. Dans la plupart des cas, nous pouvons supposer que les adolescents sont les lycéens et qu'ils ont donc entre 14 ou 15 et 18 ou 19 ans. Le rapport de Lamballe de 1988, nous l'avons vu, indique que les jeunes, les adolescents, ont entre 14 et 20 ans. Parfois ces lecteurs sont considérés comme des adultes ce qui peut fausser les analyses issues des données des rapports. C'est le cas pour les collégiens et lycéens, considérés comme adultes à Trégueux et Ploufragan. Comment faire la distinction entre ces jeunes qui viennent

Droits d'auteur réservés

à la fois pour des lectures personnelles et des lectures relatives aux études ? Peut-être sont-ils jugés comme des adultes pour commencer à leur montrer la vie d'adulte ? Certaines bibliothèques disposent de salles de travail dédiées aux lycéens comme à Lamballe ou à Vitré. Si ces bibliothèques ne les considèrent pas comme des adultes, elles prennent néanmoins en considération leurs besoins en leur aménageant des espaces dédiés.

Au fil du temps, les bibliothèques accueillent un nouveau public, celui des « bébés-lecteurs »[245]. Les collections s'adaptent et se développent à ce nouveau public avec l'apparition des livres de petite enfance, des livres pour les tout-petits. À la Joie par les livres[246], les livres sélectionnés sont proposés aux bébés comme aux adolescents, témoignant de la volonté d'aller vers un large public jeunesse. Nous ne disposons pas des catalogues de livres jeunesse des bibliothèques bretonnes mais la lecture des rapports indique un élargissement du public jeunesse, avec l'installation de différents aménagements pour le plus grand nombre.

Si seul un nombre réduit de rapports indique l'âge précis des enfants et adolescents fréquentant les bibliothèques bretonnes, l'analyse des termes employés pour désigner ces lecteurs permet de déterminer des tranches d'âges plus ou moins communes à toutes les bibliothèques. Il apparaît néanmoins qu'une distinction unique entre enfants et adultes se fait dans la majorité des bibliothèques municipales au regard des inscriptions.

B. Inscriptions en bibliothèque municipale et politique tarifaire

Aujourd'hui, conformément à la loi 2021-1717 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, « l'accès aux bibliothèques municipales et intercommunales et la consultation sur place de leurs collections sont gratuits »[247]. Ce faisant, la bibliothèque assure « l'égalité devant l'accès à la connaissance »[248].

[245] BRETHES, Jean-Pierre, « Lectures, livres et bibliothèques pour enfants », *op. cit.*

[246] Pour plus d'informations, se reporter à la partie : *L'Heure Joyeuse et la Joie par les livres : deux modèles de bibliothèque enfantine*.

[247] « Article 3 », *Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique (1)*. En ligne : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044537514

[248] GUDIN DE VALLERIN, Gilles, in : « Les tarifications dans les bibliothèques : les villes de plus de 100 000 habitants », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 6, 1994, pp. 21-27. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1994-06-0021-003

Droits d'auteur réservés.

En revanche, l'inscription permettant l'emprunt de documents peut être payante ou gratuite en fonction des bibliothèques et de l'âge des inscrits. Les frais d'inscription sont majoritairement gratuits pour les jeunes de moins de 18 ans, parfois pour les étudiants. Les adultes quant à eux doivent plus souvent s'acquitter d'un abonnement annuel d'une dizaine ou d'une vingtaine d'euros. Si aujourd'hui les jeunes sont donc généralement exonérés des frais d'inscription, ce n'était pas nécessairement le cas pour notre période. Faire payer un abonnement aux lecteurs, c'est également les responsabiliser par rapport aux œuvres qu'ils empruntent[249]. Une certaine valeur, entraînée par cette non-gratuité, est apposée sur les livres. Les rapports indiquent des différences concernant les frais de ces inscriptions selon la période, les villes, mais aussi le nombre d'inscrits dans la bibliothèque.

Dans les années 1990, le président du Syndicat national de l'édition, Christian Bruel, est pour la gratuité du prêt dans les bibliothèques pour enfants[250]. En effet, la notion du plaisir de lire est aussi corrélée à la gratuité de l'emprunt pour les jeunes. L'accès gratuit aux livres favorise la lecture et par conséquent le plaisir de lire, en dehors du cadre scolaire. À l'analyse des rapports d'inspection, ce n'est pas la gratuité des frais d'inscription pour les enfants qui s'en détache. Les rapports délivrent une bonne vision d'ensemble des tarifs demandés pour l'inscription dans plusieurs BM de Bretagne. Pour les connaître, un tableau récapitulatif des chiffres énoncés dans les rapports est disponible en annexe (*cf. annexe 3*). Ainsi, 20 rapports indiquent les coûts d'inscription en bibliothèque de 18 villes différentes (nous disposons des chiffres sur deux années pour les villes de Dinan et Redon). Sur toutes ces bibliothèques, seules deux, celles de Pontivy et Plourin-lès-Morlaix, optent pour l'inscription gratuite des enfants. Si la bibliothèque de Quéven fait payer 8,5 F pour l'inscription des enfants, elle instaure la gratuité à partir du troisième. Ce n'est donc pas la gratuité de l'inscription qui prévaut pour les enfants. En revanche, certaines bibliothèques appliquent des mesures pour favoriser l'inscription du plus grand nombre, même si elle n'est pas gratuite. Par exemple, les rapports nous révèlent l'existence de tarifs spécifiques selon le statut : « retraités » et « chômeurs » peuvent ainsi bénéficier d'une réduction des frais d'inscription. Mais ce qui nous intéresse

[249] LE SAUX, Annie, « Les politiques tarifaires dans les bibliothèques », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 3, 1993, pp. 91-92. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1993-03-0091-008

[250] RIVES, Caroline, « Les livres pour enfants dans les bibliothèques : comment les choisir et où les mettre ? », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 3, 1995, pp. 48-57 [consulté le 28 novembre 2025]. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1995-03-0048-007

Droits d'auteur réservés

ici c'est la présence d'un tarif scolaire ainsi qu'un tarif famille. En effet, la bibliothèque de Ploërmel, en 1987, met en place une inscription à 11 F pour les scolaires afin d'attirer les enfants et les adolescents, grâce à un prix abordable. À l'image des bibliothèques de Caudan et Plérin, elle a également instauré un tarif famille réduisant les frais d'inscription et incitant toute la famille à venir. Si le tarif famille de Plérin paraît assez élevé, 60 F, celui de Caudan l'est deux fois moins, 30 F, dépassant celui de Ploërmel à 44 F. Pour les familles nombreuses, ce tarif peut se révéler très avantageux et permettre à tous, adultes comme enfants, d'emprunter des livres à la bibliothèque. À la lecture des rapports, nous constatons également que des tarifs différents sont appliqués pour les habitants de la commune, et les autres.

Ville	Tarif enfants (résidents de la commune)	Tarif enfants (non-résidents)	Tarif jeunes / ados (résidents)	Tarif jeunes / ados (non-résidents)	Tarif adultes (résidents)	Tarif adultes (non-résidents)
Lannion (1988)	14,5	17,5	28	36	36	51,5
Pontivy (1987)	0	50	/	/	38	50
Dinan (1981)	10	/	/	/	40	80
Dinan (1985)	10	/	/	/	45	90
Ploufragan (1988)	6	/	/	/	32	51
Vannes (1984)	15,8	/	/	/	37,8	60

Figure 13 *: Tableau du tarif d'inscription pour les résidents et non-résidents.*
Source : Eloane GUERIN

Ainsi, cinq bibliothèques ont instauré un tarif plus élevé pour les personnes non-résidentes dans la ville. Ce tarif ne fonctionne pas de la même manière dans chaque ville. Deux bibliothèques ont décidé d'appliquer cette augmentation aux enfants et aux adultes non-résidents : celles de Lannion et Pontivy. Cette dernière opte pour un tarif fixe à 50 F, sans différence entre les adultes et les enfants non-résidents, alors même que les enfants de la commune bénéficient de la gratuité d'inscription. Quant à la bibliothèque de Lannion, qui applique également un tarif spécifique aux adolescents, les tarifs sont appliqués en fonction des tarifs de base : plus ces derniers

Droits d'auteur réservés.

sont élevés et plus les tarifs pour les personnes non-résidentes augmentent. Les enfants non-résidents doivent payer 17,5 F contre 14,5 F pour les enfants résidant à Lannion (3 F de différence), les jeunes non-résidents 36 F contre 28 F pour les jeunes Lannionnais (8 F de différence) et les adultes non-résidents 51,5 F contre 36 F pour les Lannionnais (15,5 F de différence). Les trois autres bibliothèques, Dinan, Ploufragan et Vannes, ont décidé d'appliquer ce tarif spécifique uniquement aux adultes non-résidents. À Dinan, le coût d'inscription est doublé : 40 F à 80 F en 1981 et 45 F à 90 F en 1985. À Ploufragan et à Vannes, il est multiplié par environ 1,6 : 32 F à 51 F et 37,8 F à 60 F. Le choix de ne pas appliquer cette différence de tarif aux enfants non-résidents est une décision réfléchie alors même que les bibliothèques entrent dans une période de valorisation de la lecture publique, en particulier chez les jeunes et les enfants. Cela permet d'encourager la venue de tous les jeunes et enfants en bibliothèque. Cela participe également au développement des sections jeunesses dans les bibliothèques tout en maintenant une contribution aux adultes non-résidents. La bibliothèque de Lannion a fait très clairement le choix d'une politique de prix d'inscription différenciée entre les enfants et les jeunes. Ainsi, les frais d'inscription, 28 F, appliqués aux jeunes entre 14 et 20 ans, sont situées entre ceux des enfants, 14,5 F, et ceux des adultes, 36 F. Pourquoi ce choix ? Le rapport ne l'indique pas mais nous pouvons supposer que, dans le cadre du développement des bibliothèques, il s'agit de financer le fonctionnement de la bibliothèque : mobilier, variété des ouvrages, etc. Nous le voyons avec d'autres bibliothèques qui augmentent peu à peu leur tarif au fil des ans. À Redon, où le tarif appliqué est similaire aux enfants et adultes, il a évolué de 15 F, en 1981, à 22,05 F, en 1985, soit une augmentation de 47 %. En revanche, à Dinan, cette hausse des prix n'a été appliquée qu'aux adultes, avec une augmentation de 12,5 %, le tarif adulte passant de 40 F à 45 F, entre 1981 et 1985. Les enfants n'ont pas vu leur prix augmenter, ce dernier restant à 10 F. La bibliothèque choisit ainsi de prioriser l'accès à la lecture publique des enfants, tout en augmentant modérément le tarif adulte. Enfin, les rapports indiquent majoritairement que la différence de tarif entre les adultes et les enfants est assez élevée.

Droits d'auteur réservés

Ville	Tarif enfants (résidents de la commune)	Tarif jeunes / ados (résidents)	Tarif adultes (résidents)	Différence de tarif
Caudan (1987)	15	/	15	similaire
Dinard (1985)	30	/	30	similaire
Redon (1981)	15	/	15	similaire
Redon (1985)	22,05	/	22,05	similaire
Plérin (1988)	20	/	30	x1,5
Lamballe (1988)	40	/	70	x1,75
Plourin-lès-Morlaix (1988)	0	17,5	35	x2
Trégueux (1987)	13	/	31	x2,3
Vannes (1984)	15,8	/	37,8	x2,4
Ploemeur (1987)	10	/	25	x2,5
Lannion (1988)	14,5	28	36	x2,5
Dinan (1981)	10	/	40	x4
Dinan (1985)	10	/	45	x4,5
Landivisiau (1983)	5	/	30	x6
Lorient (1981)	10	/	31	x3,1
Ploërmel (1987)	11 (scolaires)	11 (scolaires)	33	x3
Ploufragan (1988)	6	/	32	x5,3
Pontivy (1987)	0	/	38	/
Quéven (1987)	8,50 (0 à partir du 3ème)	/	41	/
Quimper (1981)	6	/	30	x5,3

Figure 14 *: Tableau des différences de tarif pour l'inscription des enfants, des adolescents et des adultes.*
Source : Eloane GUERIN

Droits d'auteur réservés.

Seules trois bibliothèques optent pour un même prix d'inscription appliqué aux adultes et aux enfants : Caudan avec 15 F, Dinard avec 30 F et Redon avec 15 F puis 22,05 F. Dans deux autres bibliothèques, le tarif adulte ne dépasse pas le double de celui des enfants : à Plérin, 20 F pour les enfants contre 30 F pour les adultes, et Lamballe, 40 F pour les enfants contre 70 F pour les adultes. Pour les autres bibliothèques, le tarif appliqué aux adultes double, voire triple ou plus encore. Cinq bibliothèques ont un tarif enfant ou jeune environ deux fois inférieur à celui des adultes (ou tarif enfant / tarif jeune pour Lannion sinon le tarif triple pour les adultes) : Plourin-lès-Morlaix, Trégueux, Vannes, Ploemeur et donc Lannion. Pour les huit dernières, le tarif enfant est trois à six fois moins élevé, voire davantage, que celui des adultes : Dinan, en 1981 et en 1985, Landivisiau, Lorient, Ploërmel, Ploufragan, Pontivy, Quimper et Quéven. En moyenne, le tarif enfant s'élève à 12,6 F dans les bibliothèques bretonnes contre 30,2 F pour les adultes soit un prix environ deux fois moins élevé. Même si le tarif enfant est globalement inférieur à celui des adultes, il y a des disparités selon les bibliothèques, certaines offrant la gratuité aux enfants lorsque d'autres font le choix d'un tarif à plus de 20 F.

Bien que les enfants doivent également payer des frais d'inscription, les rapports montrent qu'ils s'y inscrivent parfois en grand nombre. Si inscription est synonyme de possibilité d'emprunt, la carte d'inscription était parfois obligatoire pour simplement lire sur place. Les adolescents avaient la possibilité de s'inscrire à la fois dans la section enfants / adolescents et la section adulte lorsque les deux n'étaient pas séparées[251]. Cela pourrait expliquer le nombre assez élevé d'inscrits révélé par les rapports. Les tableaux qui suivent permettent d'analyser ces chiffres pour 22 bibliothèques, 25 si nous considérons les annexes comme des lieux à part (le tableau entier est disponible en annexe : *cf. annexe 3*). Ces chiffres peuvent être corrélés avec ceux communiqués par Anne Marinet concernant le nombre d'enfants inscrits dans les bibliothèques municipales[252]. En 1975, ils représentaient 24,7 % de l'ensemble des inscrits et en 1989, 40,4 %, marqueur d'une augmentation notable du nombre d'enfants inscrits dans les BM. Il est donc intéressant de comparer ce pourcentage avec les chiffres issus des rapports. Il est important de rappeler que plusieurs résultats comprennent les inscriptions des enfants mais également celles

[251] BOUYSSI, Marcelle, « Les sections pour la jeunesse dans les bibliothèques municipales de province », *op. cit.*

[252] MARINET, Anne, « Les bibliothèques pour enfants aujourd'hui », *op. cit.*, p. 110.

Droits d'auteur réservés

des adolescents. En effet, les rapports de trois bibliothèques indiquent un nombre d'inscrits d'adolescents, distinct du nombre des enfants.

Ville	Enfants inscrits	Adolescents inscrits	Adultes inscrits	Total d'inscrits	Pourcentage réel d'enfants et d'adolescents
Ploërmel (1987)	400	200	500	1100	54,55
Plourin-lès-Morlaix (1988)	250	143	220	613	64,11
Saint-Malo (1981, bibliobus)	336	143	289	768	62,37
Saint-Malo (1981, bibl. centrale)	382	282	1092	1756	37,81
Trégueux (1987)	689	/	352 (dont collégiens et lycéens)	1041	66,19

Figure 15 *: Tableau du nombre d'inscrits chez les enfants, les adolescents et les adultes.*
Source : Eloane GUERIN

À Ploërmel, ils sont 200 inscrits contre 400 enfants inscrits et 500 adultes inscrits. Si nous cumulons enfants et adolescents, les adultes sont donc minoritaires. À Plourin-lès-Morlaix, 143 adolescents sont inscrits contre 250 enfants et 220 adultes. À nouveau, les enfants et adolescents inscrits représentent une plus grande part que les adultes. Enfin, Louis Desgraves indique dans son rapport sur la bibliothèque de Saint-Malo en 1981 les chiffres pour la bibliothèque centrale et pour le bibliobus. Les adolescents inscrits y sont respectivement au nombre de 282 et 143. En revanche, si cumulés aux enfants, ils dépassent le nombre d'adultes inscrits dans le bibliobus, ce n'est pas le cas pour la bibliothèque centrale. Il convient aussi d'indiquer que pour la bibliothèque de Trégueux, en 1987, les collégiens et lycéens inscrits sont comptabilisés avec les adultes. Sur les 352 adultes inscrits à la BM de Trégueux, nous ne pouvons donc pas savoir lesquels sont réellement des adultes. La proportion d'enfants et d'adolescents est donc en réalité plus élevée que celle indiquée sur le tableau, bien qu'elle soit déjà majoritaire. Cela étant dit, nous pouvons nous concentrer sur les données chiffrées issues des rapports. Exceptés les rapports de 1973 et 1978 pour les bibliothèques de Châteaubriant et de Fougères (sur

Droits d'auteur réservés.

une seule année), l'ensemble des autres rapports fournit des chiffres pour les années 1980. Nous pouvons les comparer aux 40,4 % d'enfants inscrits dans les BM de France en 1989. Sept bibliothèques n'ont pas un taux d'enfants inscrits dépassant les 40,4 % : Caudan, Fougères, Lorient, Quimper, Redon, la bibliothèque centrale de Saint-Malo et de Vannes (*cf. annexe 3*). Cela ne signifie pas qu'aucun enfant n'est inscrit, les taux oscillant entre 30 et 40 %. Le taux le plus bas est celui de Redon, en 1981, avec 30,74 % d'enfants inscrits. Dans ces sept bibliothèques, les rapports renouvellent les données pour trois bibliothèques : Fougères, Redon et Vannes.

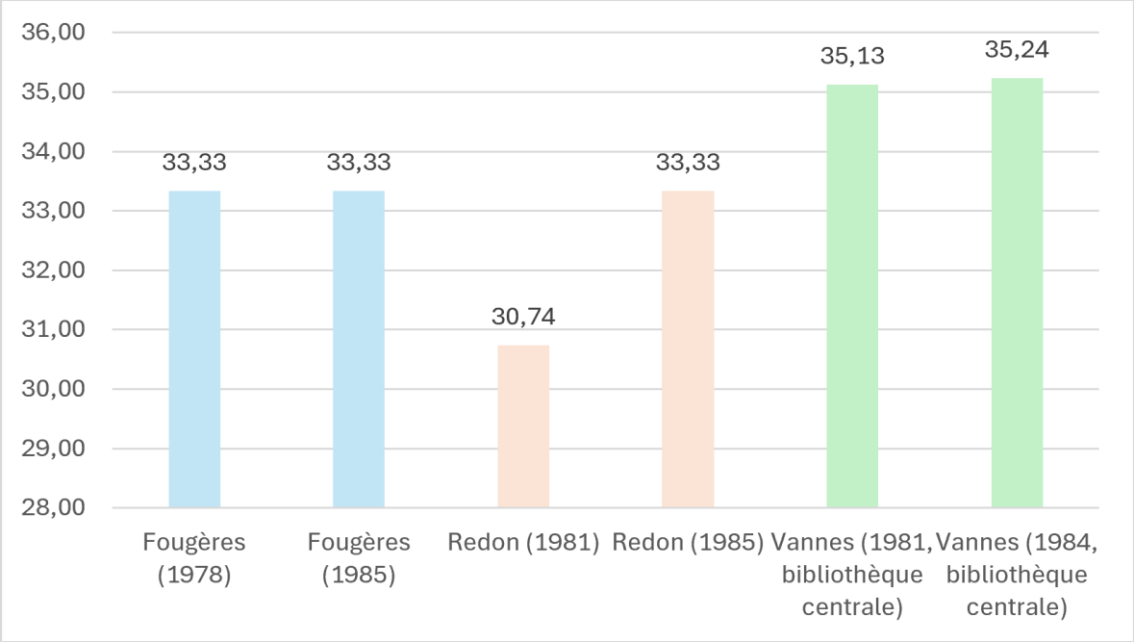

***Figure 16** : Pourcentage d'enfants inscrits pour deux années différentes dans trois bibliothèques. Source : Eloane GUERIN*

Si pour Redon, nous constatons une hausse du taux d'enfants inscrits : de 30,74 %, en 1981, à 33,33 %, en 1985 ; ce n'est pas le cas pour Fougères et Vannes. En effet, si le nombre d'enfants inscrits augmente dans les deux bibliothèques, entre 1978 et 1985 pour Fougères et 1981 et 1984 pour Vannes, la proportion qu'ils représentent pour le total d'inscrits reste la même, respectivement environ 33 et 35 %. Mais si l'on prend le taux établi en 1975, de 24,7 % d'enfants inscrits, pour toutes les bibliothèques de France, le taux de 33,33 % de Fougères en 1978 est donc bien plus élevé. Pour les 17 autres bibliothèques, ou 20 en réalité si nous différencions les annexes de la bibliothèque centrale, elles sont toutes au-dessus de 40,4 %. Dix d'entre elles ont un taux entre 40,4 et 49,9 % : Dinan, Lamballe, Lanester, Lannion, les annexes de Keryado et de Kervénanec à Lorient, Ploërmel, Saint-Malo, en 1985, et l'annexe de Montaigne à Vannes, en 1981, puis toutes les

Droits d'auteur réservés

annexes de Vannes, en 1984 (*cf. annexe 3*). Ainsi, le nombre d'enfants inscrits correspond environ ou un peu plus à la proportion établie en 1989 mais sans représenter une majorité. Enfin, 12 bibliothèques ont un pourcentage d'enfants inscrits majoritaire à celui des adultes donc dépassant les 50 %.

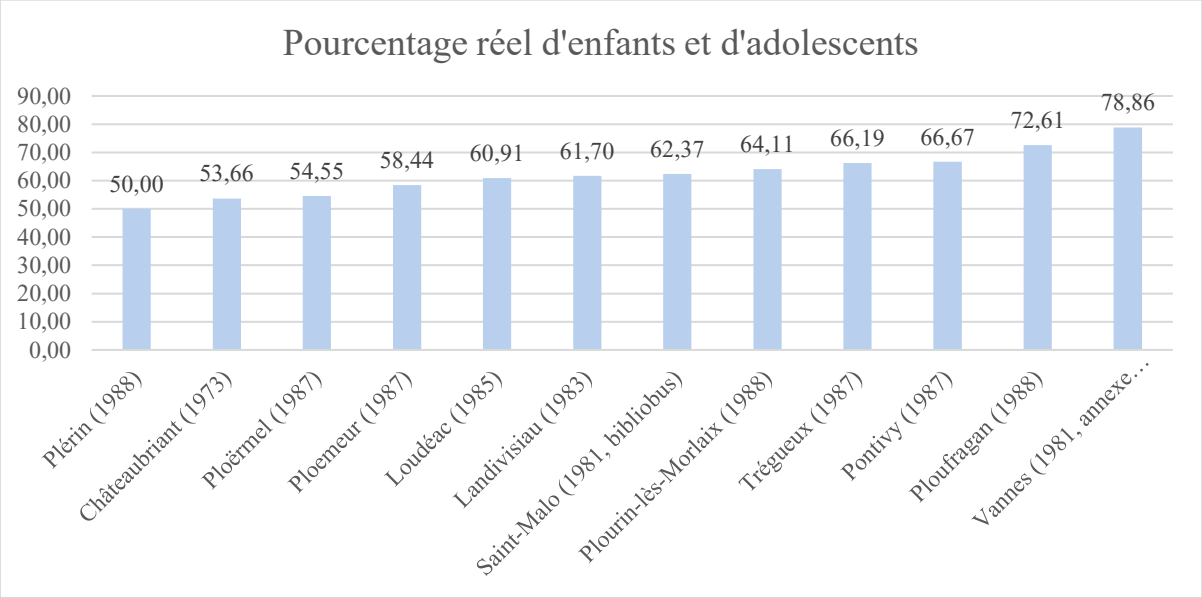

***Figure 17** : Représentation en pourcentage du nombre d'enfants et adolescents inscrits dans les bibliothèques bretonnes.*
Source : Eloane GUERIN

La bibliothèque de Ploërmel, dont les enfants et adolescents inscrits représentaient 45,9 % en 1985, a désormais en 1987 54,5 % d'enfants et adolescents inscrits. Les deux taux les plus élevés sont ceux de l'annexe de Ménimur à Vannes en 1981, avec 78,8 % d'enfants inscrits et de Ploufragan en 1988, avec 72,6 %. Mais les chiffres sont difficilement comparables. En effet, il y a moins d'inscrits à Ménimur car il s'agit d'une annexe : 52 adultes contre 194 enfants. À l'inverse, le nombre d'inscrits est plus élevé à Ploufragan avec 1 369 inscrits dont 800 enfants. Les enfants, parfois accompagnés des adolescents, représentent donc une part importante, voire majoritaire des inscrits, souvent au-dessus de la moyenne établie pour la France.

Ainsi, si la gratuité d'inscription pour les enfants demeure un choix minoritaire des bibliothèques bretonnes, ces dernières essaient néanmoins de mettre en place une politique tarifaire spécifique pour encourager leur inscription : réduction pour les enfants, tarifs dédiés aux familles ou différence entre résidents et non-résidents.

Droits d'auteur réservés.

Cette politique de développement de la lecture publique en appui du public jeunesse est confirmée par une proportion élevée du nombre d'enfants inscrits.

C. Horaires d'ouverture des bibliothèques pour enfants

Nous ne pouvons pas évoquer la fréquentation des bibliothèques sans parler de leurs horaires d'ouverture. En effet, la vocation principale d'une bibliothèque est d'ouvrir ses portes à un large public[253]. À une époque où le numérique n'est pas ou que très peu développé, les prêts et retours et la consultation des livres ne se sont possibles qu'aux heures d'ouverture de la bibliothèque. Plusieurs rapports les détaillent.

Certains les indiquent sans préciser s'ils sont spécifiques aux espaces adulte et enfant ou uniquement à l'espace adulte. Par exemple, Gérard Thirion écrit qu'à Redon, en 1985, la bibliothèque est ouverte 5 jours par semaine pour un total de 22h30. C'est d'ailleurs peu car cela représente environ 4 heures par jour. Si ces horaires ne nous permettent pas de déduire s'ils sont adaptés à la présence des enfants, d'autres l'autorisent. La même année, la bibliothèque de Dinard est ouverte 5 après-midis par semaine pour un total de 23 heures. Ce choix d'ouverture de la bibliothèque uniquement l'après-midi est réfléchi, notamment pour l'accueil des enfants. En effet, en dehors des week-ends, la fréquentation de la bibliothèque est plus marquée les après-midis. Et nous pouvons penser qu'un des jours d'ouverture est le mercredi car les enfants n'avaient pas école le mercredi après-midi et pouvaient donc venir à la bibliothèque. De nouveau à Redon, en 1981, la bibliothèque est également ouverte de 14h00 à 19h00 du lundi au vendredi, donc les après-midis. Fermer la bibliothèque à 19h00 permet aux adultes, sortant du travail, et aux enfants, sortant de l'école, de passer à la bibliothèque avant sa fermeture. Nous apprenons également que le système de prêt fonctionne 3 jours par semaine, pour les jeunes et les adultes : le lundi, mercredi et vendredi. Cette décision réfléchie permet aux enfants d'emprunter des livres, le mercredi après-midi souvent temps libre, sans école. Par ailleurs, la bibliothèque de Châteaubriand, en 1973, est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi entre 9h00 et 12h00 puis 14h00 et 18h30. Le dimanche, elle est ouverte de 9h00 à 12h00 et le mercredi de 13h30 à 19h30. Cette bibliothèque est la première bibliothèque de notre corpus ouverte le dimanche. Pouvant venir le samedi et/ou le dimanche, les familles, et donc les enfants, peuvent ainsi fréquenter les lieux plus souvent. Étendre les

[253] ROBERT, Sylvie, *Rapport à Madame la Ministre de la Culture et de la Communication sur l'adaptation et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques*, août 2015, p. 10.

Droits d'auteur réservés

horaires du mercredi induit qu'il y a plus fréquentation le mercredi. Là encore, nous pouvons supposer qu'il y a une plus grande part d'enfants venant le mercredi après-midi. Ce choix stratégique d'élargir les horaires d'ouverture de la bibliothèque permet ainsi d'augmenter la fréquentation.

De plus, certains rapports font état des horaires d'ouverture spécifiquement pour les sections enfants. Dans l'annexe pour enfants de la Découverte à Saint-Malo, en 1981, la salle de lecture est ouverte uniquement le mercredi et le samedi après-midi. Cette annexe prévue uniquement pour consulter des livres nous renseigne sur la réflexion autour des horaires d'ouverture. Les enfants étant à l'école en semaine, leur ouvrir leur section le mercredi et le samedi après-midi, alors qu'ils ne travaillent pas, est parfaitement réfléchi. Nous pouvons supposer qu'il s'agit des jours où ils fréquentent le plus la bibliothèque, ce qui est encore le cas aujourd'hui. En effet, étendre les horaires d'ouverture de l'annexe induit la présence d'un ou une bibliothécaire pour la faire fonctionner. Ce choix d'investissement signifie que les enfants sont bien au rendez-vous ces deux jours-là. Ouvrir plus longuement induirait la présence d'un plus grand personnel et donc augmenter le budget pour le fonctionnement de la bibliothèque. Or, ce budget, déjà limité pour la plupart des bibliothèques, ne peut pas être augmenté pour cette raison. À Dinan, en 1981, l'inspecteur Louis Desgraves écrit dans son rapport les horaires d'ouverture de la bibliothèque : pour la section adultes, du lundi au samedi, 10h00 – 12h00 et 14h00 – 19h00, et pour la section enfants, du mardi au samedi, 14h00 – 19h00. Ces horaires différents posent question. La bibliothèque accueille-t-elle des classes le matin, d'où la fermeture de la sections jeunesse le matin ? La fréquentation des enfants est-elle moindre que celle des adultes ? Ou cette fréquentation est-elle variable selon les jours, d'où la fermeture le lundi ? Quoi qu'il en soit, le choix de ne pas ouvrir aux mêmes horaires la section pour adultes et la section jeunesse est un choix réfléchi. Bien que les rapports n'apportent pas d'explications claires à ces décisions, ils permettent de prendre conscience que tout le fonctionnement des bibliothèques est mûrement pensé et calculé, prenant en compte tous leurs publics.

Enfin, en dehors des horaires d'accès publics aux enfants, les rapports nous indiquent un autre moment où les portes de la bibliothèque leur sont ouvertes : lors de l'accueil des classes. En effet, dans tous les rapports évoquant la venue des élèves dans la bibliothèque, ce temps est considéré comme à part, bien qu'il fasse partie des missions du ou de la bibliothécaire. C'est le cas par exemple à Lorient, en 1961, où le projet d'accueil des classes, hors horaires d'ouverture au public enfants, est mis en place. C'est

Droits d'auteur réservés.

également le cas à Ploufragan, en 1988, où les scolaires sont accueillis en dehors des 19 heures d'ouverture de la bibliothèque. Gérard Thirion, lors de l'inspection de la bibliothèque de Caudan, en 1987, communique des données plus précises. La bibliothèque est ouverte 15 heures par semaine sur 5 demi-journées. Cela pourrait suggérer qu'elle est ouverte moins longtemps que la bibliothèque de Redon en 1985 par exemple (avec 22h30 d'ouverture au total sur 5 jours). Mais la bibliothèque de Caudan consacre également 8 heures par semaine sur 3 demi-journées à l'accueil des classes. Si l'on additionne ces deux chiffres, nous arrivons à 23 heures de fonctionnement de la bibliothèque au total. À Lannion, en 1988, l'accueil des classes a eu un tel succès que les horaires d'ouverture au public de la bibliothèque ont diminué, passant de 29 à 25 heures. Recevoir des classes requiert du temps, de la préparation et des moyens humains pour ces 4 heures d'ouverture supplémentaires, moyens que la bibliothèque n'a pas nécessairement. La bibliothèque a donc préféré mettre l'accent sur l'accueil des classes.

Bien que les horaires d'ouverture des bibliothèques bretonnes, notamment pour les sections jeunesse, ne soient pas tous indiqués dans les rapports, nous devinons la réflexion des bibliothèques autour des horaires afin de convenir à un plus grand nombre. L'accueil des classes laisse entrevoir la relation grandissante des bibliothèques avec les écoles, toujours dans cette optique de développement de la lecture publique chez les enfants.

D. La relation des bibliothèques municipales avec les écoles

Au fil des années, les bibliothèques municipales développent une relation étroite avec les écoles. À l'origine, les bibliothèques scolaires, dans les écoles, étaient chargées de diffuser les livres jeunesse. Désormais, ce sont les bibliothèques pour enfants qui proposent une offre variée de livres jeunesse et prennent en charge le divertissement et l'instruction des enfants.

En 1862, Gustave Rouland, ministre de l'Instruction publique, décrète l'obligation de créer une bibliothèque scolaire dans chaque école primaire[254]. Ce même ministre était déjà à l'initiative, en 1860, de l'instauration d'une armoire-bibliothèque de 100 livres dans les écoles primaires[255]. La lecture enfantine est ainsi

[254] CHIRON, Alain, « Création des sections pour enfants … », *op. cit.*

[255] EZRATTY, Viviane, « bibliothèque pour l'enfance et la jeunesse … », *op.cit.*, p. 175.

Droits d'auteur réservés

intégrée au monde de l'école. Gratuites et laïques, les bibliothèques scolaires viennent compléter ces armoires et renforcer l'alphabétisation. Mais, les collections qui constituent ces bibliothèques sont souvent archaïques et n'intègrent pas le plaisir de lire des enfants. Cette notion a longtemps été un sujet de tension entre Éducation nationale et lecture publique en opposant la lecture d'apprentissage et la lecture de plaisir. Au fil du temps, les collections vieillissantes et désuètes ne sont pas renouvelées, faute de crédits suffisants[256].

Avec le développement de la lecture publique et des bibliothèques pour enfants, un deuxième espace est créé pour mettre en relation les enfants et les livres, favoriser la maîtrise de la lecture et susciter l'envie de lire. Le milieu scolaire n'est plus le seul à proposer des livres aux enfants. Grâce à l'Heure Joyeuse notamment, le livre n'a plus seulement une fonction éducative : le livre devient un objet de plaisir. Le livre jeunesse occupe désormais trois fonctions : « distraire, instruire, renseigner »[257]. Mathilde Leriche, bibliothécaire à l'Heure Joyeuse, déclare ainsi que « l'éclosion de la bibliothèque pour la jeunesse arrive à point pour donner aux enfants le goût des études personnelles, de la documentation précise, des plaisirs de l'esprit »[258] corroborant les trois fonctions du livre jeunesse. C'est une collaboration qui se crée entre école et bibliothèque. Bernadette Seibel, sociologue française, explique : « Tout en reconnaissant la fonction primordiale de l'école à qui elle doit son public, elle lui a laissé le rôle de transmettre des codes linguistiques et la maîtrise de l'écrit, et s'est spécialisée dans la signification de l'acte de lecture. »[259]. La bibliothèque, institution locale, devient un acteur du développement culturel chez les jeunes et de la lutte contre l'échec scolaire, complémentaire de la mission de l'école. La collaboration bibliothèque / école est réciproque : l'école ayant aidé au développement des bibliothèques pour enfants. Avec la scolarisation des enfants dès la maternelle, les bibliothèques enfantines connaissent un fort essor à partir des années 1960, grâce à l'offre éditoriale grandissante pour la jeunesse. Dans les bibliothèques jeunesse, l'enfant est autonome et celles-ci favorisent le plaisir de lire

[256] EZRATTY, Viviane, « Les premières heures des bibliothèques pour enfants », *op. cit.*, p.275.

[257] RIVES, Caroline, « Bibliothèques et écoles : un peu d'histoire », *op.cit.*

[258] *Ibid*.

[259] *Ibid*.

Droits d'auteur réservés.

de l'enfant. La bibliothèque enfantine a pour but de créer un environnement culturel favorable à l'enfant, en s'éloignant du cliché d'une éducation autoritaire par l'école.

La relation entre bibliothèque et école se prolonge. Dès 1978, 95 % des bibliothèques des villes de plus de 50 000 habitants travaillent avec les écoles[260]. Par exemple, depuis 1975, la bibliothèque municipale de Brest entretient des relations étroites avec les écoles de la ville. Des rotations de mini-bibliothèques sont organisées dans les maternelles : 150 livres sont prêtés pendant un trimestre[261]. Cela permet à la bibliothèque de se faire connaître et susciter aux enfants l'envie d'y venir. Cette collaboration passe également par l'accueil des classes en bibliothèque. Si certains adultes se méfient du choix des livres par les enfants lors de ces visites de classe, la plupart voient cette animation d'un bon œil. Dès les années 1970, les bibliothèques reçoivent les classes dans leur espace jeunesse. Nous l'avons vu ci-dessus, la BM de Brest est très engagée avec les écoles sur ce sujet-là. L'accueil des classes se fait généralement lorsque la section jeunesse est fermée au public. Des simples visites ponctuelles de classes aux venues hebdomadaires pour travailler, découvrir, sensibiliser et animer, les bibliothèques municipales favorisent les ambitions d'éducation et l'ouverture culturelle en accueillant les classes. En 1972, 76,6 % des bibliothèques reçoivent des classes et 66,1 % des bibliothécaires travaillent en collaboration avec les enseignants[262] démontrant le lien étroit entre les écoles et les bibliothèques. À la lecture des rapports, 13 bibliothèques organisent l'accueil des classes : Lannion, Ploufragan, Trégueux, Plourin-lès-Morlaix, Redon, Vitré, Caudan, Ploemeur, Quéven, Lorient, Ploërmel, Pontivy et Plérin. Elles accueillent en majorité des classes de primaire selon une fréquence différente. Ainsi, Lannion, en 1988, est la bibliothèque qui accueille le plus souvent à raison de 8 à 10 classes par semaine. Elle est suivie par Ploufragan, en 1988, qui accueille 24 classes toutes les 3 semaines, soit 8 classes également par semaine. Certaines bibliothèques accueillent moins de classes. La bibliothèque de Plourin, en 1988, reçoit plusieurs classes par trimestre, sans plus de précisions. Cela indique une fréquence moindre ; celle de Caudan, en 1987, 29 classes par mois soit 5 à 6 par semaines. Enfin, la bibliothèque de Ploërmel, en 1987, reçoit 9 à 10 classes toutes les 2 semaines soit entre 4 et 5 classes par semaine. La bibliothèque qui s'ouvre le moins aux classes

[260] RIVES, Caroline, « Bibliothèques et écoles : un peu d'histoire », *op.cit.*

[261] LE DRO, Jean-Claude, « La bibliothèque municipale et l'école … », *op. cit.*

[262] WEIS, Hélène. *Les bibliothèques pour enfants*, *op. cit.*, p. 278.

Droits d'auteur réservés

est celle de Ploemeur, en 1987, avec une moyenne de 4 classes par semaine. Certaines bibliothèques comme Trégueux, en 1987, ou Plérin, en 1988, précisent qu'elles accueillent à la fois les primaires et maternelles sans donner d'éléments chiffrés. Il s'avère que la majorité des bibliothèques ont renforcé une collaboration active en accueillant en moyenne 6,2 classes par semaine. Cette activité est également décrite comme faisant partie des différentes animations proposées par la bibliothèque comme à Redon, en 1985, ou Trégueux. Tous les rapports indiquant cette activité sont des rapports des années 1980, excepté celui sur Lorient. En effet, la bibliothèque reçoit des classes dès 1961 démontrant que la collaboration entre école et bibliothèque n'est pas récente et que cette dernière était déjà précurseur de quelques années quant à cette activité. Par ailleurs, le rapport de la bibliothèque de Plérin détaille avec précision le déroulement de l'activité. Pour les élèves de maternelle, les institutrices choisissent les livres proposés et lus aux enfants. Quant aux élèves de primaire, ce sont eux qui choisissent leurs propres livres, évoluant en autonomie dans la bibliothèque. La bibliothèque de Pontivy, en 1987, prête même ses livres aux écoles, perpétuant la collaboration entre les deux institutions.

La collaboration entre les écoles et les bibliothèques a donc évolué au fil du temps. D'une lecture d'apprentissage favorisée par les bibliothèques scolaires, la lecture de plaisir s'est finalement développée dans les bibliothèques municipales qui, à leur tour, invitent l'école dans ses espaces jeunesse.

IV. MEDIATION, VALORISATION ET ACTIVITES POUR ENFANTS DANS LES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES

A. La formation des bibliothécaires et leur rôle dans l'espace jeunesse

Dans leurs rapports, les inspecteurs font état du personnel des différentes bibliothèques qui, sans lui, ne pourraient pas fonctionner correctement et complètement. Chaque bibliothèque compte un personnel varié et avec des compétences propres à ses besoins. C'est à la lecture des rapports que nous découvrons des politiques différentes de recrutement des employés, notamment pour les sections jeunesse.

Avec le développement des bibliothèques municipales et de la lecture publique, la professionnalisation des bibliothécaires progresse. Pour les aider, les revues professionnelles se multiplient. À partir des années 1960 et 1970, les revues de livres

Droits d'auteur réservés.

pour enfants émergent, en même temps que se développent les sections enfantines : *La revue des livres pour enfants*, en 1965, *Nous voulons lire!*, en 1972, ou encore *Trousse livres* en 1976[263]. Ces revues ont pour but de promouvoir la littérature enfantine tout en développant la connaissance des livres des bibliothécaires et des lecteurs. Dans les années suivant les événements de Mai 1968, les bibliothécaires avaient à cœur d'aider les enfants à s'exprimer[264] et leur transmettre le goût de lire, impliquant notamment un engagement personnel de leur part.

Les rapports permettent d'établir une liste des bibliothèques ayant choisi d'employer une personne spécifiquement dédiée à la section jeunesse ou qualifiée grâce à l'obtention du Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (CAFB). Si le personnel était en nombre suffisant, une ou plusieurs personnes pouvaient alors être affectées à la section jeunesse d'une bibliothèque. Ainsi, dans les noms évoqués par les rapports, certains ont obtenu le CAFB lorsque d'autres ne l'ont pas, tout en étant responsables d'une section jeunesse. Le CAFB a été créé en 1951 et supprimé au milieu des années 1990. Il se prépare en deux temps[265] : tout d'abord avec un enseignement général, puis la spécialisation des candidats, notamment avec une option jeunesse intitulée « Bibliothèque pour enfants et adolescents » organisée par Marguerite Gruny, bibliothécaire de l'Heure Joyeuse[266]. Trois épreuves composent le concours : une dissertation sur la littérature pour la jeunesse, un exposé commenté sur un livre et une analyse, soit de deux ouvrages pour enfants et adolescents, soit d'un ouvrage pour adolescents et d'un article de périodique sous forme d'exposé à l'oral[267]. Le nom de cette option a évolué au fil des années : « Bibliothèque pour enfants et adolescents », « Bibliothèques pour la jeunesse » puis simplement « Jeunesse » en 1989. En 1964, l'enquête de Marcelle Bouyssi dénombre, sur 62 bibliothèques, 7 sous-bibliothécaires titulaires du CAFB jeunesse et responsables

[263] DIAMENT, Nic, « Comment s'informer sur le livre de jeunesse : revues et centres de ressources), in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n°3, 1999, pp.26-28. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1999-03-0026-003

[264] EZRATTY, Viviane, « Les bibliothèques françaises pour la jeunesse : quelques questions toujours d'actualité », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n°3, 1999, pp. 8-12. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1999-03-0008-001

[265] RICHTER, Noë, « La formation des personnels des bibliothèques », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n°7, 1973, pp. 335-337. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1973-07-0335-006

[266] FEINSTEIN, Katerine, « La formation des bibliothécaires pour la jeunesse », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n°3, 1999, pp. 80-84. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1999-03-0080-012

[267] « Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire : arrêté du 19 septembre 1974 », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 11, 1974, pp. 530-533. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1974-11-0530-006

Droits d'auteur réservés

des sections jeunesse[268]. Une bibliothécaire[269] est également décrite dans nos rapports comme responsable de la section jeunesse et titulaire du CAFB jeunesse : Mme Pataille à Lanester en 1980. Sur les 4 employés que compte cette bibliothèque, elle est la seule titulaire d'un CAFB, excepté le responsable de la bibliothèque. Mme Pataille occupe un poste correspondant au diplôme obtenu et est donc la plus qualifiée d'un point de vue technique. En 1977, l'enquête indique que sur 249 lieux de prêts jeunesse, 69 personnes ont le CAFB jeunesse. Alors qu'en 1964 12,9 % des employés étaient titulaires du CAFB jeunesse, la proportion est de 27,7 % en 1977. En 13 ans, il s'agit d'un net progrès. À la lecture des rapports, nous dénombrons 10 bibliothécaires en lien avec la jeunesse : 4 sont responsables de la section jeunesse de leur bibliothèque, 1 est responsable des animations pour enfants, 1 est responsable de la section jeunesse et titulaire d'un CAFB jeunesse, et 4 sont diplômées du CAFB jeunesse sans précision de leur affectation ou non à la section jeunesse. Ces 10 bibliothécaires étant toutes des femmes, cela pose la question de la représentativité du genre et des stéréotypes associés. Le fonctionnement des bibliothèques pour enfants a souvent été jugé moins technique et donc davantage confié à des femmes, diplômées ou non[270]. De plus, les femmes seraient plus à même de s'occuper des enfants au motif qu'il faut être chaleureux pour être bibliothécaire dans les sections jeunesse. Par ailleurs, notre étude des bibliothèques indique que plusieurs postes de responsables de bibliothèque sont occupés par des hommes. Lorsqu'ils travaillent en bibliothèque, ils occupent souvent un poste à responsabilités et ne travaillent jamais auprès des enfants. En poursuivant notre étude des bibliothécaires présentées dans les rapports, 4 femmes sont responsables de la section jeunesse mais n'ont pas le CAFB jeunesse. À Dinan, en 1985, Mme Bird est la responsable de la section jeunesse depuis 1974. Mais, Gérard Thirion écrit dans son rapport, qu'« aucun personnel n'est qualifié », Mme Bird compris. Nous pouvons supposer qu'elle n'a pas eu de formation adaptée et que, déjà en poste, il parait compliqué de passer le CAFB jeunesse sur son temps de travail. À Redon, en 1985, Mme Eveno est responsable de la section jeunesse tandis que Mme Wallois est responsable de

[268] Pour rappel : en 1964, Marcelle Bouyssi, bibliothécaire et archiviste française, mène une enquête et questionne 62 bibliothèques sur différents thèmes liés aux bibliothèques. Elle reçoit les réponses de 56 bibliothèques.

[269] Les statuts comparés ici sont différents : sous-bibliothécaire et bibliothécaire mais il s'agit surtout de pouvoir comparer notre exemple à des données déjà existantes.

[270] HENRYOT, Fabienne (dir.), *Inspecter les bibliothèques*, *op. cit*, p. 186.

Droits d'auteur réservés.

l'annexe enfant. Cette dernière envisage de préparer le CAFB et nous pouvons supposer qu'elle optera pour la spécialisation jeunesse. En 1980, à Lorient, à l'annexe de Kervénanec, Mme Gourmelen est responsable de la section jeunesse. D'abord employée comme sous-bibliothécaire, elle a été promue bibliothécaire de type 2 en 1985. Une cinquième bibliothécaire est liée à la jeunesse mais au titre de responsable des animations pour enfants : Mme Guillemot à Lorient, en 1987. Nous pouvons nous demander pourquoi n'est-elle pas aussi responsable de la section jeunesse. Est-ce parce que la bibliothèque avait déjà employé une personne pour la section jeunesse ? Ou encore parce qu'il ne s'agit pas de la même formation pour les animations ? Nous l'avons vu précédemment, Mme Pataille, à Lanester, semble être la plus qualifiée car elle occupe le poste de responsable de la section jeunesse tout en étant titulaire du CAFB jeunesse. Mais d'autres bibliothécaires titulaires du CAFB jeunesse ne sont pas pour autant responsables dédiées à la section jeunesse de leur bibliothèque. La section dont les bibliothécaires sont responsables n'est pas toujours précisée dans les rapports. Nous ne savons donc pas si les bibliothécaires titulaires d'un CAFB jeunesse sont, à la fois responsables de la section jeunesse et de la section adultes. Par exemple, à Lannion, en 1988, Mme Massart, titulaire de deux CAFB, dont un jeunesse, a été recrutée comme sous-bibliothécaire avant d'être promue bibliothécaire de type 2 en 1979. À Pontivy, en 1987, Mme Tronel, diplômée d'un CAFB jeunesse, est bibliothécaire adjointe. Une autre bibliothécaire ajointe dispose d'un CAFB lecture publique tandis que la directrice possède un CAFB (sans précision). Sur cette base, nous supposons donc que Mme Tronel est en charge de la section jeunesse de la bibliothèque. En revanche, à Redon, en 1985, nous savons que Mme Van Dam, titulaire de deux CAFB dont un jeunesse, n'est pas responsable de la section jeunesse car c'est Mme Eveno qui l'est. Il est également possible qu'il n'y ait qu'une seule bibliothécaire pour toute la bibliothèque et qu'elle soit donc responsable, à la fois de la section adultes, et de la section enfants. C'est le cas par exemple à Plérin, en 1988, où Mme Legrelle-Roche est titulaire de deux CAFB, dont un jeunesse. Recrutée comme sous-bibliothécaire en avril 1987, elle est uniquement accompagnée de bénévoles. Mme Legrelle-Roche est donc la seule personne employée par la municipalité, réellement habilitée et qualifiée. Le recrutement croissant de bibliothécaires spécialisés diplômés du CAFB jeunesse a favorisé l'attention portée aux besoins des jeunes. L'importance de cette compétence est démontrée dans certaines bibliothèques. À Lamballe, la bibliothèque souhaiterait par

Droits d'auteur réservés

exemple embaucher une jeune sous-bibliothécaire titulaire du CAFB jeunesse afin que cette dernière soit responsable de la section jeunesse.

Ville	Possède le CAFB jeunesse et responsable au moins d'une section jeunesse	Ne possède pas le CAFB jeunesse et responsable d'une section jeunesse	Possède le CAFB jeunesse et ne dirige pas une section jeunesse	Possède le CAFB jeunesse mais pas de précision sur sa responsabilité	Souhaite passer le CAFB jeunesse
Lanester (1980)	Mme Pataille	/	/	/	/
Dinan (1985)	/	Mme Bird	/	/	/
Redon (1985)	/	Mme Eveno et Mme Wallois	Mme Van Dam	/	Mme Wallois
Lorient (1980)	/	Mme Gourmelen	/	/	/
Lannion (1988)	/	/	/	Mme Massart	/
Pontivy (1987)	/	/	/	Mme Tronel	/
Plérin (1988)	Mme Legrelle-Roche	/	/	/	/
Lamballe (1988)	Cherche une bibliothécaire	/	/	/	/

Figure 18 *: Tableau récapitulatif de la formation des bibliothécaires.*
Source : Eloane GUERIN

La formation des bibliothécaires apparaît donc comme un enjeu central dans la structuration des bibliothèques municipales, notamment des sections jeunesse. Outre la professionnalisation des bibliothécaires grâce aux revues spécialisées, la création du CAFB et sa branche « Jeunesse » permet l'essor des bibliothécaires, majoritairement des femmes, spécialisées dans la littérature jeunesse. Les rapports mettent en lumière des situation diverses entre bibliothécaires diplômées et responsables non titulaires du CAFB jeunesse.

B. Les animations et activités pour enfants

Le développement de la lecture publique en France ne vise pas uniquement l'essor des bibliothèques municipales pour enfants au sens strict de prêt de livres. Les bibliothèques laissent également une place importante à différentes formes d'animations proposées essentiellement aux enfants, sans pour autant exclure les adultes.

Droits d'auteur réservés.

Ces animations et activités s'adressent au public des non-lecteurs, que ce soient les tout-petits qui ne savent pas lire ou ceux qui n'aiment pas lire. Du côté des enfants, le secteur de l'animation n'a jamais été remis en cause notamment grâce à ces publics jeunesse différents regroupés autour d'activités diverses. Dans les années 1960, avec le développement des bibliothèques pour enfants, la question des animations est peu évoquée dans les rapports[271]. Cette thématique des animations est plutôt abordée dans les rapports datant des années 1980. Le développement des animations pour enfants questionne sur la présence ou non d'une salle dédiée. En 1970, les nouvelles normes en vigueur prévoient qu'un projet de bibliothèque municipale sera subventionné par le Ministère de la Culture sous condition d'un « espace autonome réservé à la bibliothèque des enfants, ainsi que des locaux d'animations spécifiques »[272]. Aussi, les bibliothèques dotées d'une salle d'animation se multiplient en France au début des années 1970. En 1970, sur 186 bibliothèques jeunesse, 18 possèdent une salle d'activités[273], soit 9,6 %. En 1977, sur 228 communes, 33 ont un local dédié aux animations dans leur bibliothèque[274], soit 14,4%. Nous constatons ainsi une augmentation de leur nombre, en parallèle du nombre de bibliothèques pour enfants. Mais si certaines bibliothèques sont équipées d'une salle spécifique aux animations, d'autres, sans salles spécifique, proposent également des activités. En 1978, sur 700 bibliothèques municipales, 64 % d'entre elles proposaient des animations, sans précision de la présence d'une salle dédiée. Sur les 28 villes citées dans nos rapports, 13 sont dotées d'une bibliothèque proposant des activités : Lorient, Pontivy, Lamballe, Plérin, Ploufragan, Trégueux, Redon, Vitré, Lanester, Vannes, Brest, Quéven et Ploemeur, soit 46, 4 %. À noter que les rapports confirment l'existence d'une salle dédiée uniquement pour 3 d'entre elles[275] : Pontivy, en 1988, Vitré, en 1985, Lorient avec l'annexe de Kervénanec en 1980 et celle de Keryado en 1987, soit 30, 7 % de ces 13 bibliothèques. Pour les autres, les rapports mentionnent la présence d'animations, sans confirmer ou

[271] HENRYOT, Fabienne (dir.), *Inspecter les bibliothèques*, *op. cit.*, p. 192.

[272] RIVES, Caroline, « Bibliothèques et écoles : un peu d'histoire », *op.cit.*

[273] EZRATTY, Vivianne et TENIER, Françoise, « Soixante-dix ans d'animation dans les bibliothèques pour enfants », in : PARMEGIANI, Claude-Anne (dir.), *Lectures, livres et bibliothèques pour enfants*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 1993, p. 140.

[274] WEIS, Hélène. *Les bibliothèques pour enfants*, *op. cit.*, p. 32.

[275] Nous avons fait le choix lors du calcul de ce pourcentage de séparer les deux annexes de Lorient car elles se situent dans des endroits différents. Néanmoins, il convient de mentionner que dans les données précédentes, c'est une statistique basée sur la ville qui est prise en compte soit le nombre de 13 et non 14.

Droits d'auteur réservés

exprimer une salle spécifique. Les bibliothèques n'ont pas nécessairement besoin d'une salle dédiée aux animations. Elles peuvent être déployées dans les salles de lecture. Nous constatons que presque la moitié des bibliothèques analysées dans ce mémoire proposent des activités. Certaines, comme celle de Lamballe, en 1988, font des « efforts d'animations auprès des enfants »[276]. Dans d'autres villes, des bibliothécaires ont des missions d'animation. C'est le cas à Vannes, en 1984, où M. Leguen, en charge de l'annexe de Ménimur, est également responsable des animations. C'est également le cas à Lorient, en 1987, où Mme Guillemot est chargée de l'animation pour les enfants. En revanche, nous n'avons que peu de précisions sur les contours des activités proposées.

Aujourd'hui, les bibliothèques proposent des offres d'animations extrêmement variées, pour les enfants ou les adultes. Mais dès l'essor des sections jeunesse, les activités pour enfants étaient diversifiées, notamment autour de la lecture. Une manière motivante, ludique et responsabilisante d'amener les enfants vers les livres[277]. Ainsi, les activités et animations pour enfants se développent et se diversifient tout au long de la fin du XXème siècle : écoute de disques, ronde des livres, théâtre, poésie, ateliers d'écriture, mais aussi marionnettes et heure du conte. C'est cette dernière animation que nous allons étudier plus précisément. Si l'heure du conte est née aux États-Unis au début du XXème siècle, elle est popularisée en France par Mathilde Leriche à l'Heure Joyeuse de Paris en 1934. Cette dernière publie par ailleurs trois recueils de récits pour l'heure du conte[278]. Une autre œuvre sur laquelle s'appuient les bibliothécaires français est l'œuvre de l'américaine Sara Cone Bryant : *Comment raconter des histoires à nos enfants*, en 1910. Selon Mathilde Leriche, l'heure du conte permet d'attirer les enfants, développer et affiner leur goût à la lecture[279]. Les rapports indiquent que 3 bibliothèques sur les 13 organisent cette heure du conte : Quéven et Ploemeur, en 1987 et Vitré, en 1985. La bibliothèque de Vitré dispose d'une « très belle salle de l'heure du conte »[280] sans plus de précision concernant l'animation. À Quéven, la bibliothèque propose 1h30

[276] THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Lamballe…*, *op. cit.*

[277] POSLANIEC, Christian, « Les animations lectures : rôle et efficacité », in : *Bulletin des Bibliothèques de France (BBF)*, n° 3, 1999. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/06-poslaniec.pdf

[278] CHIRON, Alain, « Création des sections pour enfants … », *op. cit.*

[279] EZRATTY, Vivianne et TENIER, Françoise, « Soixante-dix ans d'animation… », *op.cit.*

[280] THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Vitré…*, *op. cit.*

Droits d'auteur réservés.

de lecture de contes par semaine tandis qu'à Ploemeur le conte est lu chaque mercredi pendant 1h00. Ces fréquences supposent donc une offre variée d'œuvres proposée aux enfants pour éviter les redondances. Les chroniques du *Bulletin des Bibliothèques de France* de 1977 et 1978 nous apprennent que d'autres bibliothèques bretonnes animent une heure du conte. Celle de Pontivy dans une salle dédiée à l'heure du conte, ainsi qu'à Vannes où des « Heures du conte » mensuelles sont mises en place après la diffusion de film sur le Danemark et Andersen (pour maintenir le lien avec les contes d'Andersen). L'heure du conte était agrémentée d'un montage audiovisuel en rapport avec l'histoire racontée, souvent des contes. Néanmoins, certaines bibliothèques ne proposent pas cette activité. C'est le cas à Ploufragan, en 1988, en raison d'un manque de place pour accueillir tous les enfants, signe toutefois que cette animation pourrait avoir du succès. D'autres activités et animations pour enfant sont proposées dans les bibliothèques bretonnes. Par exemple, certaines discothèques, comme celle de la bibliothèque de Brest, en 1985, invitent à l'écoute de comptines ou de chansons. Les activités liées aux discothèques pour enfants sont plus récentes que les autres animations. En effet, c'est l'Heure Joyeuse qui fonde la première discothèque enfantine en 1974[281]. Dans nos rapports, celle de Brest, en 1985, est la première évoquée en Bretagne. Les animations autour de la musique sont donc plus récentes dans les discothèques enfantines. À Quimper, un public nombreux, composé en majorité de jeunes, s'est déplacé pour venir écouter les poèmes de Gérard Le Gouic, Réné Guyomard, Anthony Lhéritier et Yvon Le Men en 1980. Une nouvelle fois à Vannes, en 1977, trois films sont projetés : *Yellow Submarine*, *Astérix le gaulois* et *La Planète sauvage*. La même année, une animation autour du livre enfant est mise en place : le Mai du livre. Enfin, à Redon, en 1985, Mme Van Damn propose deux animations, sans précision du public cible. La première, une animation autour de la BD, en 1983, est une réussite. Malheureusement, la seconde, une animation autour du roman policier, en 1984, est un « échec total »[282]. Peut-être l'animation autour de la BD est-elle plus un succès car proche des préférences de lecture du public jeunesse ? Quoiqu'il en soit, les rapports sont vagues concernant les animations mises en place par les bibliothèques. Seuls certains d'entre eux indiquent leurs contours pour lesquels des crédits

[281] TENIER, Françoise, « Offre sonore pour la jeunesse en bibliothèque : musiques, chansons et textes », in : LEGENDRE, Françoise (dir.), *Bibliothèques, enfance et jeunesse*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 2015, pp. 136-139.

[282] THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Redon…*, *op. cit.*

Droits d'auteur réservés

exceptionnels sont parfois débloqués à l'image de la somme de 39 000 F à Ploufragan en 1988[283].

Ainsi, parallèlement au développement de la lecture publique pour la jeunesse, l'animation occupe une place de plus en plus importante au sein de la bibliothèque pour atteindre un large public d'enfants. Malgré des moyens limités, les bibliothèques municipales s'adaptent à ce changement dans leur fonctionnement du mieux qu'elles peuvent, tout en essayant d'innover. Si certaines bibliothèques sont dotées d'une salle dédiée, la majorité propose les activités dans les espaces de lecture ordinaire. Avec l'émergence des sections jeunesse, espaces aménagés spécialement pour les enfants, les animations pour enfants trouvent parfaitement leur place dans la bibliothèque conciliant ainsi plaisir et confort. L'offre d'animation et ses supports se diversifient de plus en plus à partir de la fin du XXème siècle demandant des préparations complexes et des compétences variées. L'heure du conte, animation par excellence des bibliothèques, reste systématiquement proposée.

C. Les expositions en bibliothèque municipale : quelle place pour les enfants ?

Enfin, les bibliothèques municipales ne sont pas seulement des lieux de lecture. Elles sont également de véritables institutions culturelles où sont notamment organisées des expositions traitant de thématiques diverses souvent en lien avec la lecture. En pensant à ces expositions, nous pourrions présumer qu'elles ne sont pas réfléchies pour les enfants. Or, l'observation de la fréquentation de certaines expositions indique un certain succès auprès des enfants, quand elles ne sont pas imaginées pour eux. Si les rapports n'évoquent pas les expositions des différentes BM de Bretagne, les chroniques des bibliothèques du *BBF* les dépeignent avec précision, nous permettant ainsi d'y analyser la place des enfants.

Initialement, la plupart de ces expositions ne sont pas conçues et pensées pour le public des enfants. Pour exemple, à Brest, en 1970, une exposition traitant de Brest sous le Second Empire dont le sujet n'est, *a priori*, pas un centre d'intérêt pour les enfants. L'une des vitrines de l'exposition les a néanmoins attirés : une vitrine présentant des jouets et livres d'enfants. C'est à la bibliothèque de faire en sorte

[283] Cette somme importante a peut-être pu permettre l'agrandissement de la bibliothèque dans la perspective d'un futur lieu pour des animations.

Droits d'auteur réservés.

d'attirer tous les publics possibles en organisant des vitrines variées, instructives et divertissantes. D'autres expositions traitent de thématiques susceptibles de séduire tous les publics, dont les enfants. Par exemple, à Vannes, en 1977, la bibliothèque organise une exposition autour de la bande dessinée. L'invitation de Jean-Claude Fournier, scénariste et dessinateur de *Spirou*, suscite l'intérêt. Sa présence attire les jeunes lecteurs de BD : ils viennent ainsi visiter l'exposition et rencontrer Jean-Claude Fournier. Certaines expositions sont quant à elles imaginées en premier lieu pour les enfants. Par exemple, la bibliothèque de Brest a accueilli une exposition intitulée « Visages de la S.N.C.F », conçue initialement pour attirer les enfants à la bibliothèque pendant les vacances de Noël en 1971. En 1977, elle propose également une exposition autour de jouets anciens, automates et poupées pour enfants. À noter que cette exposition était interactive. En effet, les enfants pouvaient manipuler et faire évoluer des personnages en porcelaine et costumés dans une scène d'opéra miniature datant de 1890. Avec des expositions intéressantes, ludiques et accessibles aux enfants, la bibliothèque a démontré sa volonté de les faire venir et susciter l'envie de la fréquenter, à la fois pour visiter les expositions, mais aussi lire. D'autres expositions sont tournées autour de la littérature enfantine, textes ou illustrations. Par exemple, en 1977, la bibliothèque de Pontivy organise une exposition sur le travail de Colette Deblé ou Colette de Gaillarbois, artiste et illustratrice pour enfants. Elle a notamment cocréé la collection de « l'école rigolote » chez Odège, avec Viviane Cohen (*cf. annexe 4 – fig. 29/30*). Cette exposition valorise le travail de Colette Deblé auprès des enfants et de leurs parents. Nous pouvons noter la dimension patrimoniale de cette exposition avec la présentation de plusieurs originaux, des gouaches sur toiles émeri. D'autres expositions d'œuvres marquantes sont organisées par les bibliothèques municipales en Bretagne. Par exemple, à Vannes, entre décembre 1976 et mars 1977, une exposition sur Andersen, le conteur danois dont les œuvres étaient évoquées à travers des objets présentés en vitrines. En laissant les enfants découvrir et deviner les contes, la bibliothèque a imaginé une méthode ludique pour les faire venir. Ce jeu interactif a contribué au succès de l'exposition. De nouveau à Vannes, entre décembre 1981 et janvier 1982, une exposition intitulée « Babar a 50 ans », basée sur le mémoire de maîtrise de Marie de Brunhoff, petite nièce de Jean de Brunhoff, illustrateur de *Babar*. Une exposition conçue en collaboration avec la BCP qui a mis à disposition de la bibliothèque plusieurs ouvrages. Une après-midi de réflexion

Droits d'auteur réservés

animée par Marie de Brunhoff sur l'œuvre et le graphisme de Jean de Brunhoff a également attiré le public des plus grands, notamment des amateurs de dessin et d'art. À travers la littérature, l'événement le « Mai du livre », organisé à Vannes en 1978, a concilié public d'enfants et public d'adultes. L'association « Lire en Bretagne » a ainsi organisé une série d'expositions sur la littérature enfantine à la bibliothèque municipale. Des colloques pour les adultes, mais aussi des venues d'écrivains pour les enfants, ont également été proposés. Les informations et divertissements ont ainsi touché des publics différents et un grand nombre de personnes. Des classes scolaires sont venues visiter plusieurs de ces expositions. Nous l'avons vu précédemment, la relation entre les bibliothèques municipales et les écoles est forte. Ce lien est renforcé grâce aux expositions. L'exposition de Brest sous le Second Empire a ainsi accueilli 1 465 écoliers en 2 mois. Une exposition à Vannes, en 1977, intitulée « Autour d'un voyage en Grèce » a permis la venue de près de 2 000 jeunes, entre 11 et 14 ans, amenés par leurs professeurs. Enfin, en 1980, à Pontivy, l'exposition « Amour adolescence » est imaginée à la demande de plusieurs établissements scolaires. Il s'agissait d'aborder la sexualité chez les jeunes, mais aussi les moyens de contraception. Ces thèmes importants dans la vie des adolescents grâce à des photographies, des extraits d'ouvrages et de revues spécialisées (comme l'*Encyclopédie de la vie sexuelle* de chez Hachette), accompagnés de textes poétiques. Cette exposition a particulièrement intéressé les 15-19 ans et a été visitée par environ 1 000 jeunes dont une dizaine de classes scolaires. Dans ce cas, contrairement aux venues des classes de primaires ou maternelles, plus souvent pour des lectures de livres, des élèves plus âgés, collégiens ou lycéens, fréquentent les expositions proposées par les bibliothèques.

Ainsi, ces différents exemples d'expositions démontrent leur importance comme outil pour attirer un public plus jeune et l'intérêt qui leur est porté. De simples visiteurs occasionnels, les jeunes deviennent peu à peu un public ciblé pour lequel les bibliothèques conçoivent des expositions adaptées, ludiques et éducatives afin de le familiariser avec la lecture, la culture et l'art.

Droits d'auteur réservés.

PARTIE III : ÉTUDE DE CAS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE SAINT-BRIEUC

HISTOIRE DE LA BIBLIOTHEQUE DE SAINT-BRIEUC

Saint-Brieuc est une ville bretonne située dans le département des Côtes-d'Armor dont elle en est la préfecture. Brieuc, moine d'origine galloise y aurait fondé son premier monastère. Ville littorale par sa proximité avec la Manche, Saint-Brieuc compte aujourd'hui un peu moins de 45 000 habitants.

L'histoire de la bibliothèque de Saint-Brieuc remonte au XVIIIe siècle. Au moment des saisies révolutionnaires de 1789, les fonds des différentes bibliothèques religieuses, alors éparpillés, sont regroupés et rejoignent les collections de la bibliothèque du collège du Paradis à Saint-Brieuc. Construit au début des années 1620, le collège du Paradis était un établissement religieux géré par l'évêque. En 1766, le collège avait reçu en don la bibliothèque de l'abbé Allaire, notamment des ouvrages de littérature grecque et latine[284]. Ce fonds est complété par les saisies révolutionnaires. Le 27 janvier 1794, un décret de la Convention instaure la création d'une bibliothèque pour le chef-lieu de chaque département[285]. La bibliothèque créée se fonde alors sur les collections déjà présentes dans le collège de Saint-Brieuc. En 1795, les bibliothèques doivent être rattachées aux écoles centrales, nouvellement créées pour remplacer les collèges départementaux. Mais les locaux du collège du Paradis sont attribués à la gendarmerie. La bibliothèque est donc provisoirement transférée dans l'ancien couvent des Bénédictines du Calvaire. Au même moment, dans la chapelle du collège, l'ancienne chapelle de l'ancien couvent des Cordeliers, construite en 1505, s'établit le musée de Saint-Brieuc[286]. En mars 1800, le préfet des Côtes-du-Nord[287], Jean-Pierre Boullé, décide d'installer la bibliothèque dans la chapelle des Cordeliers. Un étage à mi-hauteur de la chapelle est alors construit pour y installer la bibliothèque. Au fil des années, le statut de la bibliothèque perdure,

[284] GUYON, Gilbert, « La bibliothèque municipale de Saint-Brieuc. Deux siècles d'ouverture au public », in : *Société d'émulation des Côtes-d'Armor*, n°137, 2009, pp.169-197. Cet article est la source principale de cette partie.

[285] Le nom de la ville change également : Saint-Brieuc devient Port-Brieuc, sans doute pour enlever la connotation religieuse. Ce changement peut porter à confusion dans l'article ci-dessus qui évoque l'histoire de la bibliothèque mais qui ne précise pas que Port-Brieuc et Saint-Brieuc sont la même ville.

[286] Deuxième raison pour laquelle la bibliothèque ne pouvait pas être transférée dans la chapelle, par manque de place.

[287] Devenues ensuite Côtes-d'Armor en 1990.

Droits d'auteur réservés

contrairement à celui du collège, accolé à la chapelle des Cordeliers : de collège religieux, à école centrale puis école secondaire et de nouveau collège jusqu'à la monarchie de Juillet. À la suppression des écoles centrales, en 1803, la municipalité reprend l'entretien des bibliothèques et musées relevant de ces écoles centrales.

Le préfet décide d'ouvrir la bibliothèque au grand public le 29 mars 1806. Néanmoins, l'offre proposée d'ouvrages vétustes n'intéresse pas le grand public. Le public se fait rare, excepté les professeurs et leurs élèves. La bibliothèque tombe peu à peu dans l'oubli. Il est alors suggéré de : vendre les potentiels doublons, financer l'achat de livres plus récents, ouvrir plus fréquemment la bibliothèque (le préfet souhaitant l'ouvrir tous les jours, pendant 4 heures, sauf le dimanche. En réalité elle était ouverte uniquement le jeudi et le dimanche.), mais aussi nommer un véritable bibliothécaire capable d'aider les chercheurs. Ces mesures sont difficiles à mettre en place. En effet, lors d'une visite du président du Tribunal de Première Instance François Habasque, ce dernier constate que la bibliothèque est fermée bien qu'elle devrait être ouverte. De plus, le bibliothécaire est remplacé par un jeune homme mal formé et informé. Il explique que la bibliothèque n'est pas publique et ne sait pas où sont rangés les livres. Il choisit de fermer la bibliothèque afin de cacher le désordre dans la bibliothèque au public. Nous comprenons ainsi pourquoi le public est si peu nombreux à s'y rendre.

Pour que cette bibliothèque fonctionne, et encore plus depuis son ouverture au public, il est nécessaire qu'un véritable bibliothécaire conseille le public. Le premier bibliothécaire, Pierre Odio Baschamps, est expérimenté. Pendant 11 ans, entre 1795 et 1805, avant l'ouverture de la bibliothèque au grand public, il a exercé cette fonction. Ancien recteur de Pordic[288], il est chargé d'amener des nouveaux fonds à la bibliothèque de Saint-Brieuc. En 1800, il se rend à Paris afin de se procurer des ouvrages sur les sciences et la littérature stockés dans les dépôts littéraires de l'État. Il est ainsi présent lors des changements successifs de statuts de la bibliothèque. À la réouverture de la bibliothèque au grand public, en 1806, de nombreux bibliothécaires se succèdent. Pour beaucoup, leur mission de bibliothécaire n'aura duré que peu de temps en raison d'une promotion au titre de professeur. C'est le cas par exemple pour Jean-François Le Boyer, bibliothécaire de 1806 à 1807, ou Yves-Marie Jégou, bibliothécaire de 1807 à 1808. Par la suite, l'Abbé Souchet est nommé bibliothécaire, entre 1816 et 1829. Mais faute de

[288] Commune proche de Saint-Brieuc.

Droits d'auteur réservés.

temps suffisant pour faire fonctionner correctement la bibliothèque, il délègue sa tâche à son neveu puis à un écolier « d'une excellente conduite, mais trop jeune pour faire respecter le règlement aux écoliers qui fréquentent la bibliothèque ». Cette qualification nous apprend ainsi que déjà, des jeunes élèves fréquentaient la bibliothèque, bien que les ouvrages leur étant destinés étaient uniquement des ouvrages scolaires et non des ouvrages pour le loisir. Depuis la mort de Pierre Odio Baschamps, le conseil municipal avait pour usage de nommer bibliothécaire le principal du collège. Mais faute de temps, ce dernier ne pouvait mener à bien sa fonction expliquant ainsi les horaires d'ouverture limités, les disparitions d'ouvrages et le manque de fiabilité des inventaires. Le conseil municipal préconise ainsi, le 11 mai 1830, la constitution d'une commission afin d'organiser le classement des ouvrages. Ce classement est à peu près achevé en août 1832 alors que Gabriel Bourel, bibliothécaire jusqu'en 1840, y est déjà en fonction depuis 2 ans environ. Gabriel Bourel commence alors un catalogue des ouvrages présents à la bibliothèque. Il se consacre à plein temps à la remise en ordre de la bibliothèque. Après sa mort, en 1840, la bibliothèque reste fermée jusqu'à sa réouverture 7 mois plus tard, en 1841. Un nouveau règlement est établi. Il précise notamment que les lecteurs doivent être silencieux et que seul le bibliothécaire peut prendre et remettre les livres dans les rayonnages.

Au fil des années, le musée de Saint-Brieuc reste à proximité de la bibliothèque. Pendant 35 ans, entre 1852 et 1887, Edouard Nimier occupe la double fonction de bibliothécaire et directeur du musée. En 1863, l'ancienne chapelle des Cordeliers est détruite. Un nouveau bâtiment est alors construit selon les plans de l'architecte départemental Alphonse Guépin. Ce dernier avait reconstruit en 1848 le collège des Cordeliers pour le transformer en lycée, dans un bâtiment à 3 niveaux avec une cour d'intérieure autour d'un cloître et de sa chapelle. Dans ce nouveau bâtiment situé à droite du lycée des Cordeliers, la bibliothèque, au premier étage, et le musée, au rez-de-chaussée, sont fusionnés. La bibliothèque est alors équipée de grillages de protection sur les rayonnages, de deux longues tables dans la salle de lecture ainsi qu'une table pour les employés du service. La bibliothèque est électrifiée en 1923. En 1936, elle est inspectée par l'inspecteur général des bibliothèques et des archives, Émile Darcier, qui exprime une impression positive. Située à proximité du lycée, les élèves fréquentent en nombre la bibliothèque pour y travailler. Ce sont donc des ouvrages scolaires qui sont mis à disposition des jeunes. En revanche, ces derniers n'ont toujours pas accès à des ouvrages de « loisir ». En 1940, le lycée Anatole Le Braz est occupé par les troupes allemandes qui

Droits d'auteur réservés

le transforment en « Kasern Théodor Körner ». La bibliothèque est donc très surveillée car voisine du lycée. Dès la tombée du jour, les lumières ne doivent pas être visibles depuis l'extérieur. En février 1941, les Allemands saisissent 131 livres dans la bibliothèque. Une partie de la façade de la bibliothèque a malheureusement été détruite lors du départ précipité des Allemands et de la destruction de leurs munitions sur place.

Une délibération du conseil municipal de Saint-Brieuc, en date du 14 mars 1947, indique que la bibliothèque était ouverte au public « les jours de semaine (sauf le mardi) » entre 14h45 et 18h45 et le dimanche de 10h00 à 12h00[289]. Pendant notre période, deux personnes occupent le poste de bibliothécaire : Jean Simon, entre 1946 et 1973, et Nicole Meyer, entre 1974 et 1992. Jean Simon obtient le budget nécessaire à la reconstruction du bâtiment endommagé. Il est également à l'initiative du service de bibliobus urbain dans la ville en 1959. Jean Simon entreprend également de rénover entièrement la salle de lecture, en 1968, autorisant pour la première fois aux lecteurs le libre accès aux rayons. Grâce aux rapports, nous savons qu'il y avait à Saint-Brieuc une bibliothèque municipale, la bibliothèque centrale, ainsi que trois annexes : celle de Cesson, de la Croix Saint-Lambert et du Rocher-Martin, spécialement réservée aux enfants. C'est Nicole Meyer qui crée ces annexes : les deux premières en 1979 et celle des enfants en 1980. Elle organise notamment plusieurs expositions ainsi qu'un Festival du Livre.

Aujourd'hui, la bibliothèque centrale, dénommée bibliothèque André Malraux, est la bibliothèque historique de la ville. L'annexe de Cesson s'appelle désormais la bibliothèque Daniel Pennac, celle de la Croix Saint-Lambert la bibliothèque Albert Camus et la bibliothèque pour enfants du Rocher-Martin n'existe plus. Elle a été supprimée en 1988.

I. L'ESPACE CONSACRE A LA JEUNESSE

A. L'évolution des locaux pour la jeunesse

Si les enfants disposent désormais d'un espace dédié dans la bibliothèque, ce n'était pas le cas au milieu du XIXe siècle. En effet, après la réouverture en 1841 de la bibliothèque et l'application d'un nouveau règlement, les « élèves et [les] jeunes

[289] Saint-Brieuc, Conseil municipal, *Délibération relative à la bibliothèque municipale : règlement*, 14 mars 1947, p.41. Disponible en ligne sur le site des archives municipales de Saint-Brieuc.

Droits d'auteur réservés.

gens » doivent être installés sur la table la plus proche du bibliothécaire et ne peuvent pas se voir octroyer des « ouvrages dont la lecture pourrait leur être funeste »[290]. Ainsi, si cette mesure nous informe de la présence de jeunes[291] dans la bibliothèque de Saint-Brieuc dès le XIXe siècle, elle démontre également que cet espace était limité, surveillé et que ces derniers ne disposaient pas d'un large choix d'ouvrages à consulter, la très grande majorité étant des livres scolaires.

À la fin du XIXe siècle, et dans la première moitié du XXe siècle, la place dédiée aux plus jeunes reste limitée. Dans les années 1950, la bibliothèque de Saint-Brieuc est une des premières en Bretagne, à disposer d'une section consacrée aux enfants. Un rapport de Pierre Lelièvre en atteste en 1957[292]. Il la décrit même sous le nom d'« heure joyeuse », terme fort de sens reprenant le nom de la première bibliothèque pour enfants à Paris, en 1924. La bibliothèque de Saint-Brieuc affirme ainsi sa volonté de développer une lecture publique pour tous, enfants inclus. En revanche, ce développement est freiné par un manque de place conséquent dans les locaux, non seulement pour les adultes mais également pour les enfants, preuve de la volonté de la bibliothèque d'accorder autant de place aux deux publics. Pour pouvoir agrandir la section des enfants, la bibliothèque souhaite reprendre « deux grandes pièces affectées au lycée des garçons ». L'installation de la bibliothèque enfantine dans l'une d'elle permettrait ainsi d'agrandir l'espace réservé aux enfants. Malgré la pertinence et l'intérêt de ce projet, les années passent, la bibliothèque ne s'agrandit pas et la section pour enfants demeure trop petite. C'est pourquoi, face à la stagnation du projet, André Masson, lors de sa visite de la bibliothèque en 1963, conseille la construction d'un tout nouveau bâtiment. Plus grand et à proximité de la bibliothèque actuelle, il pourrait accueillir les adultes et les enfants[293]. Ce manque de place est confirmé dans une délibération du conseil municipal de Saint-Brieuc datée du 12 juillet 1968. Le document indique que les locaux de la bibliothèque sont de plus en plus exigus car les usagers, et surtout les plus jeunes, sont de plus en plus

[290] GUYON, Gilbert, « La bibliothèque municipale de Saint-Brieuc, … », *op. cit.*, p. 185.

[291] Bien qu'à cette époque, les « jeunes » ne correspondent probablement pas au public enfantin comme conçu aujourd'hui mais à une tranche d'âge plus élevée.

[292] LELIEVRE, Pierre, *Inspection de la Bibliothèque municipale de Saint-Brieuc*, 15 juin 1957, 2 p.

[293] MASSON, André, *Inspection de la Bibliothèque municipale de Saint-Brieuc*, 17 mai 1963, 1 p.

Droits d'auteur réservés

nombreux[294]. Il faut donc à la fois « un lieu d'étude et de distraction approprié, accueillant et confortable ». Conformément aux recommandations des inspecteurs des bibliothèques, le conseil municipal valide le budget nécessaire aux travaux de réaménagement de la bibliothèque. À la lecture des rapports d'inspection, nous remarquons que la proportion des bibliothèques suivant les conseils des inspecteurs est assez égale à celle ne les écoutant pas. Dès 1955, Pierre Lelièvre expliquait dans son rapport général sur dix ans d'inspection des bibliothèques que « [son] intervention a[vait] permis d'améliorer considérablement l'organisation matérielle des services » de la BM[295]. Une chronique du *Bulletin des bibliothèques de France* nous apprend qu'en novembre 1975, la BM de Saint-Brieuc a inauguré une nouvelle section « jeunes ». Cette section pour les adolescents, située dans la même salle des adultes, est construite en mezzanine grâce à la hauteur sous-plafond. Ce nouvel aménagement, s'il montre la volonté de la bibliothèque d'intégrer tous les jeunes, démontre également son besoin pressant d'agrandir ses locaux et optimiser au maximum l'espace existant en créant des mezzanines.

L'autre rapport dont nous disposons date de 1981 et nous impose un saut dans le temps. Force est de constater que le problème est identique : le manque d'espace. La bibliothèque occupe pourtant une superficie de 1 200m². Or, selon les normes établies en 1975 par le Service de la lecture publique de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique[296], la bibliothèque de Saint-Brieuc, desservant un peu moins de 50 000 habitants, devrait disposer d'environ 1 800 m². La section pour enfants, quant à elle, devrait occuper une superficie d'environ 390 m². Mais dans son rapport de 1981, Louis Desgraves nous apprend que, faute de locaux suffisamment grands, la bibliothèque pour enfants a été déplacée dans une nouvelle annexe, l'annexe du Rocher Martin, ancienne école reconvertie en centre social[297]. Ainsi, la bibliothèque centrale retrouve certes de l'espace pour agrandir ses collections mais au détriment des plus jeunes qui voient leur section décentralisée

---

[294] Saint-Brieuc, Conseil municipal, *Délibération relative à la bibliothèque municipale : extension et aménagement,* 12 juillet 1968, p. 109 verso. Disponible en ligne sur le site des archives municipales de Saint-Brieuc.

[295] LELIÈVRE, Pierre. *Dix ans d'inspection (1945-1954)…*, *op. cit.*, p. 37.

[296] « Bibliothèques municipales. Construction, équipement », Bulletin des bibliothèques de France (BBF), n°3, 1975, pp. 75-117. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1975-03-0075-001

[297] DESGRAVES, Louis, *Inspection de la bibliothèque municipale de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord)*, 28 avril 1981, 3 p.

Droits d'auteur réservés.

au Rocher Martin, en 1980. Entièrement consacrée aux enfants, cette annexe occupe entre 150 et 160 m². Même si cet espace dédié aux enfants représente 100 % de la superficie totale, largement au-delà des 44 % préconisés pour les annexes[298], encore une fois, cette surface est insuffisante pour les enfants. Un projet de réaménagement d'un ancien gymnase, proche de la bibliothèque centrale, est évoqué par Gérard Thirion dans son rapport de 1983[299]. Avec ce projet d'agrandissement sur 4 niveaux, la bibliothèque gagnerait 1 000 m² de surface supplémentaire, en complément des 1 200 m² déjà disponibles. Avec environ 2 200 m², la bibliothèque centrale occuperait ainsi plus que la surface préconisée par la DBLP. Pour autant, la surface octroyée aux enfants serait de 323 m². Même si cela représente le double de la surface disponible au Rocher Martin, ce chiffre est encore inférieur aux 390 m² conseillés par la DBLP. Elle préconise également des sections jeunesse disposant de 30 à 35 % de la surface totale d'une BM. Or, avec ce nouveau projet, la section pour enfants n'occuperait que 14,6 % de la superficie totale. Néanmoins la bibliothèque centrale pourrait réaccueillir les collections pour enfants. Enfin, les plus jeunes disposent également d'une section dans l'annexe de la Croix-Saint-Lambert. Proche d'un établissement scolaire, l'annexe attire ainsi de nombreux enfants et adolescents. Il est donc logique et cohérent qu'une section enfants y soit installée. Cette annexe avait été décidée par délibération municipale, le 26 juin 1975. Selon la délibération, cet équipement culturel de 500 m² est une nécessité[300]. Et en effet, l'annexe étant conjointe à un centre social et proche d'une PMI[301], d'un club d'enfants et d'une garderie, elle devient très vite un point de rassemblement des enfants du quartier. En 1988, une nouvelle inspection de Gérard Thirion nous apprend que l'annexe du Rocher Martin a été supprimée[302]. En effet, le projet d'agrandissement de la bibliothèque centrale s'est enfin concrétisé. La bibliothèque occupe désormais 2 000 m², permettant ainsi de retransférer les collections jeunesse

[298] MARINET, Anne, « Les bibliothèques pour enfants aujourd'hui », *op. cit.*, p. 110.

[299] THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Saint-Brieuc [?]*, 26 octobre 1983, 3 p.

[300] Saint-Brieuc, Conseil municipal, *Délibération relative à la Z.A.C de la Croix-Saint-Lambert : implantation d'une annexe de la bibliothèque municipale*, 26 juin 1975, p. 147 verso. Disponible en ligne sur le site des archives municipales de Saint-Brieuc.

[301] La PMI (Protection Maternelle Infantile) est une service départemental médico-social accueillant notamment les jeunes parents et leurs enfants de moins de 6 ans, proposant par exemple des consultations médicales gratuites. C'est un système de protection de la mère et de l'enfant.

[302] THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord)*, 23 mars 1988, 4 p.

Droits d'auteur réservés

à la bibliothèque centrale. L'article de Gilbert Guyon nous indique que Nicole Meyer, la bibliothécaire, a contribué à l'agrandissement des locaux de la bibliothèque municipale pour tous les types de jeunes publics. Avec plus d'espace qu'au Rocher Martin, les jeunes sont dans des lieux agréables et confortables. Nicole Meyer est également à l'initiative d'une section adolescente et de la rénovation de l'espace jeunesse dans la BM. Cette salle pour les adolescents est confirmée dans le rapport de Gérard Thirion de 1988. Avec une salle pour les enfants et une salle pour les adolescents, la configuration des locaux est identique à celle de l'annexe du Rocher Martin.

Ainsi, nous constatons que les locaux destinés à la jeunesse dans la bibliothèque municipale de Saint-Brieuc évoluent constamment, passant de la simple présence des jeunes surveillés au XIXe siècle, à de véritables espaces dédiés à partir de la deuxième moitié du XXe siècle. En créant une section jeunesse dès les années 1950, la bibliothèque de Saint-Brieuc est novatrice et affirme sa volonté d'intégrer pleinement les enfants dans ses projets de lecture publique. Mais, face aux contraintes de superficie, le développement de cette section est limité. La bibliothèque fait pourtant preuve d'adaptation et de solutions multiples : annexe, projet d'agrandissement et réorganisations. L'attention portée aux jeunes est même renforcée par la création d'un espace spécifique pour les adolescents. De fait, ces limites spatiales encouragent le développement du bibliobus afin d'élargir l'accès à la lecture jeunesse dans la ville.

B. Le bibliobus briochin

Les enfants peuvent également avoir accès aux livres grâce au bibliobus urbain. Si nous avions vu que quelques bibliothèques bretonnes s'étaient dotées d'un bibliobus entre les années 1960 et les années 1980, la bibliothèque de Saint-Brieuc est la première à adopter ce système.

En effet, d'après le rapport d'inspection de Pierre Lelièvre[303], ce projet est réfléchi dès 1956 par Jean Simon, le bibliothécaire. D'après une chronique du *Bulletin des bibliothèques de France*, le prix de l'abonnement est de 300 F par an pour les adultes et 100 F pour les enfants. Avec un peu moins de 50 000 habitants, la population briochine est répartie sur un large territoire et pas toujours à proximité

[303] LELIEVRE, Pierre, *Inspection de la Bibliothèque municipale de Saint-Brieuc*, *op. cit.*

Droits d'auteur réservés.

d'une bibliothèque. De plus, par manque de place dans la bibliothèque centrale, la variété des ouvrages jeunesse est limitée. En desservant trois quartiers isolés, sans bibliothèques, ce bibliobus offrirait à 20 000 habitants, dont de nombreux enfants, la possibilité de lire et emprunter des documents. Selon Pierre Lelièvre, cette innovation en Bretagne inciterait d'autres villes de la région, dans la même situation, à proposer ce même accès aux livres. Un moyen supplémentaire pour développer la lecture publique et l'envie de lire chez les plus jeunes tout en participant à l'essor du livre jeunesse et à sa diffusion en Bretagne. Pour ces raisons, le bibliobus urbain briochin est inauguré le 12 février 1959. Saint-Brieuc est donc la troisième ville en en France, et la première en Bretagne, à bénéficier d'une telle nouveauté, après Grenoble et Tours depuis 1956. Le budget proposé par Pierre Lelièvre, 500 000 F, témoigne de l'importance portée à ce nouveau projet avec sa mission de diffusion de livres partout et au plus grand nombre, y compris chez les enfants.

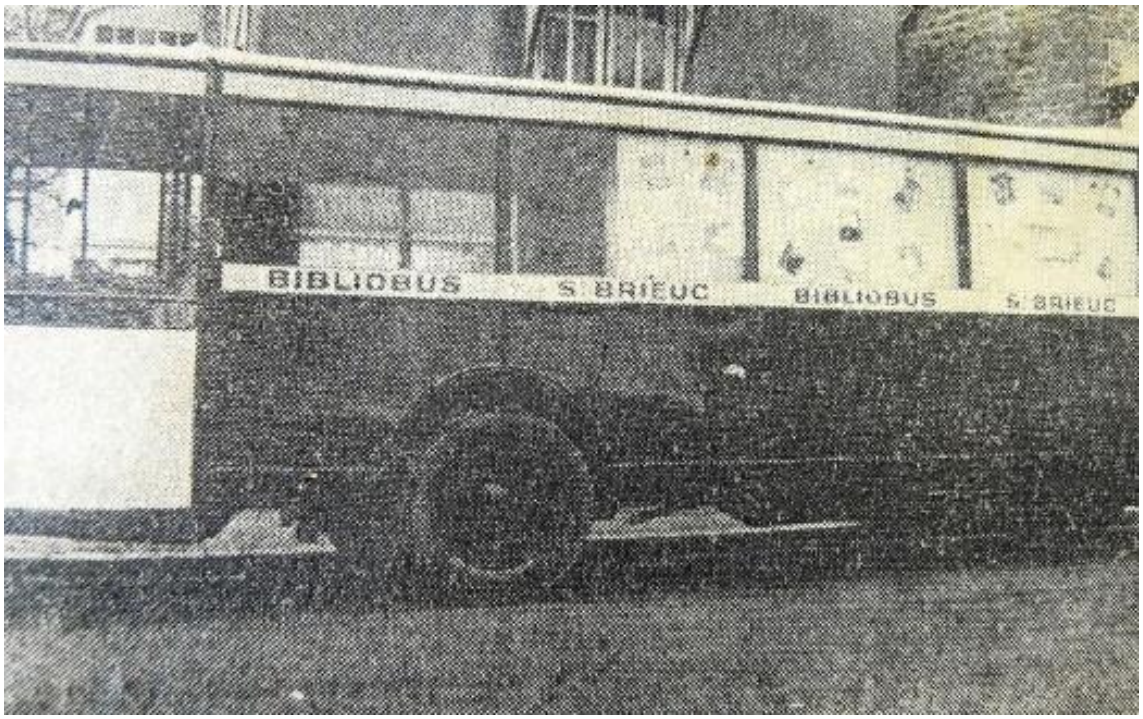

Figure 19 *: Le bibliobus briochin a sillonné les rues de Saint-Brieuc entre 1959 et 1968.*
Source : « Saint-Brieuc. Il y a 60 ans, le bibliobus sillonnait les nouveaux quartiers », in : Le Télégramme, *4/11/2019. En ligne.*

C'est donc un ancien autobus désaffecté de la région parisienne qui est transformé en « bibliothèque sur roues »[304]. Outre des étagères en bois, l'aménagement d'une banque de prêt permet au bibliothécaire de disposer des

[304] « Chronique des bibliothèques », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 2, 1959, pp. 100-104. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1959-02-0100-001

Droits d'auteur réservés

ressources nécessaires : catalogues, fiches de lecteur et fiches de livres. Les étagères peuvent accueillir jusqu'à 2 500 ouvrages. La chronique des bibliothèques indique que pour son inauguration, 600 livres jeunesse, dont plus de 100 albums d'images, sont sélectionnés. À noter que cela ne représente que 24 % d'ouvrages jeunesse. Pour les plus grands, tels que les adolescents, un large choix leur est proposé avec 1 300 romans et 200 livres de voyages et d'aventures. Le succès est au rendez-vous, surtout chez les enfants, nous apprend André Masson dans son rapport d'inspection de 1961[305]. Ces derniers guettent même « son arrivée dans le quartier de banlieue ». Cette réussite témoigne de la diversité des ouvrages jeunesse : le nombre d'ouvrages plus limité pour les enfants n'est pas un frein.



***Figure 20** : L'ancien bus de la RATP est transformé, en 1959, en bibliothèque. (Coll. Archives municipales de Saint-Brieuc).*
Source : « Saint-Brieuc. Il y a 60 ans, le bibliobus sillonnait les nouveaux quartiers », in : Le Télégramme, *04/11/2019. En ligne.*

Le bibliobus de 10 tonnes qui était conduit par Jean Simon en personne, est désormais conduit par un chauffeur. Cette évolution atteste de la réussite du projet, dont le développement permet de mobiliser des moyens humains supplémentaires. Le bibliobus circule au moins une fois par semaine, le jeudi. Ce choix est important car il s'agit du jour « sans classe » des enfants qui peuvent ainsi venir profiter de

[305] MASSON, André, *Inspection de la Bibliothèque Municipale de Saint-Brieuc*, 1er juin 1961, 1p.

Droits d'auteur réservés.

l'installation mobile. Le succès est tel, chez les enfants comme chez les adultes, que la bibliothèque envisage de remplacer le vieil autobus par un véhicule plus confortable. En 1963, André Masson indique que l'autobus n'a toujours pas été remplacé et qu'il ne le sera pas à court terme en raison des autres problèmes budgétaires de la bibliothèque. Nous avons vu que le prix de l'abonnement au bibliobus reste très élevé par rapport à un abonnement basique en bibliothèque (300 F par an pour les adultes et 100 F pour les enfants). Mais, il inclut le prix de l'essence, de l'entretien du véhicule et le salaire du chauffeur. Nous constatons également que l'abonnement jeunesse reste 3 fois moins élevé que celui des adultes. Cette politique d'un tarif inférieur pour les enfants reste appliquée permettant ainsi aux enfants des quartiers périphériques d'accéder à des livres.

Troisième ville de France équipée d'un bibliobus urbain, Saint-Brieuc a démontré son intérêt pour desservir les plus jeunes dans les nouveaux quartiers de la ville. Dans les années 2000, le bibliobus briochin fait également escale dans les maisons d'enfance[306], témoignant de la volonté de la bibliothèque de desservir tous les jeunes de la ville. Aujourd'hui, le bibliobus circule toujours dans les rues de Saint-Brieuc. Appelé « Médiabus », il reflète l'évolution des bibliothèques en médiathèques.

II. LES LIVRES JEUNESSE DANS LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

A. Les collections jeunesse de la bibliothèque

Si nous avons des données précises concernant les autres bibliothèques de Bretagne, les rapports pour la BM de Saint-Brieuc n'ont pas permis d'établir une évaluation des collections pour les enfants et les adolescents.

Grâce à l'enquête menée par Marcelle Bouyssi en 1964, nous avions vu que la majorité des collections françaises pour la jeunesse oscillait entre 2 000 et 10 000 volumes. En 1975, les normes de la DBLP conseillaient des livres pour enfants de moins de quatorze ans à hauteur de 35 % du fonds. La connaissance des chiffres précis sur la volumétrie des collections briochines aurait permis une comparaison avec les autres bibliothèques bretonnes, mais aussi une évaluation par rapport à la

[306] Structure éducative et sociale, lieu d'accueil pour les enfants.

Droits d'auteur réservés

moyenne nationale. Malheureusement, nous pouvons uniquement émettre des hypothèses à partir de certaines données non chiffrées récoltées dans les rapports et autres sources. En 1963, après sa visite de la bibliothèque, André Masson propose l'envoi de plusieurs livres pour les adultes. Dans cette liste, nous ne retrouvons pas de livres pour enfants. Les collections jeunesse sont-elles considérées comme assez développées à ce moment-là ? Ou ne sont-elles pas une priorité pour l'inspecteur ? En effet, dans les années 1960, il serait cohérent que le développement de la littérature jeunesse et de l'espace pour les enfants ne prévalent pas à une période où l'effort, nous le lisons dans les rapports, est concentré sur le public des adultes. Néanmoins, deux ans auparavant, en 1961, le même inspecteur avait proposé une subvention de 500 N.F. pour des « livres d'études ». Nous pouvons supposer qu'il s'agit de livres pour les chercheurs mais aussi pour les adolescents : collégiens et lycées. S'ils ne sont pas des livres de loisirs, il est possible qu'ils soient destinés à un public spécifique de jeunes. En novembre 1975, lors de l'inauguration de la section « jeunes » de la BM de Saint-Brieuc, l'aspect loisir des livres pour les adolescents est à nouveau évoqué dans une chronique des bibliothèques du *Bulletin des bibliothèques de France*. En effet, cet espace dédié aux adolescents que nous avons évoqué précédemment, car construit en mezzanine, peut contenir jusqu'à 5 000 volumes. Si nous n'en avons pas les chiffres exacts, nous pouvons néanmoins supposer qu'une grande majorité des ouvrages ont été acquis pour cet espace. Ainsi, les adolescents peuvent y retrouver romans, BD ou encore documentaires. Si nous présumons que cet espace compte effectivement 5 000 volumes, la BM de Saint-Brieuc se place ainsi au-dessus de la moyenne nationale. En effet, seul le public des adolescents est concerné, les données pour les enfants étant absentes. Enfin, en 1981, lorsque la section jeunesse est déplacée au Rocher Martin, la bibliothèque centrale ne dispose donc plus de livres pour enfants. Simplement déplacés dans une annexe, les livres n'ont pas disparu. Est-ce que ce changement a pénalisé les familles habitant à côté de la bibliothèque centrale ? Avec ce choix de ne plus proposer de livres jeunesse dans ses locaux principaux, la BM empêche potentiellement de nouvelles inscriptions, voire peut générer des désabonnements.

Même si les données relatives à la volumétrie de la bibliothèque de Saint-Brieuc sont absentes, les sources permettent tout de même d'avancer plusieurs hypothèses. S'il semblait moins prioritaire dans les années 1960, le secteur jeunesse semble se développer au fil des années, notamment chez les adolescents avec la création d'un

Droits d'auteur réservés.

nouvel espace en 1975. Le déplacement de la section jeunesse en 1981 pourrait avoir fragilisé son accessibilité. Reste à savoir si cela se traduit dans le nombre d'emprunts et d'inscriptions.

B. Les prêts enfants : attentes et réalités

Lors de la réouverture de la bibliothèque municipale de Saint-Brieuc, en 1841, le prêt n'est pas encore autorisé. Moins de cent ans plus tard, dès 1936, le prêt est attesté par la présence d'un abonnement annuel selon une délibération du conseil municipal briochin[307]. En revanche, celle-ci ne précise pas encore s'il est autorisé pour les enfants. C'est une autre délibération du conseil municipal, en 1947, au tout début de la période que nous étudions, qui atteste du prêt pour enfants, du moins pour les scolaires. En effet, le conseil municipal statue, en plus de n'autoriser le prêt qu'aux habitants de la ville, que « les élèves des établissements scolaires devront avoir l'autorisation de leur Directeur »[308]. Certaines sections jeunesse n'ayant ouvert qu'à partir des années 1980, la bibliothèque de Saint-Brieuc est pionnière en Bretagne. Elle est l'une des premières à autoriser le prêt aux scolaires, puis à l'élargir à tous les enfants en ayant développé son offre de lecture et, de fait, son offre de prêt. Toujours selon la délibération de 1947, le prêt est autorisé pour 8 jours, pour les ouvrages nouveaux pendant l'année de parution. Les autres peuvent être empruntés pendant un mois. L'usager ne peut pas emprunter plus de 3 volumes plus d'une fois par semaine. Cette autorisation de 3 volumes par semaine peut traduire un manque d'ouvrages dans la bibliothèque dû possiblement au manque de place pour accueillir de nouvelles collections. Nous pouvons supposer que cette insuffisance d'ouvrages se traduit également dans la section jeunesse, lorsque les enfants y ont été autorisés à emprunter, d'où cette limite. Mais, il est possible que les conditions actuelles de prêt (20 livres pour 1 mois environ) fausse notre perception nous laissant penser qu'une autorisation de 3 livres par semaine est faible. D'autant qu'aujourd'hui, la facturation des retards est très peu dissuasive. Si aujourd'hui, nous avons un droit presque absolu aux livres, à l'époque cet accès à la

[307] Saint-Brieuc, Conseil municipal, *Délibération relative à la bibliothèque municipale : approbation du tarif des abonnements*, 25 mai 1936, p. 61. Disponible en ligne sur le site des archives municipales de Saint-Brieuc.

[308] Saint-Brieuc, Conseil municipal, *Délibération relative à la bibliothèque municipale : prêt des livres*, 14 mars 1947, p. 41 verso. Disponible en ligne sur le site des archives municipales de Saint-Brieuc.

Droits d'auteur réservés

lecture s'accompagnait de contreparties : abonnement payant, délais d'immobilisation assez court, etc.

Selon les normes établies par le Service de la lecture publique de la DBLP en 1975, le nombre de prêts de livres jeunesse devrait être en adéquation avec le nombre d'habitants de la ville. Ainsi, avec une moyenne de 48 000 habitants, dans les années 1980, la BM de Saint-Brieuc devrait prêter au moins environ 12 200 livres jeunesse par an. Grâce aux rapports d'inspection, nous pouvons comparer ce nombre avec le nombre d'ouvrages jeunesse réellement empruntés en 1980 et 1988. Les emprunts de la centrale et des annexes étant distincts, nous avons choisi de distinguer chaque annexe. Pour le nombre d'habitants, toute la population briochine est volontairement prise en compte, et non pas uniquement celle du quartier de chaque annexe. En effet, par exemple, les familles du centre-ville peuvent très bien emprunter au Rocher Martin, annexe consacrée aux enfants.

Lieu	Habitants	Part conseillée des prêts jeunesse en BM	BM : total réel des prêts	BM : total réel des prêts jeunesse	BM : part réelle des prêts jeunesse (en %)
Rocher Martin (1980)	48 000	12 200	23 940	23 940	100
Croix Saint-Lambert (1980)	48 000	12 200	21 500	10 300	47,90
Cesson (1980)	48 000	12 200	16 221	10 038	61,88
Centrale (1988)	48 000	12 200	120 200	54 200	45,09
Croix Saint-Lambert (1988)	48 000	12 200	48 300	25 800	53,41
Cesson (1988)	48 000	12 200	25 300	15 300	60,47

Figure 21 *: Tableau des prêts de la bibliothèque de Saint-Brieuc et ses annexes.*
Source : Eloane GUERIN

Droits d'auteur réservés.

La comparaison de ce tableau avec les autres bibliothèques bretonnes indique que la bibliothèque briochine se situe dans la moyenne bretonne. Excepté les 100 % de prêts consacrés aux enfants au Rocher Martin, nombre expliqué par la vocation de l'annexe entièrement dédiée à la jeunesse, les taux d'emprunts sont similaires aux autres taux des prêts jeunesse des bibliothèques bretonnes. Sur 6 taux d'emprunts, 4 dépassent les 50 % : 100 % au Rocher Martin en 1980, 61,88 % à Cesson en 1980, 53,41 % à la Croix-Saint-Lambert en 1988 et 60,47 % à Cesson en 1988. Cela démontre que les enfants empruntent plus que les adultes dans les annexes. À la centrale, en 1988, le retour récent des ouvrages jeunesse peut expliquer que le taux d'emprunt soit à environ 45 %. Concernant la part conseillée des prêts jeunesse, à savoir 12 200 ouvrages prêtés, nous pouvons remarquer que 4 sites de la bibliothèque les dépassent. La bibliothèque centrale la dépasse largement avec 54 200 prêts jeunesse annuels, en 1988. Au Rocher Martin, en 1980, et à la Croix-Saint-Lambert, en 1988, la part des ouvrages jeunesse empruntés représente environ le double de la norme préconisée. Enfin, à Cesson, en 1988, avec 15 300 prêts jeunesse, le nombre est également supérieur à la norme conseillée par la DBLP. Nous pouvons également remarquer une augmentation des prêts jeunesse à Cesson, tout comme à la Croix-Saint-Lambert. Si en 1980, l'annexe, ainsi que celle de la Croix-Saint-Lambert, avait son nombre d'emprunts jeunesse en dessous des 12 200 avec environ 10 000 ouvrages prêtés, ses prêts jeunesse ont dépassé ce seuil en 1988. En outre, bien que ce seuil ne soit parfois pas dépassé, il est important de rappeler le statut d'annexe de Cesson et la Croix-Saint-Lambert : 10 000 prêts jeunesse est donc un nombre assez conséquent.

Ainsi, le prêt jeunesse s'installe progressivement à Saint-Brieuc, évoluant d'une absence totale au XIXe siècle, à un encadrement pour les scolaires, avant de s'ouvrir totalement à l'ensemble des jeunes. Le niveau d'emprunt par les enfants reste assez élevé par rapport aux normes établies et aux différents espaces de la bibliothèque dans la ville. Ces résultats sont dus à une politique accrue de développement de la lecture jeunesse à Saint-Brieuc : bibliobus, création d'espaces jeunesse, etc.

Droits d'auteur réservés

III. LA FREQUENTATION DE LA BIBLIOTHEQUE PAR LES JEUNES

A. Sections jeunesse : questionnement sur la sémantique et l'âge réel des lecteurs

Dès le début de notre période, la bibliothèque de Saint-Brieuc encadre les demandes des mineurs. Ainsi, selon une délibération du conseil municipal de 1947, une « censure » est mise en place « sur les demandes présentées par les lecteurs âgés de moins de 18 ans, sauf dans le cas d'autorisation écrite des parents »[309]. Cette mesure est appliquée par la majorité des bibliothèques possédant un espace jeunesse selon Marcelle Bouyssi. Elle nous apprend que les jeunes de moins de 18 ans fréquentent déjà la bibliothèque mais qu'ils n'ont pas les mêmes droits d'emprunt que les adultes. Cette première différence entre les jeunes et les adultes confirme un fait établi partout ailleurs : les moins de 18 ans ne sont pas considérés comme des adultes. Une seconde mesure de la délibération vient distinguer deux publics de jeunes, ou du moins deux demandes différentes : les scolaires et les autres. En effet, les lycéens souhaitant consulter des traductions des classiques grecs ou latins doivent demander une autorisation de leur professeur, bien que le bibliothécaire ne la demande pas systématiquement.

Si cette délibération différencie les adultes des jeunes, elle ne permet pas de catégoriser les différents publics des jeunes. En 1957, le rapport d'inspection de Pierre Lelièvre indique que le terme « enfant » est applicable aux lecteurs âgés de 8 à 14 ans. En 1988, un rapport de Gérard Thirion classe de nouveau les lecteurs jusqu'à 14 ans, en les considérant comme « enfants ». De plus, des délibérations du conseil municipal statuant sur les tarifs d'inscription ont permis d'établir que les lecteurs âgés de moins de 14 ans sont considérés comme des enfants. En effet, le tarif réduit est proposé aux enfants de moins de 14 ans. Si le terme « enfant » s'applique aux lecteurs de moins de 14 ans, nous pouvons nous demander à partir de quel âge il est applicable. Si le rapport de Pierre Lelièvre désignait les lecteurs à partir de 8 ans, cette borne peut être plus basse. Toujours selon Marcelle Bouyssi, à Saint-Brieuc, la seule obligation pour les enfants, pour pouvoir consulter et

[309] Saint-Brieuc, Conseil municipal, *Délibération relative à la bibliothèque municipale : consultation des livres*, 14 mars 1947, p. 41 verso. Disponible en ligne sur le site des archives municipales de Saint-Brieuc.

Droits d'auteur réservés.

emprunter des livres à la BM, était d'être propre[310]. Cet âge minimum pourrait donc correspondre à 5 ans, âge que nous avons vu auparavant pour les autres bibliothèques de Bretagne pour lesquelles nous avions les données. À cet âge-là, les enfants sont propres et acquièrent surtout une certaine autonomie. Les lecteurs âgés de 5 à 14 ans seraient donc considérés comme des « enfants » comme dans les autres bibliothèques bretonnes. Avant 5 ans, les plus petits appartiendraient à la catégorie petite enfance et après 14 ans, à l'adolescence.

Par ailleurs, le mot « enfant » est beaucoup utilisé dans les rapports, parfois à tort pour désigner les adolescents. Souvent, les rapports distinguent enfants et adultes, les adolescents étant directement considérés comme appartenant à la catégorie « enfant ». En 1988, Gérard Thirion emploie uniquement le terme « adolescent » dans son rapport pour désigner la salle adolescents située dans la section jeunesse. Suivant la logique, les adolescents auraient entre 14/15 ans et 18/20 ans. Cette catégorie des adolescents n'est pas clairement établie entre enfants et adultes. En effet, selon chaque bibliothèque et chaque rapport, les adolescents sont associés aux enfants par leur proximité d'âge et la localisation de leur espace, très souvent dans la section jeunesse. Pour confirmer, lorsque des statistiques sont communiquées, les rapports associent fréquemment les enfants et les adolescents. Pour autant, le tarif réduit de la BM de Saint-Brieuc ne concerne que les lecteurs de moins de 14 ans. Une tarification contradictoire, alors même que l'ensemble des autres règles applicables aux enfants l'est également aux adolescents, considérés comme enfants. Cette situation complexe s'applique à la majorité des bibliothèques bretonnes que nous avions étudiées.

Une première classification des publics est donc établie au début de notre période, marquant la distinction entre les adultes et les mineurs. Si la catégorie « enfant », entre 5 et 14 ans, est identifiée et définie assez facilement pour la BM de Saint-Brieuc, celle des adolescents l'est moins. Selon les discours et les pratiques, tour à tour aux bornes de l'enfance et de l'âge adulte, les adolescents demeurent dans une zone intermédiaire plus floue.

[310] BOUYSSI, Marcelle, « Les sections pour la jeunesse dans les bibliothèques municipales de province », *op. cit.*

Droits d'auteur réservés

B. Inscriptions et politique tarifaire à Saint-Brieuc

Grâce aux rapports d'inspection, mais aussi aux délibérations du conseil municipal de Saint-Brieuc relatives aux bibliothèques, nous pouvons comparer les annexes entre elles, ainsi que la bibliothèque de Saint-Brieuc dans son ensemble, des autres bibliothèques de Bretagne. Nous pouvons également lister les différences entre adultes et enfants pour ce qui concerne les inscriptions et les tarifs d'abonnement.

À l'image de chaque bibliothèque de Bretagne, le nombre de lecteurs fréquentant la bibliothèque briochine augmente au fil des années et de l'amélioration de son infrastructure ainsi que de son offre de lecture. Ainsi, selon une délibération de 1940, la bibliothèque est « fréquentée par un public de plus en plus important »[311]. Si ce texte ne précise pas le nombre d'adultes et d'enfants, il permet néanmoins de prouver que la bibliothèque de Saint-Brieuc accueille des usagers toujours plus nombreux, montrant sa capacité à évoluer et à aménager ses locaux aussi bien que possible. En 1957, l'inspecteur Pierre Lelièvre indique dans son rapport que les usagers réguliers s'inscrivent de plus en plus à la bibliothèque. Il précise également que même si les enfants sont moins nombreux à être inscrits, les lecteurs de l'Heure joyeuse sont néanmoins nombreux à fréquenter la bibliothèque. 24 ans plus tard, en 1981, le déménagement de la bibliothèque pour enfants au Rocher Martin, afin de libérer de l'espace à la bibliothèque centrale, pourrait laisser craindre un préjudice aux enfants, et surtout à leur fréquentation de la bibliothèque, celle-ci ne se situant plus en centre-ville. Pourtant, l'analyse des chiffres rapportés par Pierre Lelièvre indique le contraire : avec 665 inscrits, en 1980, contre 336, en 1957, les enfants sont plus nombreux au Rocher Martin qu'ils ne l'étaient auparavant à la bibliothèque centrale. Il convient de préciser qu'un long intervalle sépare ces deux années et qu'il est évident que le nombre d'enfants inscrits à la bibliothèque ne peut qu'augmenter. En revanche, ces données montrent au moins que le déménagement de la bibliothèque pour enfants n'a pas affecté le nombre d'inscrits. Grâce aux rapports d'inspection, nous pouvons construire le tableau suivant concernant le nombre d'inscriptions dans la bibliothèque.

[311] Saint-Brieuc, Conseil municipal, *Délibération relative à la bibliothèque municipale : traitement*, 09 février 1940, p. 74. Disponible en ligne sur le site des archives municipales de Saint-Brieuc.

Droits d'auteur réservés.

Lieu	Enfants inscrits	Adultes inscrits	Total d'inscrits	Pourcentage réel d'enfants
Centrale, 1957	336	1530	1866	18,00
Rocher Martin, 1980	665	0	665	100
Croix Saint-Lambert, 1980	564	271	835	67,54
Cesson, 1980	200	100	300	66,66
Centrale, 1987	1900	2800	4700	40,42
Croix Saint-Lambert, 1987	830	410	1240	66,93
Cesson, 1987	260	180	440	59,09

***Figure 22** : Tableau du nombre d'inscrits dans la bibliothèque de Saint-Brieuc et ses annexes. Source : Eloane GUERIN*

Tout d'abord, nous pouvons corréler ces chiffres avec une statistique communiquée par Anne Marinet dans son article sur les bibliothèques pour enfants : en 1989, en France, les enfants représentaient 40,4 % de l'ensemble des inscrits en bibliothèque[312]. À la lecture du tableau, nous remarquons qu'un seul lieu n'atteint pas ce pourcentage : la centrale en 1957. En effet, avec 18 % d'enfants inscrits, la centrale est bien loin des 40,4 %. Nous pouvons supposer que le manque de place à la centrale a entraîné une baisse de l'offre de lecture, ainsi qu'un aménagement moins optimal pour les enfants expliquant les 336 enfants inscrits contre les 1 530 adultes. En 1987, le nombre d'enfants inscrits à la centrale est exactement similaire au taux avec un pourcentage de 40,42 %. Bien qu'il ait augmenté depuis 1957, les multiples déménagements de la bibliothèque pour enfants entre la centrale et le Rocher Martin peuvent expliquer ce pourcentage qui reste en-deçà des autres. En effet, le taux le plus bas, après ceux de la centrale, est celui de Cesson, en 1987, avec 59,09 % d'enfants inscrits, les dépassant assez largement. À noter que, malgré une augmentation du nombre d'enfants inscrits, de 200 à 260 entre 1980 et 1987, le taux baisse : de 66,66 % à 59,09 %. Bien que les enfants restent majoritairement inscrits, l'augmentation plus rapide du nombre d'adultes inscrits explique cette diminution. Le taux de 100 % d'enfants inscrits au Rocher Martin, en 1980, est cohérent avec l'absence d'offre pour les adultes et sa spécialisation pour les enfants. Enfin, les deux pourcentages les plus élevés sont ceux de l'annexe de la Croix-Saint-

[312] MARINET, Anne, « Les bibliothèques pour enfants aujourd'hui », *op. cit.*, p. 110.

Droits d'auteur réservés

Lambert avec 67,54 %, en 1980, et 66,93 %, en 1987. La présence d'un établissement scolaire à proximité de l'annexe peut expliquer ces chiffres. Les élèvent, habitant probablement à proximité de leur établissement scolaire et donc, de la bibliothèque, peuvent ainsi venir à la bibliothèque après les cours, en fin d'après-midi, mais aussi le week-end.

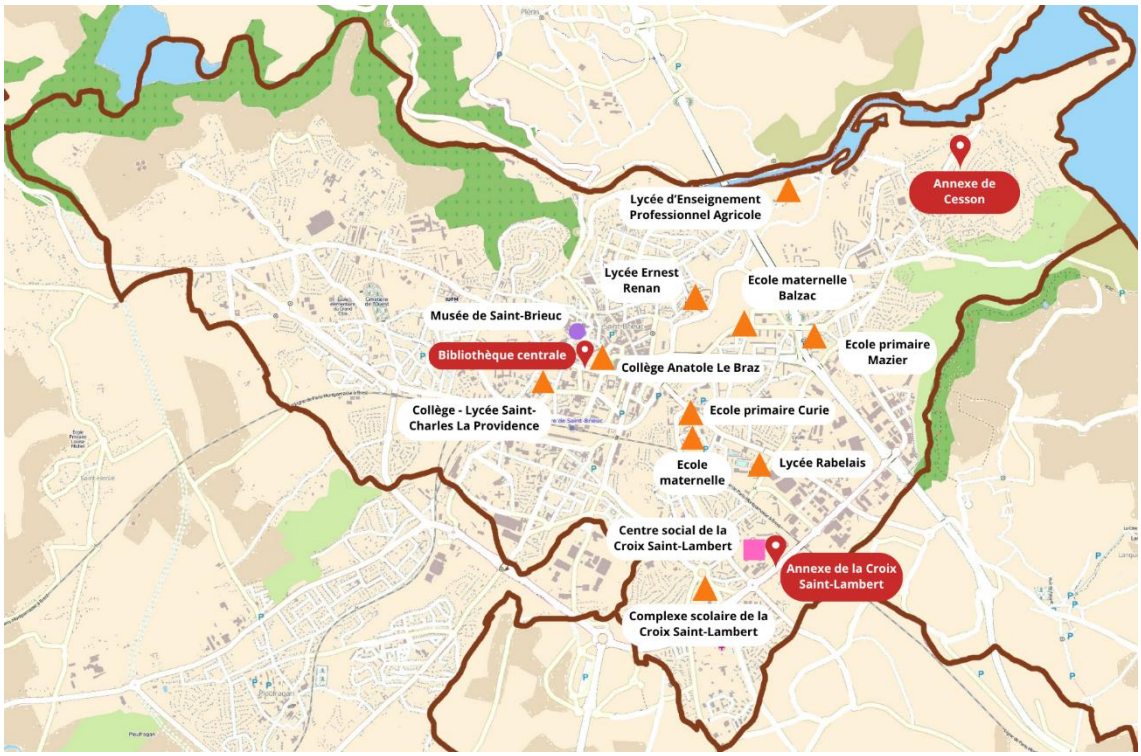

Figure 23 *: Implantation des bibliothèques et des équipements éducatifs et culturels de Saint-Brieuc.*
Source : Eloane GUERIN

Par ailleurs, en 1988, 22 % des lecteurs inscrits étaient originaires d'autres communes. Même dans ces lecteurs, les enfants et adolescents inscrits représentaient 35 % contre 12,5 % d'adultes[313]. En comparant ces chiffres à ceux des autres bibliothèques bretonnes, Saint-Brieuc se situe au niveau des bibliothèques les plus « accueillantes » pour les enfants avec un pourcentage d'inscrits le plus élevé, dépassant même très légèrement ces bibliothèques. Pour rappel, la bibliothèque de Trégueux, en 1987, accueillait 66,19 % d'enfants inscrits et celle de Plourin-lès Morlaix, en 1988, 64,11 %.

[313] Nous pouvons donc supposer que les 52,5 % restant sont des lecteurs venus de communes extérieures mais qui ne sont pas inscrits à la bibliothèque.

Droits d'auteur réservés.

Le nombre d'enfants inscrits peut également être lié au tarif d'abonnement. En effet, un coût trop élevé pourrait freiner l'inscription des lecteurs, enfants comme adultes. Grâce aux délibérations du conseil municipal briochin, nous disposons des tarifs d'inscription à la BM sur plusieurs décennies. Le tarif étant le même pour la bibliothèque centrale et les annexes, les délibérations nous permettent d'analyser son évolution au fil des années. La bibliothèque de Saint-Brieuc, comme la majorité des autres bibliothèques de Bretagne, n'applique pas la gratuité à l'inscription des enfants. Grâce aux informations récoltées dans les délibérations et les rapports, il est possible d'établir le tableau suivant.

Année	Tarif enfants (résidents)	Tarif adultes (résidents)	Tarif enfants (non-résidents)	Tarif adultes (non-résidents)	Tarifs spécifiques[314]	Différence de tarif (enfants / adultes)
1959	300 AF	300 AF	/	/	100 AF (économiquement faibles)	0
1963	100 AF	500 AF	/	/	100 AF (« économiquement faibles » et militaires)	x 5
1967	5 NF (scolaires)	10 NF	/	/	1 NF (« pauvres »)	x 2
1974	7 NF (scolaires)	15 NF	12 NF (scolaires)	25 NF	1 NF (« pauvres »)	x 2,14
1981	10 NF	25 NF	/	/	/	x 2,5

Figure 24 *: Tableau des différences de tarif pour l'inscription des enfants, des adolescents et des adultes dans la bibliothèque de Saint-Brieuc et ses annexes.*
AF : anciens francs et NF : nouveaux francs
Source : Eloane GUERIN

Tout d'abord, nous remarquons qu'en 1959, le tarif d'inscription entre les adultes et les enfants est le même : 300 AF. Le tarif réduit, 100 AF, est appliqué aux personnes « économiquement faibles ». Ne disposant pas des coûts d'inscription pour les autres bibliothèques bretonnes à la même période, une comparaison avec la bibliothèque briochine n'est donc pas possible. Dès 1959, la bibliothèque souhaitait

[314] Les termes « économiquement faibles » et « pauvres » sont ceux employés par les délibérations.

Droits d'auteur réservés

augmenter le coût de l'abonnement pour les adultes, de 300 à 500 AF, et réduire celui des enfants, de 300 à 100 AF. C'est chose faite en 1963 lorsque la mesure est adoptée. Ainsi, le tarif réduit de 100 AF ne concerne plus seulement les personnes « économiquement faibles » mais également les militaires et les enfants de moins de 14 ans. Ce changement de tarif indique clairement la différenciation des publics enfants et adultes et s'inscrit dans ce qui deviendra la norme en Bretagne et en France. En 1967, les tarifs d'inscription évoluent à nouveau. L'unité monétaire change elle aussi. Après une réforme économique du général de Gaulle, une nouvelle monnaie est créée : le Nouveau Franc[315]. Mis en circulation à partir du 1er janvier 1960, 1 NF équivaut à 100 AF[316]. En 1967, le tarif réduit est reconduit pour les personnes « pauvres » qui continuent à payer 1 NF. En revanche, on assiste à une forte hausse des tarifs. Les adultes doivent désormais s'acquitter d'un abonnement à 10 NF (soit 1 000 AF) et les « scolaires » d'un abonnement à 5 NF. Nous aurions pu penser à un changement de valeur monétaire (10 NF ne représentant pas réellement 1 000 AF) mais la première dévaluation du NF n'est intervenue qu'en 1969. La hausse des tarifs est conséquente et bien réelle, même pour les enfants, en raison de « l'augmentation des charges de la bibliothèque »[317]. De plus, l'abonnement des enfants questionne : en effet, la délibération indique un tarif pour les « scolaires » et non pour les enfants de moins de 14 ans comme dans la délibération de 1963. Ainsi, comme pour la bibliothèque de Ploërmel, nous pouvons supposer un tarif des scolaires spécifique, un peu plus élevé que celui des enfants qui resterait aux alentours des 100 AF ou d'1 NF. En 1974, une nouvelle hausse des tarifs est appliquée. Si l'abonnement des personnes « pauvres » est inchangé[318], celui des scolaires augmente de 5 à 7 NF et celui des adultes de 10 à 15 NF. Cette hausse de tarif plus élevée pour les adultes que pour les scolaires témoigne de la volonté de la bibliothèque de favoriser la présence des plus jeunes dans ses espaces. Pour la

[315] Contributeurs de Wikipédia, *Franc français*, in : *Wikipédia, l'encyclopédie libre*. Disponible en ligne : https://fr.wikipedia.org/wiki/Franc_fran%C3%A7ais#Nouveau_franc [consulté le 06/06/2026]

[316] Il est probable que la délibération de 1963 indique encore les prix en anciens francs par pure commodité.

[317] Saint-Brieuc, Conseil municipal, *Délibération relative à la bibliothèque municipale : tarif des abonnements*, 11 juillet 1967, p. 71. Disponible en ligne sur le site des archives municipales de Saint-Brieuc.

[318] La bibliothèque de Saint-Brieuc est l'une des rares bibliothèques en Bretagne, selon les inspecteurs, à proposer un abonnement pour les personnes avec un revenu plus faible. Redon et Ploufragan la rejoignent avec un tarif spécial proposé aux « chômeurs ».

Droits d'auteur réservés.

première fois, en 1974, la question des lecteurs non-briochins est évoquée. La différence de tarif entre les scolaires, 12 NF, et les adultes, 25 NF, plus marquée (plus du double) démontre ainsi que la bibliothèque souhaite accueillir tous les jeunes, y compris ceux n'habitant pas Saint-Brieuc. Enfin, en 1981, les tarifs d'inscription communiqués par le rapport d'inspection de Louis Desgraves, sont les plus élevés : 10 NF pour les enfants et 25 NF pour les adultes[319]. Ces tarifs correspondent à ceux de la bibliothèque de Ploemeur en 1987. La comparaison avec les tarifs des autres bibliothèques bretonnes dans les années 1980 situe la BM de Saint-Brieuc en deçà. En effet, si nous calculons la moyenne du prix d'abonnement des adultes et des enfants, elle est respectivement de 33,34 NF et 13,09 NF. Enfin, en comparant la différence de tarif entre les adultes et les enfants / scolaires, nous remarquons que malgré une hausse conséquente en 1963, les tarifs des autres années sont comparables à ceux des autres bibliothèques bretonnes. Au fil des évolutions du tarif, doublé puis multiplié par 2,14 et finalement par 2,5, la différence de tarif entre adultes et enfants s'accroit et se place dans une dynamique de politique tarifaire différenciée des lecteurs adultes et enfants. Aujourd'hui, l'inscription à la bibliothèque est gratuite pour tous, enfants comme adultes, habitant, étudiant ou travaillant à Saint-Brieuc.

L'analyse des délibérations et des rapports met en évidence l'évolution de la politique tarifaire et la fréquentation de la bibliothèque municipale de Saint-Brieuc. L'augmentation continue du nombre d'inscrits, notamment des enfants, témoigne de l'efficacité de ses aménagements dans un réseau d'annexes capable de toucher des publics différenciés. Sa politique tarifaire de tarifs réduits pour les enfants démontre la volonté progressive de distinguer adultes et enfants et d'accueillir largement ces derniers. Avec sa politique culturelle favorable au jeune public, concrétisée par leur fréquentation de la bibliothèque, la bibliothèque de Saint-Brieuc pourrait apparaître comme un modèle pour les autres bibliothèques bretonnes.

[319] DESGRAVES, Louis, *Inspection de la bibliothèque municipale de Saint-Brieuc…*, *op. cit.*

Droits d'auteur réservés

IV. MEDIATION ET VALORISATION POUR ENFANTS DANS LA BIBLIOTHEQUE

A. La formation des bibliothécaires et leur lien avec les espaces jeunesse de la bibliothèque

Contrairement aux autres bibliothèques bretonnes, nous ne disposons pas de données suffisantes pour analyser le rôle et la formation des bibliothécaires, notamment dans l'espace jeunesse. Les rapports d'inspection ainsi que l'article de Gilbert Guyon sur la bibliothèque de Saint-Brieuc permettent néanmoins d'émettre quelques hypothèses concernant la fonction des bibliothécaires briochins.

Dès 1957, Pierre Lelièvre mentionne l'Heure joyeuse à Saint-Brieuc et donc l'existence d'un espace dédié aux enfants. Pour autant, il ne fait pas état d'un bibliothécaire spécialisé dans la gestion des sections jeunesse. Cela pourrait être envisagé car le CAFB, instauré en 1951, propose une option « Jeunesse ». La bibliothèque de Saint-Brieuc avait-elle déjà recruté un bibliothécaire qualifié ? Ou la bibliothèque ne disposait que d'une seule personne gérant tous les secteurs ? En 1981, Louis Desgraves indique dans son rapport que Mme Nicole Meyer, bibliothécaire de première catégorie, est titulaire d'un CAFB, sans préciser lequel. Comme vu précédemment, Mme Meyer, nommée « conservatrice » de la bibliothèque en 1974[320], a ouvert la section jeunesse de l'annexe du Rocher Martin en 1981 puis, peu après, la section pour adolescents. Au regard de toutes les améliorations qu'elle a entrepris pour les espaces jeunesse de la BM de Saint-Brieuc, il est donc possible que Nicole Meyer soit titulaire d'un CAFB option jeunesse. Gérard Thirion, dans son rapport de 1988, indique que Mme Mariannig Moisan, titulaire d'un CAFB, est responsable du secteur enfants. L'article de Gilbert Guyon nous permet de préciser ces informations. Mme Moisan a obtenu son CAFB en 1979. Elle a d'abord travaillé dans l'espace des adolescents au Rocher Martin puis dans l'espace jeunesse. Nous pouvons donc supposer qu'elle est, elle aussi, titulaire d'un CAFB jeunesse, lui donnant les qualifications nécessaires pour diriger le secteur jeunesse. Enfin, le même rapport de l'inspecteur Thirion mentionne Mme Goudinoux, qui « travaille à la section enfants » de la bibliothèque centrale.

[320] Selon le terme employé par Gilbert Guyon dans son article sur la bibliothèque de Saint-Brieuc. L'inspecteur Louis Desgraves la qualifie dans son rapport de 1981 de « bibliothécaire de première catégorie » dirigeant la bibliothèque.

Droits d'auteur réservés.

Commis, cette agente d'appui en bibliothèque est considérée comme « très active » avec les mêmes qualifications que les sous-bibliothécaires. Non titulaire du CAFB, nous pouvons supposer qu'au vu des fonctions qui lui sont attribuées, Mme Goudinoux passera le CAFB jeunesse. Le rapport précise également qu'à la bibliothèque centrale, 2 sous-bibliothécaires et 6 « ouvriers » travaillent au secteur adultes tandis que 2 sous-bibliothécaires, 1 employé de bibliothèque et 1 « ouvrier » exercent pour le secteur enfants. Cette plus grande proportion de personnel qualifié employé dans la section jeunesse traduit l'essor grandissant de ce secteur, voire également une fréquentation plus importante par les enfants nécessitant plus de personnel.

Ainsi, les sources dont nous disposons laissent entrevoir une structuration progressive du personnel de la bibliothèque, notamment dans le secteur jeunesse. Souvent titulaires du CAFB, et probablement pour certaines, du CAFB option jeunesse, les bibliothécaires se spécialisent au fil des années. Le cas de Saint-Brieuc illustre une prise de conscience du rôle des bibliothèques pour élargir l'accès au livre, notamment à travers le développement d'espaces dédiés aux jeunes publics et le renforcement du personnel qualifié dans les sections jeunesse.

B. La culture diversifiée : expositions et animations à la bibliothèque de Saint-Brieuc

Si les rapports ne nous permettent pas de dresser un panorama des activités culturelles proposées à la bibliothèque de Saint-Brieuc, d'autres sources en témoignent : les chroniques des bibliothèques du *Bulletin des bibliothèques de France* et l'article de Gilbert Guyon sur les deux siècles d'ouverture au public de la bibliothèque.

En effet, l'article de Gilbert Guyon évoque plusieurs activités et animations proposées aux enfants par la bibliothèque, à la fin de notre période. Comme à Vannes en 1977, les usagers de la bibliothèque briochine, dont les enfants, sont invités à des « pauses-ciné ». La bibliothèque propose une large offre d'animations à destination de tous les publics d'enfants. Par exemple, les tout-petits sont invités à « La Récré des petites oreilles », à la fois un temps d'écoute de livres, contes ou comptines et un moment chaleureux pour les tout-petits et leurs parents ou grands-parents. Les jeunes adolescents ne sont pas oubliés car la bibliothèque propose également des ateliers jeunes publics mêlant créativité et convivialité. La bibliothèque maintient

Droits d'auteur réservés

également ses relations avec les écoles de la ville. En effet, selon un rapport de Gérard Thirion daté de 1988, la bibliothèque accueille 40 visites de classes par semaine. Ce nombre est beaucoup plus élevé que les autres visites hebdomadaires des classes dans les bibliothèques de Bretagne, dont la moyenne oscillait entre 6 à 7 visites par semaine. Cette pratique démontre une volonté certaine de la BM de Saint-Brieuc de développer et renforcer son lien avec les jeunes publics, s'ouvrir à ce public qui façonne de plus en plus le monde des bibliothèques dans toute la France.

Les locaux de la bibliothèque offrent également la possibilité d'installer des expositions, dont certaines plaisent particulièrement aux enfants. Ainsi, les chroniques des bibliothèques du *Bulletin des bibliothèques de France* citent l'exemple de deux expositions proposées en 1976 et 1977. La première, intitulée « Petites autos – petits tacots, 1830-1930 », s'installe entre décembre 1976 et janvier 1977. La bibliothèque expose une importante collection de modèles réduits d'époque réalisés par les entreprises automobiles. Les visiteurs pouvaient ainsi découvrir ou retrouver des phares anciens ou bouchons de radiateur, des affiches d'époque prêtées par la bibliothèque Forney à Paris, mais aussi des jouets, voitures électriques et à pédales, qui ont fait le bonheur des enfants. La deuxième exposition, « Le monde du cirque » entre juin et septembre 1977, montre des maquettes de cirque, des affiches internationales colorées, des costumes et objets de clowns ainsi que des monnaies et médailles. Intrigués par cette collection foisonnante, des visiteurs de tous âges, dont des enfants, ont apprécié cette exposition.

La bibliothèque de Saint-Brieuc apparaît donc comme un lieu de culture dynamique, proposant et développant une offre diversifiée d'animations, activités et expositions. Elle se distingue en portant une attention particulière à tous les jeunes publics sans exception : des tout-petits aux adolescents, sans oublier les élèves de primaire. Avec une politique culturelle éducative et ludique, la bibliothèque de Saint-Brieuc s'affirme dans le paysage des bibliothèques de Bretagne.

Droits d'auteur réservés.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, il apparaît que les rapports de l'Inspection générale des bibliothèques constituent une source inédite, précieuse et peu exploitée. Grâce à l'œil extérieur des différents inspecteurs, ils apportent un éclairage différent sur le fonctionnement et la matérialité des bibliothèques municipales. Et plus que tout, les inspecteurs, lors de leurs visites, abordent de nombreuses facettes dans leurs rapports : du nombre d'inscrits à l'aménagement, en passant par le comportement professionnel des bibliothécaires. Grâce à ces données, nous pouvons finement analyser la place de la jeunesse dans les bibliothèques municipales de Bretagne sous des angles différents. Sur la base de rapports détaillés, il nous est possible « d'entrer » dans l'organisation des bibliothèques, de les observer et les comprendre depuis l'intérieur. Les multiples visites des inspecteurs permettent également de constater les transformations des bibliothèques, les différences comme les ressemblances : création d'annexes, apparition du bibliobus, animations en tout genre, etc. Adaptées au caractère local, ces évolutions ne sont pas nécessairement retranscrites dans les rapports nationaux.

Les sections jeunesse apparaissent progressivement dans les bibliothèques de quelques villes bretonnes à partir du milieu des années 1950. Mais les informations délivrées par les rapports sont sporadiques. De nombreux rapports des années 1960 n'évoquent pas du tout les sections jeunesse, comme si la priorité était donnée à d'autres informations, notamment autour du développement de la lecture publique adulte. Pour autant, nous savons que les sections jeunesse existaient déjà dans certaines bibliothèques comme à Saint-Brieuc ou Brest. Ce n'est qu'à partir des années 1980 que les rapports apportent systématiquement des informations sur les sections jeunesse des bibliothèques. Cela est corrélé au fait qu'une grande majorité des sections jeunesse émergent à la fin de notre période. Au début des années 1990, 97 % des bibliothèques de lecture publique dans les villes de plus de 10 000 habitants possèdent une section enfantine[321]. La Bretagne n'échappe pas à ce chiffre. Sur les 28 villes, 27 comptent de façon certaines un espace jeunesse en 1988. À cette date-là, nous ne disposons pas de rapport pour Guingamp mais il est fort probable qu'une section jeunesse ait également été aménagée dans la bibliothèque.

[321] MARINET, Anne, « Les bibliothèques pour enfants aujourd'hui », *op. cit.*, p. 107.

Droits d'auteur réservés.

Ainsi, si au début de notre période, les sections jeunesse se traduisaient par des « coins » petits et inconfortables, ce n'est plus le cas en 1988 : après une montée en puissance, ces espaces jeunesse sont véritablement et durablement installés dans les bibliothèques bretonnes. Ceci est le fruit d'une meilleure prise en compte et considération de la lecture jeunesse par les politiques de lecture publique des villes. Cette observation se traduit à travers les statistiques établies grâce aux rapports : multiplication des espaces jeunesse, augmentation de la surface allouée aux enfants et aux adolescents, accroissement des prêts et des inscriptions des enfants, spécialisation des tarifs en faveur des enfants, formation spécifique du personnel. À partir des années 1980, les bibliothèques jeunesse sont partie intégrante des politiques de lecture publique avec leur propre surface et leur personnel dédié. Le cas de la bibliothèque de Saint-Brieuc est un exemple significatif d'une municipalité ayant pris en compte assez tôt les besoins des enfants. À la lecture des rapports, la bibliothèque briochine a toujours placé les enfants puis les adolescents au centre de ses préoccupations : en termes logistiques, lorsqu'il s'agissait de trouver une place pour les accueillir, mais aussi pour leur proposer des animations variées. En observant de manière plus large ces bibliothèques municipales, un modèle commun de sections jeunesse semble émerger. Pour autant, toutes les bibliothèques pour enfants sont différentes les unes des autres, par leur nom, leur taille, leur aménagement, leur collection de livres jeunesse, leurs statistiques de fréquentation et d'emprunt. Après cette étude, nous pouvons remarquer que, malgré la proximité géographique, deux bibliothèques jeunesse ne sont pas complètement similaires. Avec un profil différent, elles conservent leurs particularités. Lorsque certaines mettent en avant les animations, d'autres préfèrent valoriser leurs collections jeunesse ou leur confort d'accueil du public. Par exemple, la bibliothèque de Saint-Malo est dotée d'un bibliobus, contrairement à celle de Dinard. De la même façon, chaque ville peut opter pour une organisation propre à chaque bibliothèque, centrale ou annexe. C'est le cas à Lorient où l'aménagement est plus moderne dans l'annexe de Kervénanec.

Les jeunes publics sont de plus en plus intégrés par les bibliothèques municipales bretonnes qui endossent un rôle éducatif. L'accueil des classes en est témoin. De façon plus globale, le manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique en 1994 vient renforcer ce changement opéré dans les bibliothèques depuis

Droits d'auteur réservés.

quelques années[322]. Ainsi, il statue que les missions de la bibliothèque publique doivent être des missions « d'information, d'alphabétisation, d'éducation et de culture » en particulier chez les plus jeunes. La jeunesse devient un enjeu structurant des bibliothèques. En minorité, son public devient important et sa prise en compte essentielle. Les bibliothèques s'adaptent à la jeunesse dont les besoins influent sur l'organisation des espaces et la construction des collections, mais aussi les horaires d'ouverture, les politiques tarifaires et même la formation du personnel. Les bibliothèques ne se contentent plus de conserver et prêter des ouvrages : elles veulent également fidéliser les jeunes lecteurs par des moyens innovants (bibliobus, animations, expositions, etc). Cette dynamique ne se développe pas de manière uniforme. Les rapports indiquent des rythmes d'évolution différents selon les villes et leur choix politique, les moyens disponibles, la taille des locaux ou les recommandations des inspecteurs – la section jeunesse de la bibliothèque de Saint-Brieuc apparaît dès les années 1950 alors que d'autres sections pour enfants en Bretagne ouvrent à la fin des années 1980. Néanmoins, elles convergent toutes vers une reconnaissance croissante des besoins spécifiques des jeunes publics et vers une ambition partagée : rendre la lecture publique plus accessible et attractive pour les plus jeunes.

Ces évolutions en Bretagne trouvent leur prolongement dans des initiatives nationales. Ainsi, en 1993, l'association « La Joie par les livres », du nom de la bibliothèque enfantine de Clamart, est créée à l'initiative d'Anne Gruner Schlumberger[323] afin de favoriser le développement des bibliothèques pour enfants en France. Ce projet témoigne de l'importance des jeunes publics dans les politiques de lecture publique et la prise en compte de la place croissante de la jeunesse en bibliothèque au fil des années. Enfin, cela nous invite à questionner la poursuite de l'adaptation des bibliothèques contemporaines. Si elles ont progressivement intégré la jeunesse dans leurs espaces, elles doivent désormais faire face à la baisse de la

[322] UNESCO, *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique*, novembre 1994, 3 p. En ligne : https://www.ifla.org/wp-content/uploads/2019/05/assets/public-libraries/publications/PL-manifesto/pl-manifesto-fr.pdf. Pour plus d'informations sur le sujet voir le mémoire d'étude de Florence LACROIX-Spinnewyn : *Aller à la bibliothèque après la classe. La réformes des rythmes scolaires : nouveaux enjeux et nouvelles opportunités pour les bibliothèques*. Voir aussi le chapitre « Écoles et bibliothèques, de la concurrence à la complémentarité » d'Hélène WEIS dans le livre *Bibliothèque, enfance et jeunesse* dirigé par Françoise LEGENDRE.

[323] Anne Gruner Schlumberger s'est fait connaître pour ses nombreuses actions de mécénat en faveur de la culture et la science.

Droits d'auteur réservés

lecture, concurrencées par l'apparition du numérique. La question n'est plus seulement d'accueillir les enfants et adolescents, mais de réfléchir et proposer de nouvelles pratiques pour continuer à en faire des lieux attractifs pour la jeunesse. À Brest, la médiathèque François Mitterrand-Les Capucins propose déjà un projet « fort » axé autour de la jeunesse : le 6 Tonnes, espace convivial à destination des 15-20 ans, des zones interactives dédiées aux jeux vidéo et au numérique, ou encore des animations permettant aux jeunes de s'approprier les lieux.

Droits d'auteur réservés.

SOURCES

Rapports d'inspection des bibliothèques municipales

BLETON, Jean, *Note sur la bibliothèque municipale de Lorient (Morbihan)*, 23 juillet 1980, 2 p.

BLETON, Jean, *Note sur la bibliothèque municipale de Lanester (Morbihan)*, 24 juillet 1980, 2 p.

CAILLET, Maurice, *Inspection de la Bibliothèque Municipale de Châteaubriant*, 21 juillet 1965, 3 p.

CAILLET, Maurice, *Inspection de la Bibliothèque Municipale de Châteaubriant*, 10 février 1968, 1 p.

CAILLET, Maurice, *Note sur l'inauguration de l'exposition Châteaubriand à la Bibliothèque Municipale de Châteaubriant*, 14 décembre 1968, 1 p.

DESGRAVES, Louis, *Inspection de la Bibliothèque Municipale de Châteaubriant*, 5 janvier 1973, 1 p.

DESGRAVES, Louis, *Inspection de la Bibliothèque Municipale de Rennes*, 10 juin 1980, 3 p.

DESGRAVES, Louis, *Inspection de la Bibliothèque Municipale de Brest*, 15/16 octobre 1980, 3 p.

DESGRAVES, Louis, *Inspection de la bibliothèque municipale de Rennes (Ille-et-Vilaine)*, 18 mars 1981, 2 p.

DESGRAVES, Louis, *Inspection de la bibliothèque municipale de Vannes (Morbihan)*, 23 avril 1981, 3 p.

DESGRAVES, Louis, *Inspection de la bibliothèque municipale de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord)*, 28 avril 1981, 3 p.

DESGRAVES, Louis, *Inspection de la bibliothèque municipale de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine)*, 22 septembre 1981, 3 p.

DESGRAVES, Louis, *Inspection de la bibliothèque municipale de Dinan (Côtes-du-Nord)*, 23 septembre 1981, 2 p.

Droits d'auteur réservés.

DESGRAVES, Louis, *Inspection de la bibliothèque municipale de Redon (Ille-et-Vilaine)*, 29 septembre 1981, 2 p.

DESGRAVES, Louis, *Inspection de la bibliothèque municipale de Lorient (Morbihan)*, 29 septembre 1981, 3 p.

DESGRAVES, Louis, *Inspection de la bibliothèque municipale de Quimper (Finistère)*, 30 septembre 1981, 2 p.

LELIEVRE, Pierre, *Inspection de la bibliothèque municipale de Brest*, 4 novembre 1955, 1 p.

LELIEVRE, Pierre, *Inspection de la bibliothèque municipale de Vannes*, 2 février 1956, 1 p.

LELIEVRE, Pierre, *Inspection de la Bibliothèque municipale de Saint-Brieuc*, 15 juin 1957, 2 p.

LELIEVRE, Pierre, *Inspection de la bibliothèque municipale de Fougères*, 15 juin 1957, 1 p.

LELIEVRE, Pierre, *Inspection de la Bibliothèque municipale de Rennes*, 5 mai 1960, 1 p.

LELIEVRE, Pierre, *Lorient. Journée d'étude des bibliothécaires de Bretagne à la bibliothèque municipale*, Inauguration, 9 novembre 1960, 1 p.

LELIEVRE, Pierre, *Inspection de la bibliothèque municipale de Brest*, 16 octobre 1961, 1 p.

MASSON, André, *Inspection de la Bibliothèque Municipale de Saint-Malo*, 24 avril 1947, 1 p.

MASSON, André, *Note sur la reconstruction des collections de la bibliothèque municipale de Brest*, 6/7 février 1957, 3 p.

MASSON, André, *Inspection de la Bibliothèque Municipale de Saint-Brieuc, Saint-Brieuc*, 1er juin 1961, 1 p.

MASSON, André, *Inspection de la Bibliothèque Municipale de Lorient*, 3 juin 1961, 1 p.

MASSON, André, *Inspection de la Bibliothèque Municipale de Dinan*, 29 mai 1962, 1 p.

Droits d'auteur réservés.

MASSON, André, *Note sur la journée d'étude des bibliothécaires de Bretagne à Rennes*, 30 mai 1962, 1 p.

MASSON, André, *Inspection de la Bibliothèque Municipale de Saint-Brieuc*, 17 mai 1963, 1 p.

MASSON, André, *Inspection de la Bibliothèque Municipale de Quimper*, 20 mai 1963, 1 p.

MASSON, André, *Inspection de la Bibliothèque Municipale de Rennes*, 16 décembre 1964, 2 p.

MASSON, André, Brest, *Inspection de la Bibliothèque municipale de Brest*, 17 décembre 1964, 1 p.

POINDRON, Paul, *Inspection de la Bibliothèque Municipale de Rennes*, 18 novembre 1965, 1 p.

POINDRON, Paul, *Inspection des Bibliothèque municipale de Saint-Malo*, 19 novembre 1965, 2 p.

POINDRON, Paul, *Inspection de la bibliothèque municipale de Vitré*, 19 juillet 1973, 2 p.

THIRION, Gérard, Pontivy, *Inspection de la Bibliothèque Municipale de Pontivy (Morbihan)*, 13 décembre 1983, 3 p.

THIRION, Gérard, *Inspection de la Bibliothèque municipale de Landivisiau (Finistère)*, 15 décembre 1983, 2 p.

THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Vannes (Morbihan)*, 28 février 1984, 3 p.

THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Loudéac (Côtes-du-Nord)*, 5 février 1985, 2 p.

THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Vitré (Ille-et-Vilaine)*, 1er avril 1985, 3 p.

THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Fougères (Ille-et-Vilaine)*, 1er avril 1985, 3 p.

THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Dinard (Ille-et-Vilaine)*, 2 avril 1985, 2 p.

Droits d'auteur réservés

THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine)*, 2 avril 1985, 3 p.

THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Dinan (Côtes-du-Nord)*, 3 avril 1985, 3 p.

THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Ploërmel (Morbihan)*, 5 avril 1985, 2 p.

THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Redon (Ille-et-Vilaine)*, 5 avril 1985, 3 p.

THIRION, Gérard, *Lettre au maire de Dinan*, 14 mai 1985, 1 p.

THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Rennes (Ille-et-Vilaine)*, 18 mai 1985, 3 p.

THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Brest (Finistère)*, 5-6 juin 1985, 8 p.

THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Saint-Brieuc (Finistère [erratum])*, 26 octobre 1985, 3 p.

THIRION, Gérard, *Inauguration de l'annexe de Ménimur de la bibliothèque municipale de Vannes (Morbihan)*, 7 décembre 1985, 2 p.

THIRION, Gérard, *Note sur la Bibliothèque Municipale de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord)*, 23 septembre 1986, 1 p.

THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Caudan (Morbihan)*, 8 mars 1987, 2 p.

THIRION, Gérard, *Inspection de la Bibliothèque municipale de Ploërmel (Morbihan)*, 7 avril 1987, 3 p.

THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Pontivy (Morbihan)*, 7 avril 1987, 2 p.

THIRION, Gérard, *Inspection de la Bibliothèque municipale de Lorient (Morbihan)*, 9 avril 1987, 5 p.

THIRION, Gérard, *Inspection de la Bibliothèque municipale de Ploemeur (Morbihan)*, 10 avril 1987, 3 p.

THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Quéven (Morbihan)*, 10 avril 1987, 2 p.

Droits d'auteur réservés.

THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Trégueux (Côtes-du-Nord)*, 11 avril 1987, 3 p.

THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord)*, 23 mars 1988, 3 p.

THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Lamballe (Côtes-du-Nord)*, 11 avril 1988, 4 p.

THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Plérin (Côtes-du-Nord)*, 12 avril 1988, 4 p.

THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Ploufragan (Côtes-du-Nord)*, 12 avril 1988, 4 p.

THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Lannion (Côtes-du-Nord)*, 13 avril 1988, 4 p.

THIRION, Gérard, *Inspection de la bibliothèque municipale de Plourin-lès-Morlaix (Finistère)*, 14 avril 1988, 2 p.

Délibérations du conseil municipal de Saint-Brieuc

Saint-Brieuc, Conseil municipal, *Délibération relative à la bibliothèque municipale : approbation du tarif des abonnements*, 25 mai 1936, p. 61.

Saint-Brieuc, Conseil municipal, *Délibération relative à la bibliothèque municipale : traitement*, 09 février 1940, p. 74.

Saint-Brieuc, Conseil municipal, *Délibération relative à la bibliothèque municipale : règlement*, 14 mars 1947, p. 41.

Saint-Brieuc, Conseil municipal, *Délibération relative à la bibliothèque municipale : consultation des livres*, 14 mars 1947, p. 41 verso.

Saint-Brieuc, Conseil municipal, *Délibération relative à la bibliothèque municipale : prêt des livres*, 14 mars 1947, p. 41 verso.

Saint-Brieuc, Conseil municipal, *Délibération relative à la bibliothèque municipale : tarif des abonnements*, 11 juillet 1967, p. 71.

Saint-Brieuc, Conseil municipal, *Délibération relative à la bibliothèque municipale : extension et aménagement,* 12 juillet 1968, p. 109 verso.

Droits d'auteur réservés

Saint-Brieuc, Conseil municipal, *Délibération relative à la Z.A.C de la Croix-Saint-Lambert : implantation d'une annexe de la bibliothèque municipale*, 26 juin 1975, p. 147 verso.

Chroniques des bibliothèques du *Bulletin des bibliothèques de France*

« Chronique des bibliothèques », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 2, 1959, pp. 100-104 [consulté le 07 août 2026]. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1959-02-0100-001

« Chronique des bibliothèques », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 8, 1960, pp. 305-308 [consulté le 07 août 2026]. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1960-08-0305-001

« Chronique des bibliothèques », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 2, 1972, pp. 85-98 [consulté le 07 août 2026]. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1972-02-0085-001

« Chronique des bibliothèques », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 3, 1975, pp. 135-145 [consulté le 07 août 2026]. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1975-03-0135-001

« Chronique des bibliothèques », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 3, 1981, pp. 165-168 [consulté le 07 août 2026]. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1981-03-0165-001

Droits d'auteur réservés.

BIBLIOGRAPHIE

Inspection générale des bibliothèques :

CAILLET, Maurice, « L'inspection générale des bibliothèques », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 12, 1970, pp. 597-608 [consulté le 29 mai 2025]. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1970-12-0597-001

HENRYOT, Fabienne (dir.), *Inspecter les bibliothèques*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2024, 232 p.

LELIÈVRE, Pierre, *Dix ans d'inspection (1945-1954) : Rapport sur les bibliothèques du secteur de M. Lelièvre*, Paris, 1955, 125 p. En ligne : https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/70542-dix-ans-d-inspection-1945-1954-rapport-sur-les-bibliotheques-du-secteur-de-m-lelievre.pdf

RENOULT, Daniel, « Les rapports de l'Inspection générale des bibliothèques », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 3, 2009, pp. 12-17 [consulté le 29 mai 2025]. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-03-0012-002

Bibliothèques municipales et lecture publique :

ANTONUTTI, Isabelle (dir.), *Figures de bibliothécaires*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2020, 310 p.

BETTANT, Audry, *Histoire de la formation du bibliothécaire : du DTB à l'ENSB (1932-1963)*, Villeurbanne, 2012, 97 p.

BERTRAND, Anne-Marie, « Les bibliothèques municipales dans les années 80 : un développement spectaculaire, mais inachevé », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n°4, 1992, pp. 6-16 [consulté le 10 juin 2025]. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1992-04-0006-001

BLETON, Jean, *Local et mobilier des bibliothèques publiques*, Paris, Institut Pédagogique national, 1958, 151 p.

CALENGE, Bertrand, *Les Politiques d'acquisition*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 1994, 408 p.

Droits d'auteur réservés.

KUHLMANN, Marie, « Book émissaires », in : KUHLMANN, Marie (dir.), *Censure et bibliothèques au XXe siècle*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1989, pp. 54-68.

KUHLMANN, Marie, « De la guerre des boutons à celle des chocolats », in : KUHLMANN, Marie (dir.), *Censure et bibliothèques au XXe siècle*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1989, pp. 217-236.

LABBE, Yvonne et POINDRON, Paul, *Manuel de la lecture publique rurale en France*, Paris, Ministère de l'Education Nationale et Direction des Bibliothèques de France, Centre National de Documentation pédagogique, 1955, 87 p.

LE SAUX, Annie, « Les politiques tarifaires dans les bibliothèques », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 3, 1993, pp. 91-92 [consulté le 10 octobre 2025]. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1993-03-0091-008

POULAIN, Martine (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises : 1914-1990*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 2009, 1187 p.

RIBERETTE, Pierre, « Techniques modernes du prêt », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n°11, 1958, pp. 793-810 [consulté le 02 juin 2025]. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1958-11-0793-002

RICHTER, Noë, « Histoire de la lecture publique en France », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 1, 1977, pp. 1-24 [consulté le 10 juin 2025]. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1977-01-0001-001

ROBERT, Sylvie, *Rapport à Madame la Ministre de la Culture et de la Communication sur l'adaptation et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques*, août 2015, 98 p.

VARRY, Dominique. *Histoire des bibliothèques françaises : 1789-1914*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 2009, 922 p.

« Bibliothèques municipales. Construction, équipement », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n°3, 1975, pp. 75-117 [consulté le 10 juin 2025]. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1975-03-0075-001

« La lecture publique en France, in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n°3, 1968, pp. 105-134 [consulté le 29 mai 2025]. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1968-03-0105-001

Droits d'auteur réservés.

Bibliobus :

Institut National de l'Audiovisuel (INA), « Livre à tous ! », in : *L'INA éclaire l'actu*, 01/01/2009 [consulté le 7 août 2026]. En ligne : https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/cpd09004215/livre-a-tous

Institut National de l'Audiovisuel (INA), « Les bibliobus, livreurs de culture », in : *Retour vers l'info*, 07/09/2017 [consulté le 15 mars 2026]. En ligne : https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/s645239_001/les-bibliobus-livreurs-de-culture

Institut National de l'Audiovisuel (INA), « Dans le bibliobus, tout le monde trouve ce qu'il cherche », in : *L'INA éclaire l'actu*, 31/01/2024 [consulté le 15 mars 2026]. En ligne : https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/bibliobus-datif-culture-livres-bibliotheque

PONS, Jacques, « Les bibliobus urbains en France : de la « voiture à livres » aux bibliobus », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1963, n° 2, pp. 41-77 [consulté le 15 mars 2026]. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1963-02-0041-001

« Saint-Brieuc. Il y a 60 ans, le bibliobus sillonnait les nouveaux quartiers », in : *Le Télégramme*, 4/11/2019 [consulté le 07 août 2026]. En ligne : https://www.letelegramme.fr/cotes-d-armor/saint-brieuc-22000/span-classamorce-saint-brieucspan-il-y-a-60-ans-le-bibliobus-sillonnait-les-nouveaux-quartiers-3552740.php

Bibliothèques centrales de prêt :

DOURLENT, Annie, « À l'Ouest, rien de nouveau ? », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n°5, 1997, pp. 40-43 [consulté le 07 août 2026]. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-05-0040-007

GATTEGNO, Jean « Circulaire sur les missions, moyens et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 3-4, 1985, pp. 304-311 [consulté le 07 août 2026]. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1985-03-0304-001

Droits d'auteur réservés

VANBESIEN, Hugues, « « Les bibliothèques centrales de prêt entre tradition et mutation : les statistiques 1986-1987 », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n°4, 1990, pp. 292-301 [consulté le 07 août 2026]. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1990-04-0292-002

Histoire de la littérature jeunesse :

CHOURROT, Olivier, « Lectures adolescentes », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 3, 1999, pp. 96-98 [consulté le 29 mai 2025]. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1999-03-0096-002

CRÉPIN, Thierry et CRÉTOIS, Anne, « La presse et la loi de 1949, entre censure et autocensure » in : *Le Temps des médias,* n° 1, 2003, pp. 55-64. En ligne : https://shs.cairn.info/revue-le-temps-des-medias-2003-1-page-55?lang=fr

DIAMENT, Nic, « De la littérature de jeunesse considérée comme objet patrimonial », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 5, 2004, pp. 65-73 [consulté le 29 mai 2025]. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-05-0065-011

GUIJARRO ARRIBAS, Delia, MERCIER, Charles et RAISON DE CLEUZIOU, Yann (dir.), *De la Bonne Presse à Bayard : 150 ans d'histoire*, Montrouge, Bayard - LARHRA, 2024, 443 p.

LACROIX, Simone, « La presse pour enfants en France », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 2, 1956, pp. 102-119 [consulté le 29 mai 2025]. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1956-02-0102-003

Médiathèque départementale de Meurthe-et-Moselle, « Loi de 1949 sur les publications destinées à la jeunesse », [s.d.]. En ligne : https://mediatheque.meurthe-et-moselle.fr/boite-a-outils/juridique/cadre-juridique-des-bibliotheques/2576-loi-1949-sur-les-publications-destinees-a-la-jeunesse

Ministère de la justice, « La commission de surveillance et de contrôle des publications pour la jeunesse », Justice des mineurs, [s.d.]. En ligne : https://www.justice.gouv.fr/commission-surveillance-controle-publications-jeunesse

Droits d'auteur réservés.

Bibliothèques pour enfants :

BOUYSSI, Marcelle, « Les sections pour la jeunesse dans les bibliothèques municipales de province », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 7, 1964, pp. 283-294 [consulté le 10 juin 2025]. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1964-07-0283-002

BRETHES, Jean-Pierre, « Lectures, livres et bibliothèques pour enfants », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 1, 1994, pp. 105-106 [consulté le 10 juin 2025]. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1994-01-0105-011

CHIRON, Alain, « Création des sections pour enfants et sélections pour « l'heure du conte » dans les bibliothèques françaises », in : NEDELEC, Claudine (dir.), *Les bibliothèques, entre imaginaires et réalités*, Artois Presses Université, 2009, pp. 59-76.

EZRATTY, Viviane, « Les bibliothèques françaises pour la jeunesse : quelques questions toujours d'actualité », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n°3, 1999, pp. 8-12 [consulté le 10 juin 2025]. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1999-03-0008-001

EZRATTY, Viviane et VALOTTEAU, Hélène, « La création de l'Heure Joyeuse et la généralisation d'une belle utopie », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 1, 2012, pp. 45-49 [consulté le 29 mai 2025]. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-01-0045-008

FEINSTEIN, Katerine, « La formation des bibliothécaires pour la jeunesse », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 3, 1999, pp. 80-84 [consulté le 07 août 2026]. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1999-03-0080-012

JOUGUELET, Suzanne « Bibliothèques pour la jeunesse », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n°2, 1994, pp. 64-66 [consulté le 10 juin 2025]. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1994-02-0064-003

LEGENDRE, Françoise (dir.), *Bibliothèques, enfance et jeunesse*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 2015, 320 p.

LE DRO, Jean-Claude, « La bibliothèque municipale et l'école : les pratiques brestoises », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n°2, 1991, pp. 129-133 [consulté le 07 août 2026]. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1991-02-0129-007

Droits d'auteur réservés

PARMEGIANI, Claude-Anne (dir.), *Lectures, livres et bibliothèques pour enfants*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 1993, 207 p.

PATTE, Geneviève, *Laissez-les lire ! Les enfants et les bibliothèques*, Paris, Éditions ouvrières, 1987, 358 p.

POSLANIEC, Christian, « Les animations lecture : rôle et efficacité », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 3, 1999, pp. 49-53 [consulté le 07 août 2026]. En ligne : https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/35811-les-animations-lecture.pdf

RIBOULET, Pierre, « L'espace pour les enfants dans les bibliothèques publiques », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 3, 1999, pp. 70-75 [consulté le 10 juin 2025]. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1999-03-0070-010

RIVES, Caroline, « Bibliothèques et écoles : un peu d'histoire », in *: Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 2, 1991, pp. 92-103 [consulté le 10 juin 2025]. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1991-02-0092-001

RIVES, Caroline, « Les livres pour enfants dans les bibliothèques : comment les choisir et où les mettre ? », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 3, 1995, pp. 48-57 [consulté le 10 juin 2025]. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1995-03-0048-007

WEIS, Hélène. *Les bibliothèques pour enfants entre 1945 et 1975. Modèles et modélisation d'une culture pour l'enfance*. Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2005, 444 p.

Histoire de la Bretagne :

CORNETTE, Joël, *Histoire de la Bretagne et des Bretons*, t.2, Paris, Éditions du Seuil, 2005, 752 p.

LE GUEN, Gilbert, « D'une révolution manquée à une révolution possible », in : DELUMEAU, Jean (dir.), *Histoire de la Bretagne*, Toulouse, Privat, 1995, pp. 464-515.

MUSSAT, André, « Rêves et réalités : l'art de la Bretagne (1789-1960) », in : DELUMEAU, Jean (dir.), *Histoire de la Bretagne*, Toulouse, Privat, 1995, pp. 451-461.

Droits d'auteur réservés.

OLLIVRO, Jean, *Bretagne : 150 ans d'évolution démographique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, 366 p.

Documents juridiques :

Conseil supérieur des bibliothèques, « Article 5 », in : *Charte des bibliothèques*, Paris, Ministère de la Culture, 7 novembre 1991

Direction du livre et de la lecture, *Circulaire DLL 6 n°85-47 du 1er août 1985 : missions, moyens et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt*, Paris, 1985

« Décret relatif aux bibliothèques municipales », in: *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. 73, 1912, pp. 395-397.

Décret n°88-1037 du 9 novembre 1988 relatif au contrôle technique de l'Etat sur les bibliothèques des collectivités territoriales. En ligne : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000006342764/1988-11-15/#LEGIARTI000006342764

Loi n°49-956 du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse. En ligne : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000878175/

Autres :

Archives nationales, France. *Direction des bibliothèques et de la lecture publique (1945-1975)*, [s.d.]. En ligne : https://francearchives.gouv.fr/fr/authorityrecord/FRAN_NP_009943

BERQUIN, Arnaud, *L'Ami des enfans*, Paris, Pissot et Barrois, janvier 1782, n°1, 144 p. En ligne : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1056796q/f9.item

MAYOL, Pierre, « Les jeunes et la lecture », in : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF),* n°4, 1993, pp. 84-86 [consulté le 10 juin 2025]. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1993-04-0084-013

UNESCO, *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique*, novembre 1994, 3 p. [consulté le 16 août 2026]. En ligne : https://www.ifla.org/wp-content/uploads/2019/05/assets/public-libraries/publications/PL-manifesto/pl-manifesto-fr.pdf

Droits d'auteur réservés

ANNEXES

Table des annexes

PHOTOS DE L'INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE DE L'HEURE JOYEUSE A PARIS 153

RAPPORT D'INSPECTION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE QUIMPER 155

TABLEAUX COMPLETS : INSCRIPTIONS EN BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET POLITIQUE TARIFAIRE 157

LIVRES ILLUSTRES PAR COLETTE DEBLE.....160

Droits d'auteur réservés.

PHOTOS DE L'INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE DE L'HEURE JOYEUSE A PARIS



Figure 25 *: La table ronde (mixte) ; salle de lecture de l'Heure Joyeuse rue Boutebrie, juillet 1929. Source : Archives, fonds patrimonial Heure Joyeuse, médiathèque François Sagan, Ville de Paris.*

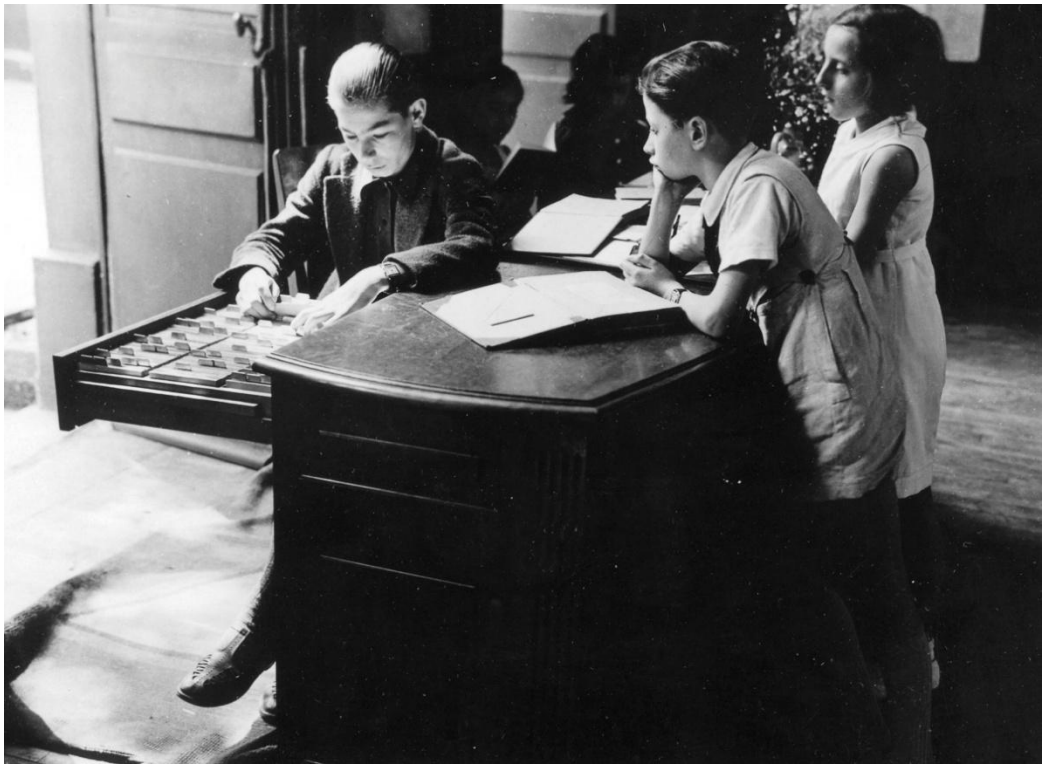

Figure 26 *: Jeune aide-bibliothécaire au bureau de prêt de l'Heure Joyeuse, rue Boutebrie, 1936. Source : Archives, fonds patrimonial Heure Joyeuse, médiathèque Françoise Sagan, Ville de Paris.*

Droits d'auteur réservés.



***Figure 27** : 2 jeunes lectrices à l'Heure Joyeuse, 1930.*
Source : Archives, fonds patrimonial Heure Joyeuse, médiathèque Françoise Sagan, Ville de Paris.

Droits d'auteur réservés.

RAPPORT D'INSPECTION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE QUIMPER

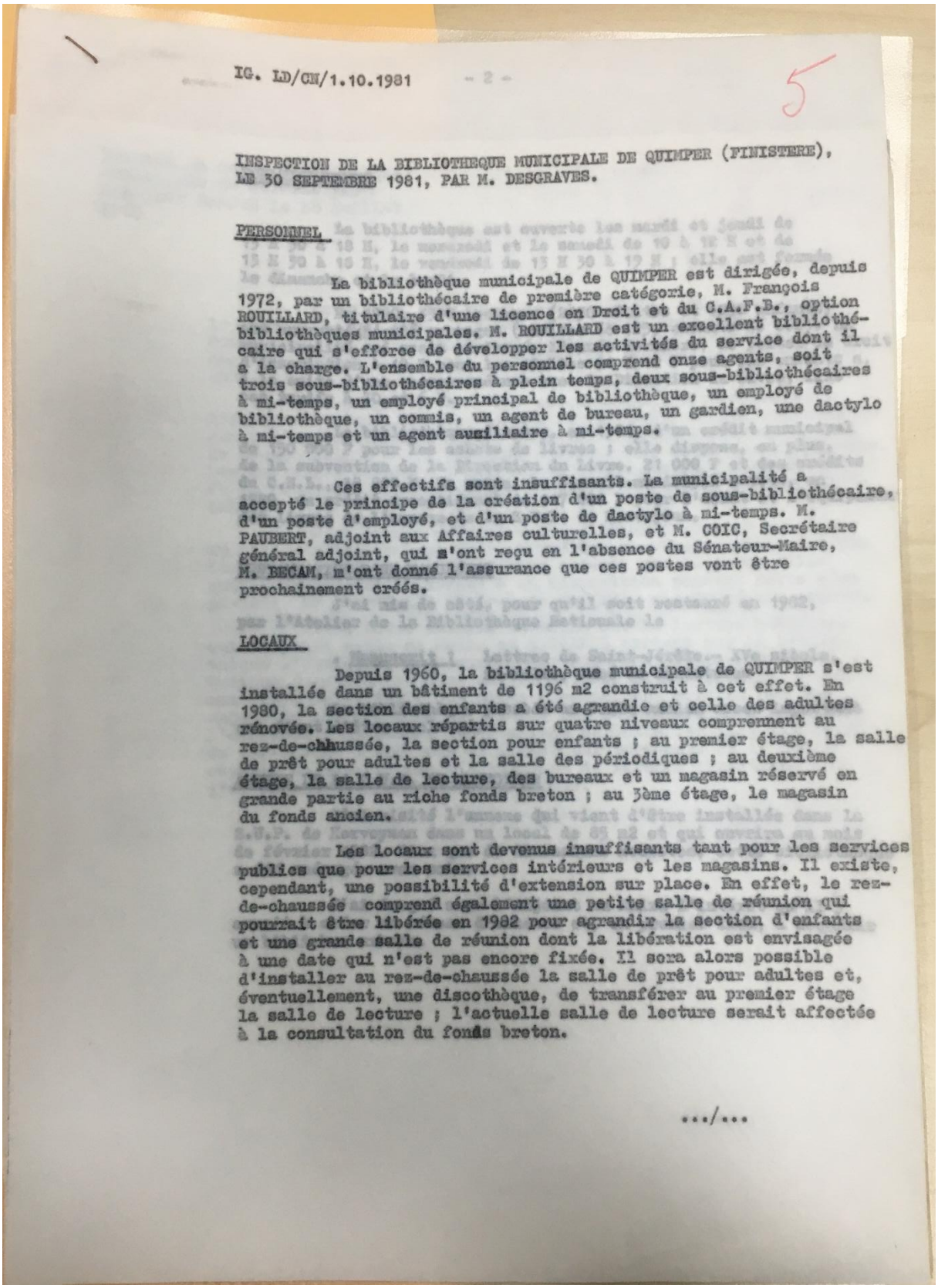

IG. LD/CM/1.10.1981 - 2 -

5

INSPECTION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE QUIMPER (FINISTERE), LE 30 SEPTEMBRE 1981, PAR M. DESGRAVES.

PERSONNEL

La bibliothèque municipale de QUIMPER est dirigée, depuis 1972, par un bibliothécaire de première catégorie, M. François ROUILLARD, titulaire d'une licence en Droit et du C.A.F.B., option bibliothèques municipales. M. ROUILLARD est un excellent bibliothécaire qui s'efforce de développer les activités du service dont il a la charge. L'ensemble du personnel comprend onze agents, soit trois sous-bibliothécaires à plein temps, deux sous-bibliothécaires à mi-temps, un employé principal de bibliothèque, un employé de bibliothèque, un commis, un agent de bureau, un gardien, une dactylo à mi-temps et un agent auxiliaire à mi-temps.

Ces effectifs sont insuffisants. La municipalité a accepté le principe de la création d'un poste de sous-bibliothécaire, d'un poste d'employé, et d'un poste de dactylo à mi-temps. M. PAUBERT, adjoint aux Affaires culturelles, et M. COIC, Secrétaire général adjoint, qui m'ont reçu en l'absence du Sénateur-Maire, M. BECAM, m'ont donné l'assurance que ces postes vont être prochainement créés.

LOCAUX

Depuis 1960, la bibliothèque municipale de QUIMPER s'est installée dans un bâtiment de 1196 m2 construit à cet effet. En 1980, la section des enfants a été agrandie et celle des adultes rénovée. Les locaux répartis sur quatre niveaux comprennent au rez-de-chaussée, la section pour enfants ; au premier étage, la salle de prêt pour adultes et la salle des périodiques ; au deuxième étage, la salle de lecture, des bureaux et un magasin réservé en grande partie au riche fonds breton ; au 3ème étage, le magasin du fonds ancien.

Les locaux sont devenus insuffisants tant pour les services publics que pour les services intérieurs et les magasins. Il existe, cependant, une possibilité d'extension sur place. En effet, le rez-de-chaussée comprend également une petite salle de réunion qui pourrait être libérée en 1982 pour agrandir la section d'enfants et une grande salle de réunion dont la libération est envisagée à une date qui n'est pas encore fixée. Il sera alors possible d'installer au rez-de-chaussée la salle de prêt pour adultes et, éventuellement, une discothèque, de transférer au premier étage la salle de lecture ; l'actuelle salle de lecture serait affectée à la consultation du fonds breton.

.../...

Droits d'auteur réservés

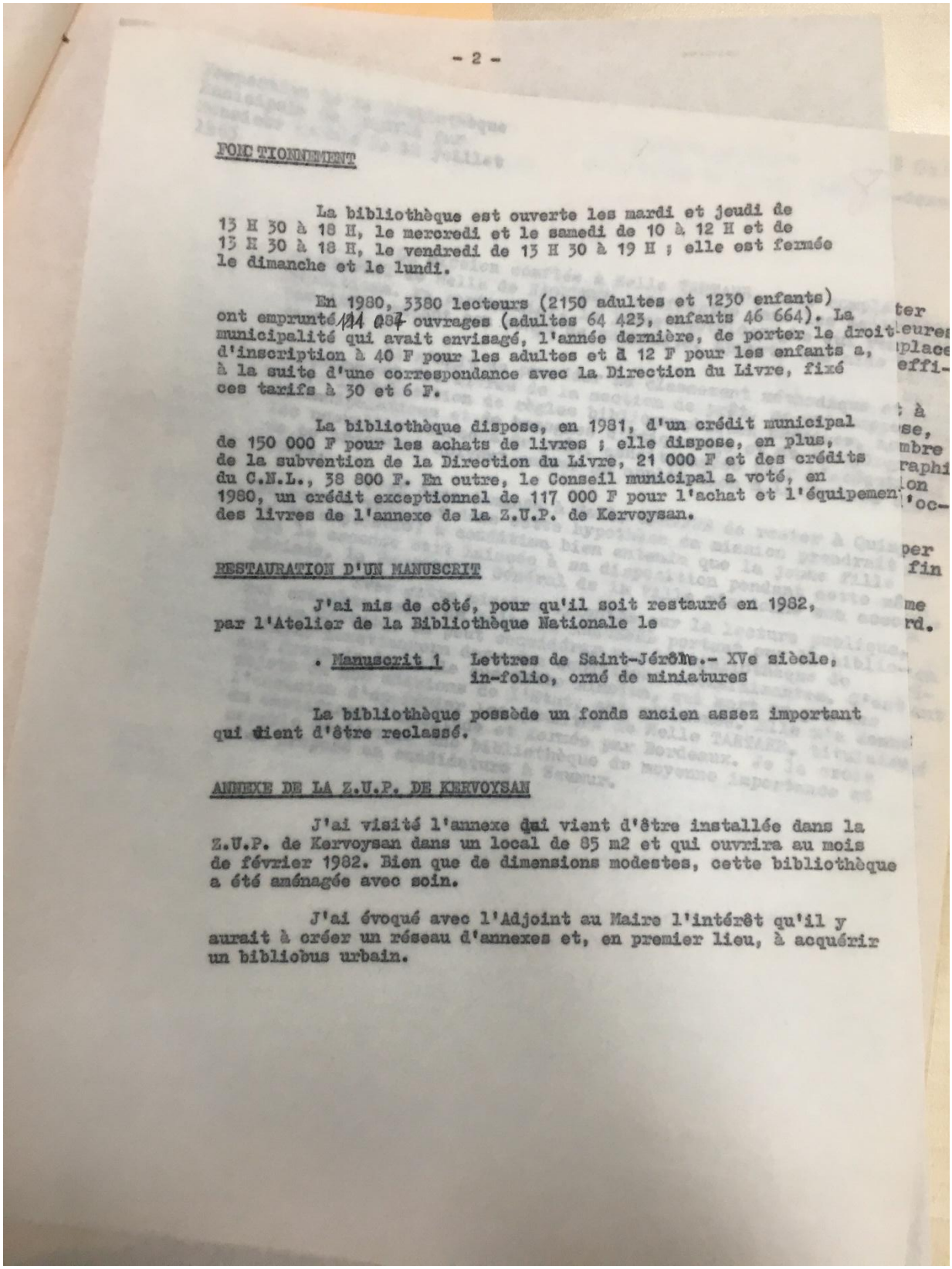

- 2 -

FONCTIONNEMENT

La bibliothèque est ouverte les mardi et jeudi de 13 H 30 à 18 H, le mercredi et le samedi de 10 à 12 H et de 13 H 30 à 18 H, le vendredi de 13 H 30 à 19 H ; elle est fermée le dimanche et le lundi.

En 1980, 3380 lecteurs (2150 adultes et 1230 enfants) ont emprunté 111 087 ouvrages (adultes 64 423, enfants 46 664). La municipalité qui avait envisagé, l'année dernière, de porter le droit d'inscription à 40 F pour les adultes et à 12 F pour les enfants a, à la suite d'une correspondance avec la Direction du Livre, fixé ces tarifs à 30 et 6 F.

La bibliothèque dispose, en 1981, d'un crédit municipal de 150 000 F pour les achats de livres ; elle dispose, en plus, de la subvention de la Direction du Livre, 21 000 F et des crédits du C.N.L., 38 800 F. En outre, le Conseil municipal a voté, en 1980, un crédit exceptionnel de 117 000 F pour l'achat et l'équipement des livres de l'annexe de la Z.U.P. de Kervoysan.

RESTAURATION D'UN MANUSCRIT

J'ai mis de côté, pour qu'il soit restauré en 1982, par l'Atelier de la Bibliothèque Nationale le

. Manuscrit 1 Lettres de Saint-Jérôme.- XVe siècle, in-folio, orné de miniatures

La bibliothèque possède un fonds ancien assez important qui vient d'être reclassé.

ANNEXE DE LA Z.U.P. DE KERVOYSAN

J'ai visité l'annexe qui vient d'être installée dans la Z.U.P. de Kervoysan dans un local de 85 m2 et qui ouvrira au mois de février 1982. Bien que de dimensions modestes, cette bibliothèque a été aménagée avec soin.

J'ai évoqué avec l'Adjoint au Maire l'intérêt qu'il y aurait à créer un réseau d'annexes et, en premier lieu, à acquérir un bibliobus urbain.

Figure 28 *: Rapport d'inspection de la bibliothèque municipale de Quimper (Finistère), le 30 septembre 1981, par M. DESGRAVES.*

Droits d'auteur réservés.

TABLEAUX COMPLETS : INSCRIPTIONS EN BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET POLITIQUE TARIFAIRE

Ville	Tarif enfants (résidents de la commune)	Tarif enfants (non-résidents)	Tarif jeunes / ados (résidents)	Tarif jeunes / ados (non-résidents)	Tarif adultes (résidents)	Tarif adultes (non-résidents)	Tarifs spécifiques
Caudan (1987)	15	/	/	/	15	/	30 (famille)
Dinan (1981)	10	/	/	/	40	80	/
Dinan (1985)	10	/	/	/	45	90	/
Dinard (1985)	30	/	/	/	30	/	/
Lamballe (1988)	40	/	/	/	70	/	/
Landivisiau (1983)	5	/	/	/	30	/	/
Lannion (1988)	14,5	17,5	28	36	36	51,5	/
Lorient (1981)	10	/	/	/	31	/	/
Plérin (1988)	20	/	/	/	30		60 (famille)
Ploemeur (1987)	10	/	/	/	25	/	/
Ploërmel (1987)	11 (scolaires)	/	11 (scolaires)	/	33	/	44 (famille) + 11 (retraité)
Ploufragan (1988)	6	/	/	/	32	51	15 (chômeurs)
Plourin-lès-Morlaix (1988)	0	/	17,5	/	35	/	/
Pontivy (1987)	0	50	/	/	38	50	/
Quéven (1987)	8,50 (0 à partir du 3ème)	/	/	/	41	/	/
Quimper (1981)	6	/	/	/	30	/	/
Redon (1981)	15	/	/	/	15	/	/
Redon (1985)	22,05	/	/	/	22,05	/	0 (chômeurs)
Trégueux (1987)	13	/	/	/	31	/	/
Vannes (1984)	15,8	/	/	/	37,8	60	/

Droits d'auteur réservés

Ville	Enfants inscrits	Adolescents inscrits	Adultes inscrits	Total d'inscrits	Pourcentage réel d'enfants et d'adolescents
Caudan (1987)	430	/	660	1090	39,45
Châteaubriant (1973)	990	/	855	1845	53,66
Dinan (1985)	500	/	525	1025	48,78
Fougères (1978)	715	/	1430	2145	33,33
Fougères (1985)	1258,3	/	2516,6	3775	33,33
Lamballe (1988)	390	/	560	950	41,05
Landivisiau (1983)	633	/	393	1026	61,70
Lanester (1980)	1100	/	1200	2300	47,83
Lannion (1988)	1400	/	1900	3300	42,42
Lorient (1980, annexe Kervénanec)	860	/	898	1758	48,92
Lorient (1980, annexe Keryado)	770	/	875	1645	46,81
Lorient (1981)	2442	/	3662	6104	40,01
Loudéac (1985)	670	/	430	1100	60,91
Plérin (1988)	1170	/	1170	2340	50,00
Ploemeur (1987)	800	/	569	1369	58,44
Ploërmel (1985)	505	/	595	1100	45,91

Droits d'auteur réservés.

Ploërmel (1987)	400	200	500	1100	54,55
Ploufragan (1988)	896	/	338	1234	72,61
Plourin-lès-Morlaix (1988)	250	143	220	613	64,11
Pontivy (1987)	1600	/	800	2400	66,67
Quimper (1981)	1230	/	2150	3380	36,39
Redon (1981)	371	/	836	1207	30,74
Redon (1985)	500	/	1000	1500	33,33
Saint-Malo (1981, bibl. centrale)	382	282	1092	1756	37,81
Saint-Malo (1981, bibliobus)	336	143	289	768	62,37
Saint-Malo (1985)	1770	/	3075	4245	41,70
Trégueux (1987)	689	/	352 (dont collégiens et lycéens)	1041	66,19
Vannes (1981, annexe Ménimur)	194	/	52	246	78,86
Vannes (1981, annexe Montaigne)	28	/	31	59	47,46
Vannes (1981, bibliothèque centrale)	881	/	1627	2508	35,13
Vannes (1984, annexes)	250	/	260	510	49,02
Vannes (1984, bibliothèque centrale)	969	/	1781	2750	35,24

Droits d'auteur réservés

LIVRES ILLUSTRES PAR COLETTE DEBLE

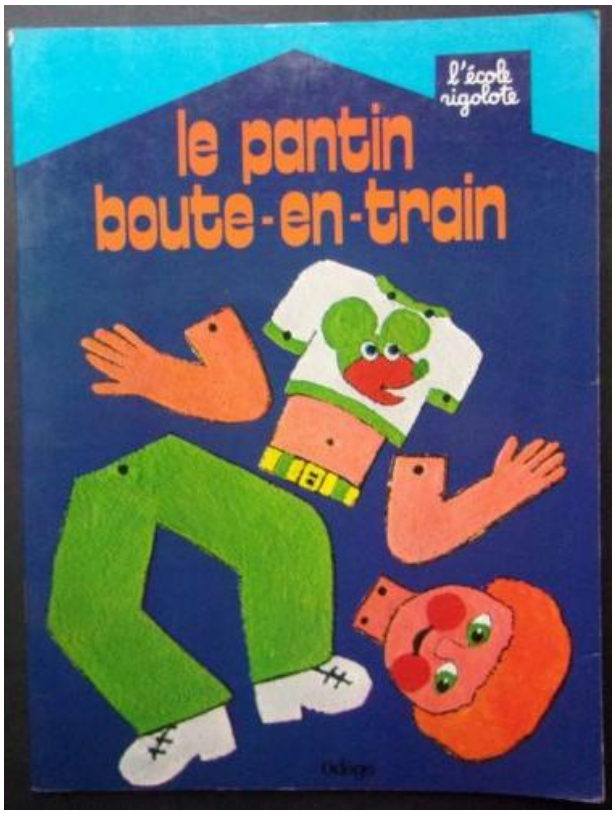

Figure 29 *: Couverture du* Pantin boute-en-train *issu de la collection "l'école rigolote", illustré par Colette Deblé*

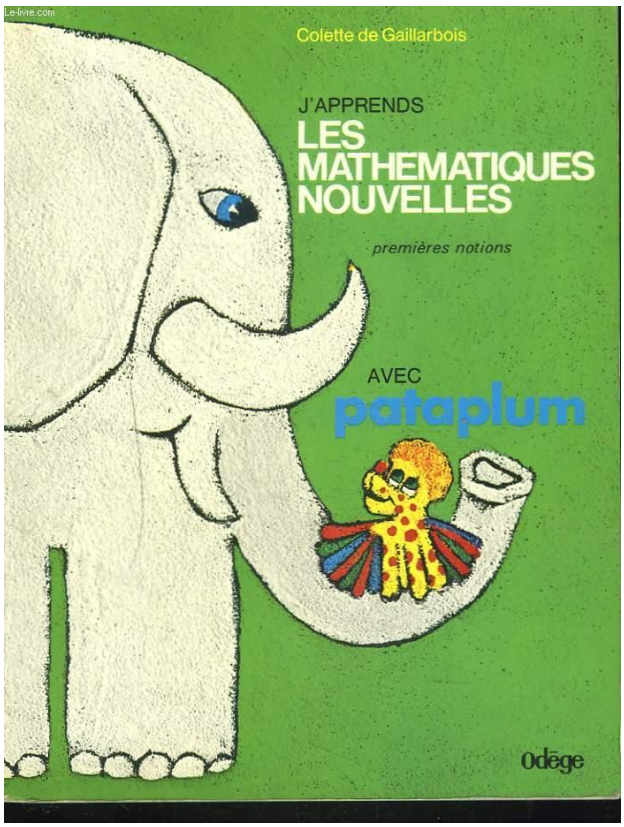

Figure 30 *: Couverture de* J'apprends les mathématiques nouvelles avec pataplum*, illustré par Colette de Gaillarbois – Colette Deblé*

Droits d'auteur réservés.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Salle de lecture de l'Heure Joyeuse à Paris, 1925. 28
Figure 2 : Tableau des émigrés originaires des départements bretons recensés dans la Seine. 45
Figure 3 : Evolution comparée de la population urbaine et rurale de la Bretagne de 1801 à 1999. 47
Figure 4 : Tableau des acquisitions jeunesse d'un échantillon de BM de Bretagne. 51
Figure 5 : Tableau des ouvrages jeunesse conseillés en BM selon le nombre d'habitants (norme de 1975). 55
Figure 6 : Tableau de la volumétrie d'un échantillon de BM de Bretagne. .. 56
Figure 7 : Tableau des prêts d'un échantillon de BM de Bretagne. 60
Figure 8 : Graphique reprenant l'utilisation des termes désignant l'espace jeunesse. 66
Figure 9 : Tableau de la surface d'un échantillon de BM de Bretagne. 70
Figure 10 : Le bibliobus de la Marne en 1938, une 402 Peugeot de 11 chevaux. *78*
Figure 11 : Bibliobus de la BCP d'Indre-et-Loire, 1975 ..... *79*
Figure 12 : Intérieur du bibliobus de la BCP d'Indre-et-Loire, 1975 ..... *79*
Figure 13 : Tableau du tarif d'inscription pour les résidents et non-résidents. 86
Figure 14 : Tableau des différences de tarif pour l'inscription des enfants, des adolescents et des adultes. 88
Figure 15 : Tableau du nombre d'inscrits chez les enfants, les adolescents et les adultes. 90
Figure 16 : Pourcentage d'enfants inscrits pour deux années différentes dans trois bibliothèques. 91
Figure 17 : Représentation en pourcentage du nombre d'enfants et adolescents inscrits dans les bibliothèques bretonnes. 92
Figure 18 : Tableau récapitulatif de la formation des bibliothécaires. 102
Figure 19 : Le bibliobus briochin a sillonné les rues de Saint-Brieuc entre 1959 et 1968. 117
Figure 20 : L'ancien bus de la RATP est transformé, en 1959, en bibliothèque. (Coll. Archives municipales de Saint-Brieuc). 118
Figure 21 : Tableau des prêts de la bibliothèque de Saint-Brieuc et ses annexes. 122
Figure 22 : Tableau du nombre d'inscrits dans la bibliothèque de Saint-Brieuc et ses annexes. 127
Figure 23 : Implantation des bibliothèques et des équipements éducatifs et culturels de Saint-Brieuc. 128
Figure 24 : Tableau des différences de tarif pour l'inscription des enfants, des adolescents et des adultes dans la bibliothèque de Saint-Brieuc et ses annexes. ..129
Figure 25 : La table ronde (mixte) ; salle de lecture de l'Heure Joyeuse rue Boutebrie, juillet 1929. 153
Figure 26 : Jeune aide-bibliothécaire au bureau de prêt de l'Heure Joyeuse, rue Boutebrie, 1936. 153
Figure 27 : 2 jeunes lectrices à l'Heure Joyeuse, 1930. 154
Figure 28 : Rapport d'inspection de la bibliothèque municipale de Quimper (Finistère), le 30 septembre 1981, par M. DESGRAVES. 156

Droits d'auteur réservés.

Figure 29 : Couverture du Pantin boute-en-train *issu de la collection "l'école rigolote", illustré par Colette Deblé*.....160
Figure 30 : Couverture de J'apprends les mathématiques nouvelles avec pataplum*, illustré par Colette de Gaillarbois – Colette Deblé*.....160

Droits d'auteur réservés.

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS 9
INTRODUCTION 11
Les bibliothèques municipales 11
La patrimonialisation de la littérature de jeunesse 13
L'Inspection générale des bibliothèques 15
Méthodologie et choix du terrain 16
Les sources : intérêt et limites 17
Cadre chronologique 19
Limites du sujet 20
Problématique et axes de recherche 21
PARTIE I : ÉTAT DE LA RECHERCHE 23
I. Les bibliothèques municipales 23
A. La lecture publique 23
B. La création des bibliothèques pour enfants 24
C. L'Heure Joyeuse et La Joie par les livres : deux modèles de bibliothèques enfantines 27
II. Vue d'ensemble de la littérature de jeunesse aux XIXe et XXe siècles 29
A. Panorama éditorial des livres pour la jeunesse : titres et statistiques 30
B. Censures et choix d'acquisitions dans les bibliothèques municipales 36
III. L'Inspection générale des bibliothèques et les rapports 40
A. Portraits des inspecteurs généraux 40
B. Inspections et rapports 42
IV. Histoire de la Bretagne : XIXe et XXe siècles 43
A. Un renouveau culturel breton 43
B. Urbanisation et démographie : des changements profonds 45
PARTIE II : LES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES BRETONNES AU SERVICE DE LA JEUNESSE : ANALYSE DES RAPPORTS D'INSPECTION 49
I. Les livres jeunesse dans les bibliothèques 49
A. Les acquisitions jeunesse : choix et recommandations 49
B. La volumétrie des collections jeunesse 53
C. La réalité des prêts enfants 57
D. La variété des ouvrages jeunesse 62

Droits d'auteur réservés.

II. L'espace consacré à la jeunesse 65

A. Les locaux pour la jeunesse : typologie et dimensions 65

B. Matériel et mobilier pour les enfants 72

C. Les bibliothèques centrales de prêt : un rôle essentiel 75

D. Les bibliobus : nouvel outil de desserte des jeunes publics 78

III. La fréquentation des bibliothèques municipales par les jeunes 82

A. Sections jeunesse : questionnement sur la sémantique et l'âge réel des lecteurs 82

B. Inscriptions en bibliothèque municipale et politique tarifaire 84

C. Horaires d'ouverture des bibliothèques pour enfants 93

D. La relation des bibliothèques municipales avec les écoles 95

IV. Médiation, valorisation et activités pour enfants dans les bibliothèques municipales 98

A. La formation des bibliothécaires et leur rôle dans l'espace jeunesse 98

B. Les animations et activités pour enfants 102

C. Les expositions en bibliothèque municipale : quelle place pour les enfants ? 106

PARTIE III : ÉTUDE DE CAS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE SAINT-BRIEUC 109

Histoire de la bibliothèque de Saint-Brieuc 109

I. L'espace consacré à la jeunesse 112

A. L'évolution des locaux pour la jeunesse 112

B. Le bibliobus briochin 116

II. Les livres jeunesse dans la bibliothèque municipale 119

A. Les collections jeunesse de la bibliothèque 119

B. Les prêts enfants : attentes et réalités 121

III. La fréquentation de la bibliothèque par les jeunes 124

A. Sections jeunesse : questionnement sur la sémantique et l'âge réel des lecteurs 124

B. Inscriptions et politique tarifaire à Saint-Brieuc 126

IV. Médiation et valorisation pour enfants dans la bibliothèque ... 132

A. La formation des bibliothécaires et leur lien avec les espaces jeunesse de la bibliothèque 132

B. La culture diversifiée : expositions et animations à la bibliothèque de Saint-Brieuc 133

CONCLUSION 135

SOURCES 139

BIBLIOGRAPHIE 145

ANNEXES 152

Droits d'auteur réservés.

TABLE DES ILLUSTRATIONS 161
TABLE DES MATIERES.....163

Droits d'auteur réservés